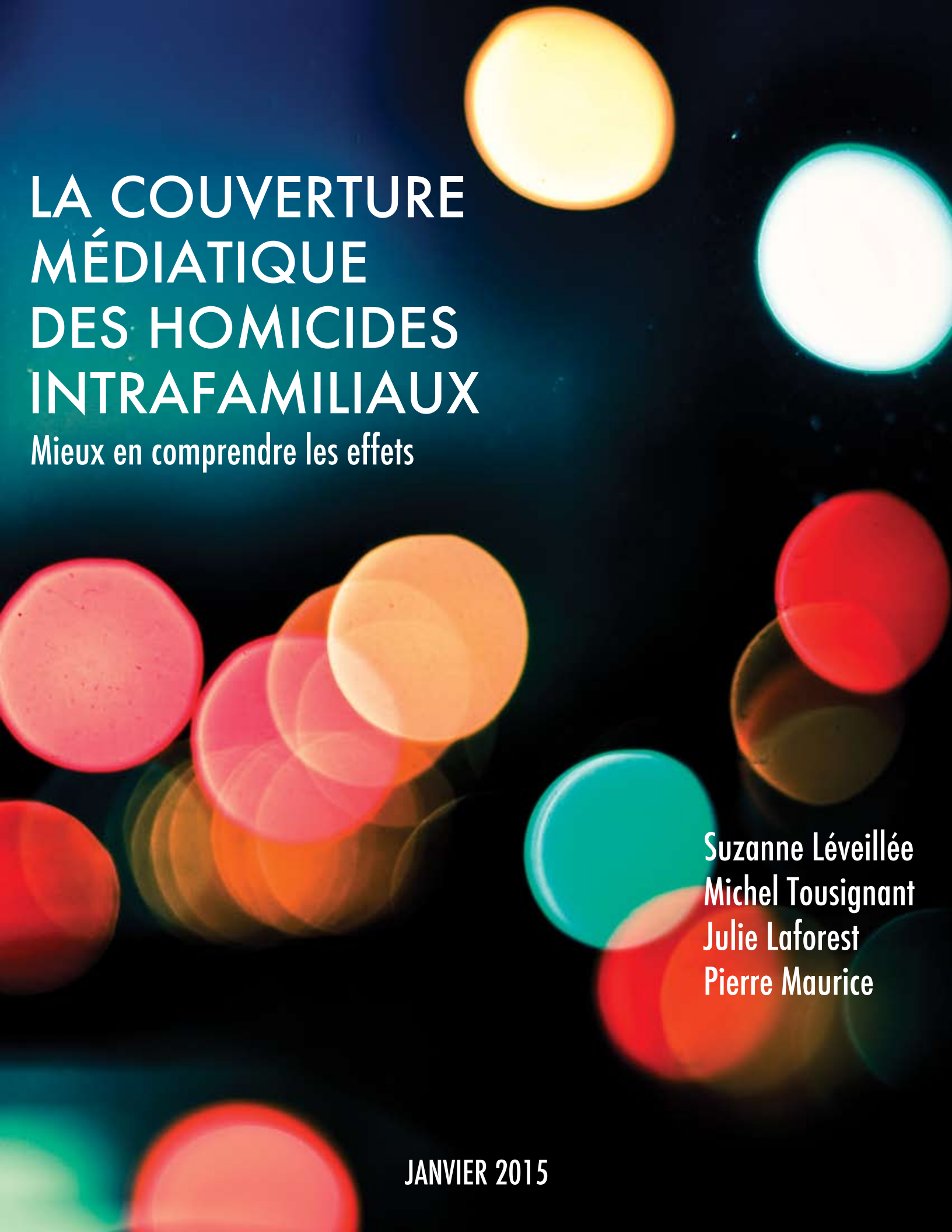




LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Mieux en comprendre les effets

Suzanne Léveillé
Michel Tousignant
Julie Laforest
Pierre Maurice

JANVIER 2015

Cette publication a été réalisée et produite pour le Conseil de presse du Québec. Elle peut être consultée en ligne à la section « Publications » du site Internet du Conseil de presse du Québec, à l'adresse :

conseildepresse.qc.ca

Pour tout renseignement au sujet de son contenu :

Conseil de presse du Québec
1000, rue Fullum, bureau A.208
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : 514 529-2818
Téléc. : 514 873-4434

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1er trimestre 2015
ISBN 978-2-9804192-1-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-9804192-2-5 (PDF)

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation du Conseil de presse du Québec

AVANT-PROPOS

Parmi les événements tragiques qu'un journaliste est appelé à couvrir, les homicides intrafamiliaux figurent parmi les plus sensibles. Explosion brutale issue de l'intimité d'une famille, ces événements provoquent chez les proches des victimes un état de vulnérabilité extrême.

Dans ce contexte émotif et volatile, les médias interviennent à chaud, pour relater des faits sensibles pour les personnes touchées et, souvent, pour le public. Cependant, si les médias ne faisaient pas état de ces événements malheureux, qui témoignent de réalités, de problématiques et d'enjeux sociaux importants, la liberté de la presse et le droit à l'information du public seraient compromis.

En 2011, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mettait sur pied le Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (CEHI), afin de réaliser une analyse de l'état de situation de l'ampleur du phénomène au Québec et ailleurs, de dresser le portrait des services offerts et des outils disponibles, de recenser les meilleures pratiques en ce domaine et émettre, le cas échéant, des recommandations pour y faire face. Dans son rapport déposé en octobre 2012, le CEHI relevait que plusieurs intervenants avaient noté l'importance de sensibiliser davantage les médias à la manière de traiter de tels événements et souligné les effets importants que génère leur médiatisation, sur les proches des victimes et les communautés. La recommandation du CEHI de poursuivre les travaux de sensibilisation des médias découle de cette préoccupation.

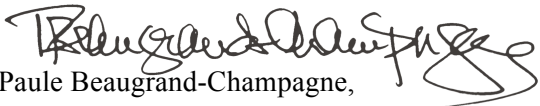
Afin de donner suite à cette recommandation, le ministre de la Santé et des Services sociaux a invité le Conseil de presse du Québec (CPQ) à documenter les effets du traitement médiatique des homicides intrafamiliaux.

Une aide financière du MSSS a permis au CPQ de solliciter l'expertise d'un comité d'étude formé de quatre chercheurs, soutenu par un comité avisé. En plus de la recension de la littérature sur le sujet, les chercheurs ont caractérisé le traitement journalistique des homicides intrafamiliaux au Québec, de 2007 à 2012.

Les résultats obtenus par le comité d'étude militent en faveur de l'observation du principe de précaution par les journalistes. Cela n'implique pas de ne plus traiter de ces tragédies, mais bien de le faire avec prudence, discernement, circonspection et respect. Ainsi, les travaux du comité d'étude donnent une nouvelle résonance à ces principes de la déontologie journalistique et ouvrent la voie à une réflexion éthique sur la responsabilité sociale des médias.

S'appuyant sur les résultats préliminaires du comité d'étude, le CPQ a amorcé, en avril 2014, un travail de réflexion, par la tenue d'un forum rassemblant représentants de la presse, experts, intervenants et proches de victimes. La rencontre et le dialogue entre ces univers sont un premier pas vers la sensibilisation à la délicate conjugaison de la liberté de presse et de la santé publique.

Le CPQ accueille par ailleurs la présente étude comme un tremplin pour de futures initiatives de formation auprès des journalistes et des directions de la rédaction des médias, en matière de couverture de la violence en général.


Paule Beaugrand-Champagne,
présidente du CPQ

Auteurs et membres du comité d'étude

Suzanne Léveillé, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Département de psychologie, coordonnatrice du comité d'étude

Michel Tousignant, professeur associé à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), membre du Centre de recherche sur le suicide et l'euthanasie (CRISE)

Julie Laforest, conseillère scientifique, prévention de la violence, Sécurité et prévention des traumatismes, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Pierre Maurice, chef d'unité scientifique, Sécurité et prévention des traumatismes, INSPQ

Comité aviseur

Janie Houle, professeure au département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal, membre du CRISE

Alain Lesage, psychiatre, professeur titulaire à l'Université de Montréal et codirecteur du Réseau québécois de recherche sur le suicide

Gilles Tremblay, professeur à l'École de service social de l'Université Laval, responsable de l'équipe Masculinités et Société

Guy Paquette, professeur à la retraite du Département d'information et de communication de l'Université Laval, cofondateur du Groupe de recherche sur la violence dans les médias

Alain Saulnier, professeur à l'Université de Montréal et ex-directeur de l'information à Radio-Canada

Jacques Rhéaume, conseiller en orientation et coordination à la recherche, Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances, Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité, MSSS

Émilie Rochette, Agente de recherche et de planification socioéconomique, Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires, Direction générale des services sociaux, MSSS

Stéphane Ruel, agent de recherche et de planification socioéconomique, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, Direction générale de la santé publique, MSSS

Guy Amyot, secrétaire général, Conseil de presse du Québec

Nathalie Villeneuve, chargée de projets et analyste, Conseil de presse du Québec

Geneviève Fortin, chargée de projets et analyste, Conseil de presse du Québec

Autres collaborations

Ginette Martel, coordonnatrice de la Mission universitaire dans le secteur social et de l'Offre de services sociaux généraux, Direction générale des services sociaux, MSSS

Michel Lavallée, coordonnateur du dossier de la santé et du bien-être des hommes, Direction de la planification et des orientations stratégiques, MSSS

Claude Giroux, responsable des recherches en communication, Direction des communications, MSSS

Dominique Gagné, professionnelle de recherche, unité Sécurité et prévention des traumatismes, INSPQ

Responsable du projet et aide à la rédaction

Nathalie Villeneuve, chargée de projets et analyste, Conseil de presse du Québec

Assistantes de recherche

Natacha Normandin, candidate, D.Ps. UQTR

Lysianne Touchette, candidate, D.Ps. UQTR

Mise en page

Florence Niquet, agente administrative, INSPQ

Étude subventionnée par

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le CPQ et le MSSS pour nous avoir offert la possibilité d'effectuer cette recherche. Leur soutien et leur expertise ont été grandement appréciés tout au long du processus.

L'expertise variée et les conseils éclairants des membres du comité aviseur ont été précieux à diverses étapes, notamment lors de rencontres élargies en août 2013 et janvier 2014. Nous les en remercions.

Un merci particulier au Bureau du coroner du Québec, qui a permis l'accès aux dossiers pertinents à la production de ce présent rapport.

Nous soulignons la contribution des participants (journalistes, intervenants, experts, représentantes de proches de victimes) au forum de discussion tenu à Montréal le 9 avril 2014 et remercions l'équipe du CPQ pour l'organisation et l'animation.

Soulignons également la collaboration ponctuelle de professionnels du MSSS et de l'INSPQ à la réalisation de cette étude.

Enfin, gardons en tête les familles affligées par les homicides intrafamiliaux ainsi que le travail si important de prévention dans ce domaine.

Le comité d'étude

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	iii
Remerciements	ix
Table des matières.....	xi
Sommaire exécutif.....	xv
L'objet de l'étude	xv
Les objectifs	xv
La méthode.....	xvi
Les résultats : faits saillants	xvi
Forces et limites de l'étude	xviii
Pistes de réflexion	xviii
Introduction	1
Définitions et description sommaire du phénomène.....	2
Objectifs de l'étude	4
Démarche méthodologique	5
1. Recension de la littérature	7
1.1. Le traitement médiatique du suicide.....	7
1.2. Implications pour les homicides intrafamiliaux	11
1.3. Le traitement médiatique des homicides intrafamiliaux.....	12
1.4. L'impact sur les proches des victimes et sur la norme sociale	15
EN BREF - Recension de la littérature	16
2. Analyse de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux.....	17
2.1. Méthode	17
2.2. Résultats.....	17
EN BREF - Les caractéristiques des articles	21
3. Analyse des dossiers du Bureau du coroner.....	23
3.1. Méthode	23
3.2. Résultats - Analyse des données contenues dans les dossiers	23
3.3. Résultats – Analyse comparative des dossiers et de la couverture médiatique	25
EN BREF – Analyse des dossiers du Bureau du coroner	27
4. Forces et limites de l'étude et recherches futures	29
5. Réflexions.....	31
5.1. Forum de discussion	31
5.2. Quelques pistes	32
Conclusion.....	35
Références	37
Annexe I Synthèse des connaissances sur les effets de la couverture médiatique de la presse écrite sur le suicide Michel Tousignant Université du Québec à Montréal	43

1. INTRODUCTION	45
2. MÉTHODOLOGIE	47
3. PRÉSENCE D'UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT	49
4. INFLUENCE SUR LES NORMES SOCIALES	59
5. LE REPORTAGE COMME SOURCE DE DÉTRESSE	63
6. IMPACT DES GUIDES ET CONSIGNES SUR LES JOURNALISTES	65
7. DISCUSSION ET RÉFLEXION POUR LA COUVERTURE DES HOMICIDES-SUICIDES	71
Annexe II Analyse de la couverture médiatique dans la presse écrite des cas d'homicides intrafamiliaux au Québec de 2007 à 2012 Julie Laforest, Pierre Maurice Institut national de santé publique du Québec	81
1. Introduction.....	83
2. Méthodologie	85
2.1. Sélection des articles.....	85
2.2. Validation de la grille de codification et ajout de catégories.....	85
2.3. Codification et analyse des articles.....	85
2.4. Description de l'échantillon.....	86
3. Résultats.....	89
3.1. Caractéristiques des articles.....	89
3.2. Information descriptive accessible dans les articles	89
3.3. Couverture médiatique.....	89
3.4. Principaux constats	102
4. Discussion	105
4.1. Caractéristiques des cas les plus médiatisés	105
4.2. Analyse de la couverture médiatique des homicides familiaux en fonction des lignes directrices en matière de suicide.....	107
4.3. Limites	110
Grille de codification dans NVIVO	111
Extraction de résultats NVIVO	115
Lignes directrices de couverture médiatique du suicide de l'Association canadienne pour la prévention du suicide et des Centres de contrôle et de prévention des maladies	119
Annexe III Analyse des informations contenues dans les dossiers au Bureau du coronier du Québec Suzanne Léveillé Université du Québec à Trois-Rivières	123
1. INTRODUCTION	125
2. HOMICIDES INTRAFAMILIAUX ET COUVERTURE MÉDIATIQUE.....	127
3. PRÉSENTATION DES CAS	129
4. LES CAS TRAITÉS DANS LES MÉDIAS ET DANS LES DOSSIERS DU BUREAU DU CORONER : DIFFÉRENCES ET SIMILITUDES	135
5. CONCLUSION.....	139
RÉFÉRENCES.....	141
Annexe IV Recension internationale Guides de bonnes pratiques, ressources et formations Geneviève Fortin Conseil de presse du Québec	143

1. LÉGISLATION	145
2. LES CONSEILS DE PRESSE.....	145
3. GUIDES DÉONTOLOGIQUES	146
4. BONNES PRATIQUES	146
RÉFÉRENCES.....	148
Annexe V Rapport synthèse - forum de discussion La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets Nathalie Villeneuve Conseil de presse du Québec	
	151
Un phénomène, quatre perspectives.....	157
Rapporter une réalité complexe	158
Respect des personnes.....	158
Rôle social des médias	158
Leurs contraintes de production	161
Les sources	161
Rapport du journaliste avec l'événement.....	163
Contenu	164
Processus décisionnel.....	164
Protéger l'enquête	164
Gestion de crise	165
Relations avec les médias	166
La prévention	166
Vulnérabilité extrême.....	167
Relation avec les médias	167

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'étude *La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets* présente les travaux du comité de chercheurs mandaté par le Conseil de presse du Québec (CPQ), dans la foulée d'une recommandation du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (CEHI, 2012). Dans son rapport, le CEHI se questionne sur le rôle d'influence que pourraient jouer les médias, lorsqu'ils couvrent des homicides intrafamiliaux, sur les personnes touchées, leur famille et la collectivité. Les auteurs font également écho aux préoccupations formulées par le coroner Yvon Garneau à l'effet qu'une large diffusion médiatique de ces événements au cours des dernières années puisse provoquer un effet d'entraînement.

L'OBJET DE L'ÉTUDE

Dans la présente étude, le terme homicide intrafamilial désigne :

- le filicide (homicide d'un ou plusieurs enfants par le parent) ;
- le familicide (homicide de plusieurs personnes dans la famille, conjoint et enfant(s), suivi ou non d'un suicide) ;
- l'homicide conjugal (homicide d'un conjoint ou ex-conjoint par l'autre conjoint).

L'accent de cette étude porte cependant sur le traitement médiatique des deux premiers sous-types (filicide et familicide). Ce choix permet de combler l'absence d'études portant sur la couverture médiatique de ces cas particuliers. Il donne également l'opportunité de puiser dans la littérature abondante sur le traitement médiatique du suicide, en raison du pourcentage élevé de suicides pour ces sous-types d'homicides intrafamiliaux, et le lien existant établi par plusieurs chercheurs entre le processus suicidaire et homicide dans ces situations. Le nombre de cas analysés au Bureau du coroner est ainsi réduit et permet de mettre l'accent sur les événements les plus médiatisés, soit les filicides et les familicides. Enfin, ce choix permet d'explorer plus spécifiquement le traitement journalistique des homicides ayant suscité une attention médiatique importante au cours des années suivantes.

LES OBJECTIFS

L'étude vise à documenter les effets éventuels de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : effet d'entraînement dans la population; effet sur la norme sociale concernant le phénomène; effet sur la famille et les proches des victimes. Afin d'ancrer les résultats de cette recherche documentaire dans la réalité québécoise récente, les auteurs se sont également fixé l'objectif de caractériser le phénomène et la couverture médiatique qu'elle suscite dans les médias, au cours de la période 2007-2012. On retrouve également dans le présent rapport un aperçu des bonnes pratiques, ressources et formations existantes en lien avec la couverture médiatique des suicides et des homicides intrafamiliaux, ainsi que des pistes de réflexion.

LA MÉTHODE

Pour atteindre les objectifs de l'étude, trois méthodes complémentaires ont été utilisées :

- Une recension de la littérature scientifique portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux et du suicide et ses effets;
- Une analyse de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides au Québec pour la période 2007-2012;
- Une analyse comparative des cas de filicides et de familicides au Québec pour la période 2007-2012, à partir des dossiers au Bureau du coronier du Québec et de la couverture médiatique.

LES RÉSULTATS : FAITS SAILLANTS

Recension de la littérature

- La littérature portant sur le traitement médiatique des filicides et des familicides et ses effets s'avère très peu abondante.
- Selon des chercheurs, la couverture médiatique des cas de filicide et de familicide se caractérise par la présence fréquente de commentaires sans analyse, une certaine simplification de l'explication du passage à l'acte, une tendance à mettre de l'avant un des facteurs explicatifs et peu d'éléments contextuels entourant l'homicide. Ces caractéristiques pourraient favoriser un effet d'entraînement chez les populations à risque.
- Plusieurs chercheurs évoquent le lien entre le suicide, le filicide-suicide ou le familicide.
- En raison de ce lien, les précautions prescrites pour la couverture médiatique du suicide ont lieu de s'appliquer dans le cas des homicides intrafamiliaux, notamment : ne pas glorifier ou romancer ce type d'événement; ne pas mentionner le moyen utilisé par l'auteur de l'homicide; éviter autant que possible un traitement répétitif susceptible de contribuer à rendre tolérable ou socialement acceptable l'option de l'homicide.
- Étant donné l'importance du phénomène de l'identification chez les personnes fragiles et l'effet d'entraînement possible associé à la couverture médiatique des cas de suicide, les chercheurs soulignent l'importance d'effectuer des études portant sur le traitement des homicides intrafamiliaux dans les médias.
- Les effets négatifs de la médiatisation des homicides intrafamiliaux sur les proches des victimes peuvent être réduits par une approche respectueuse des journalistes et la diffusion d'une information de qualité.
- Il découle de la littérature portant sur la médiatisation du suicide que la participation des professionnels de l'information à la production de guides pour l'amélioration des pratiques journalistiques est un facteur clé pour le succès de ces guides.

Analyse de la couverture médiatique

- Au total, 18 cas d'homicides familiaux (16 filicides et 2 familicides) ont été traités dans la presse écrite entre 2007 et 2012, totalisant 233 articles de presse.
- L'analyse de la couverture médiatique des filicides et familicides indique que les circonstances de l'homicide sont généralement diffusées; cela est d'autant plus vrai pour les cas les plus médiatisés.
- Beaucoup de détails sont révélés, notamment concernant les moyens utilisés pour commettre l'homicide et la vie privée des familles impliquées.
- La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux est très centrée sur la dimension dramatique de ces événements; l'expression « drames familiaux » est d'ailleurs souvent utilisée dans les articles de journaux québécois.
- L'accent est mis sur le côté inexplicable et incompréhensible du geste.
- Il se dégage également de certains articles une forme de compassion à l'endroit du parent homicide, surtout lorsqu'il se suicide ou qu'il tente de se suicider.
- Plusieurs motifs sont évoqués par les journalistes. Ces motifs sont cohérents avec les connaissances scientifiques sur le sujet. Les motifs sont attribués par la famille, des proches, des voisins ou des sources professionnelles. La séparation récente et des litiges reliés à la garde des enfants sont présentés par les médias comme un « scénario classique » pour expliquer ces événements.
- Les ressources d'aide disponibles ainsi que les stratégies susceptibles de prévenir les homicides intrafamiliaux sont rarement mentionnées dans les articles de journaux.

Analyse des dossiers du Bureau du coroner du Québec

Dans un premier temps, l'analyse des dossiers de filicides et de familicides du Bureau du coroner du Québec, pour la période 2007-2012, mène aux constats suivants :

- au total, on recense 26 cas commis entre 2007 et 2012, soit 4 familicides et 22 filicides avec ou sans suicide;
- le nombre relativement restreint de cas pendant la période étudiée rend difficile le traitement statistique des données, lesquelles font plutôt l'objet d'une analyse qualitative;
- l'analyse qualitative des dossiers a permis de colliger les caractéristiques des agresseurs selon trois sous-groupes, correspondant aux différentes motivations de l'auteur de l'homicide, soit :
 - les cas de parents maltraitants;
 - les cas liés à une rupture amoureuse et à un litige entourant la garde des enfants;
 - les autres cas liés à des motifs divers.

Dans un deuxième temps, le croisement de l'information contenue, d'une part, dans les journaux et, d'autre part, dans les dossiers répertoriés au Bureau du coroner donne lieu aux constats suivants :

- Les cas de filicides recensés au Bureau du coroner ne font pas tous l'objet de la même attention médiatique; les dossiers non traités sont en grande partie liés à des parents maltraitants qui tuent leur enfant et les cas de ce sous-groupe, lorsqu'ils sont médiatisés, le sont moins que les autres;

- les cas qui sont liés à une rupture amoureuse et à un litige entourant la garde des enfants font l'objet d'une couverture médiatique beaucoup plus importante que les cas des autres sous-groupes;
- la couverture médiatique des filicides liés à un mauvais traitement est relativement conforme aux informations factuelles retrouvées dans les dossiers au Bureau du coroner;
- la couverture médiatique des cas commis dans un contexte de rupture amoureuse et de conflit entourant la garde des enfants donne davantage de place aux témoignages de l'entourage et de la famille, et est conséquemment dominée par les émotions, un sentiment d'incompréhension et le caractère subit du geste;
- ces mêmes cas sont présentés dans une perspective différente par les rapports de coroner, qui témoignent d'un conflit qui dure depuis longtemps.

FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE

- Dans le champ d'étude peu exploré des filicides et familicides, cette étude est inédite au Québec et constitue une base de connaissances utile pour de futurs travaux.
- L'approche qualitative permet une analyse en profondeur du phénomène.
- Le petit nombre d'études portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux limite la possibilité de tirer des conclusions sur les effets qu'elle engendre.
- Le nombre restreint de cas de filicide et familicide ne permet pas l'analyse quantitative et la démonstration statistique de l'existence d'un effet d'entraînement lié à la médiatisation des homicides intrafamiliaux.
- Le choix de restreindre l'analyse à la presse écrite et au journalisme factuel laisse en plan notamment : les autres types de médias; les autres genres journalistiques, dont le journalisme d'opinion; les tribunes libres, les commentaires, les blogues et les réseaux sociaux.

PISTES DE RÉFLEXION

1. Effet de la couverture médiatique sur le passage à l'acte

Compte tenu du lien scientifique entre le suicide et l'homicide intrafamilial, et du fait que la médiatisation est reconnue comme un facteur de risque pour le suicide, le principe de précaution suggère la prudence, quant à la couverture des homicides intrafamiliaux.

2. Effet de la couverture médiatique sur le public

Mettre l'accent sur le contexte dans lequel l'homicide intrafamilial a été commis peut contribuer à faire reconnaître la complexité du phénomène et à en améliorer la compréhension par le public.

3. Effet de la couverture médiatique sur la norme sociale

Outre le contenu diffusé, le traitement médiatique (importance accordée à certains éléments de l'histoire, répétition de la nouvelle sous un angle particulier, emploi de la une, etc.) des suicides et, par extension, des homicides intrafamiliaux peut véhiculer un message contribuant à rendre tolérable ou socialement acceptable le recours à une telle option dans certaines circonstances.

4. Effet de la couverture médiatique sur la famille et les proches des victimes

Le respect des personnes touchées par un homicide intrafamilial passe autant par une approche sensible que par la diffusion d'une information complète, équilibrée, conforme aux faits et capable de refléter la complexité du phénomène.

INTRODUCTION

En 2011, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mettait sur pied le Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (CEHI), à la suite de la médiatisation importante de certains cas. Le mandat du CEHI, lié au secteur de la santé et des services sociaux, consistait à réaliser un état de situation de l'ampleur du phénomène au Québec et ailleurs, à dresser le portrait des services offerts et des outils disponibles, à recenser les meilleures pratiques pour y faire face et à émettre des recommandations, le cas échéant.

En septembre 2012, le Conseil de presse (CPQ) est interpellé une première fois sur la question de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux par le coroner Yvon Garneau. Dans son rapport d'investigation portant sur un filicide-suicide survenu à Saint-Edmond-de-Grantham, en mai 2011, le coroner recommande : « *que la diffusion d'informations sur les drames intrafamiliaux soit restreinte et pertinente, tout en respectant le droit du public à l'information* ».

Le coroner Garneau évoque le cas du cardiologue Guy Turcotte (2009), ayant fait l'objet d'une couverture médiatique importante, et exprime son inquiétude quant au fait que certains événements rapportés par la suite semblaient présenter des similitudes avec ce cas.

Les préoccupations du coroner Garneau, ainsi que celles d'intervenants du milieu de la santé et des services sociaux sont prises en compte par le CEHI lors de ses travaux. Ces intervenants ont « noté l'importance de sensibiliser davantage les médias dans la manière de traiter de tels événements; manières de faire qui peuvent avoir des effets importants sur les proches et les communautés locales éprouvées ».

Dans son rapport publié en novembre 2012, le CEHI se questionne sur le rôle d'influence que pourraient jouer les médias, lorsqu'ils couvrent des homicides intrafamiliaux, sur les personnes touchées, leur famille et la collectivité. Il note : « le travail réalisé en prévention du suicide et dans le domaine de la violence conjugale qui a permis une première sensibilisation des médias sur les impacts négatifs possibles » et recommande de : « Poursuivre les travaux de sensibilisation des médias au traitement approprié d'événements tragiques tels que les homicides intrafamiliaux. »

Dans la foulée de la publication, en 2012, du rapport du Comité d'experts, le ministre de la Santé et des Services sociaux invitait le CPQ à documenter les effets de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux. C'est donc le mandat qu'a reçu le comité d'étude signant le présent rapport, grâce à une aide financière accordée par le MSSS.

Ce comité se compose de quatre personnes : la coordonnatrice du projet, madame Suzanne Léveillé, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Michel Tousignant, professeur associé à l'Université du Québec à Montréal, madame Julie Laforest et monsieur Pierre Maurice, chercheurs à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Le comité a bénéficié, pendant ses travaux réalisés de mai 2012 à octobre 2014, de l'éclairage d'un comité avisé formé de cinq experts issus de diverses disciplines en lien avec la problématique explorée.

Les pages qui suivent résument les résultats des travaux présentés en détail en annexe, soit, d'une part : la recension de la littérature portant sur les effets de la médiatisation du suicide et des homicides intrafamiliaux (Annexe I et III); l'analyse de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux dans

la presse québécoise, de 2007 à 2012 (Annexe II); l'analyse comparative des dossiers d'homicides intrafamiliaux, pour la même période, au Bureau du coronier du Québec (Annexe III). D'autre part, le résumé des échanges générés par un forum de discussion tenu en avril 2014 par le CPQ, ainsi que celui d'une recension internationale des bonnes pratiques, ressources et formations liées à la couverture médiatique du suicide et des homicides intrafamiliaux sont également présentés.

Enfin, sur la base des connaissances acquises lors de ces travaux, le comité propose quelques pistes de réflexion.

DÉFINITIONS ET DESCRIPTION SOMMAIRE DU PHÉNOMÈNE

Selon le Code criminel canadien, un individu commet un homicide lorsqu'il cause directement ou indirectement la mort d'un être humain et ce, peu importe le moyen utilisé (Cournoyer, Ouimet et Dubois, 2005). L'homicide correspond à un contrôle ultime d'un individu sur un autre, le privant de sa liberté fondamentale de vivre.

Dans la présente étude, l'expression homicide intrafamilial désigne, tel que défini par le CEHI (CEHI, 2012)¹ :

- **le filicide**, soit l'homicide d'un ou de plusieurs enfant(s) de moins de 18 ans commis volontairement ou involontairement par le parent de l'enfant;
- **le familicide**, qui implique plusieurs victimes dans la famille, soit l'homicide du conjoint (ou ex-conjoint) et d'un ou de plusieurs enfants, suivi ou non du suicide du parent homicide;
- **l'homicide conjugal**, soit l'homicide commis par l'un des conjoints, que ceux-ci soient mariés, en union libre ou simples partenaires intimes, qu'ils vivent ou non sous le même toit et qu'ils soient séparés ou divorcés.

L'accent porte cependant sur le traitement médiatique des deux premiers sous-types. Ce choix permet de combler l'absence d'études portant sur la couverture médiatique de ces cas particuliers. Il donne également l'opportunité de puiser à même la littérature abondante sur le traitement médiatique du suicide, en raison du pourcentage élevé de suicides pour ces sous-types d'homicides intrafamiliaux, et le lien existant soulevé par plusieurs chercheurs entre le processus suicidaire et homicide dans ces cas. Le nombre de cas analysés au Bureau du coronier est ainsi réduit et permet de mettre l'accent sur les cas les plus médiatisés, soit les filicides et les familicides. Enfin, ce choix permet d'explorer plus spécifiquement les événements ayant suscité une attention médiatique importante au cours des dernières années.

Au Québec, le nombre d'homicides intrafamiliaux, tous types confondus (homicides conjugaux, filicides, familicides et autres sous-types), se situe entre 30 et 35 cas par année, en moyenne. L'homicide conjugal est le sous-type le plus fréquent dans la province, soit une quinzaine de cas (14 hommes et 3 femmes qui tuent leur conjoint ou ex-conjoint) par année de 1997 à 2012. Pour la même période, on compte en

¹ Dans son rapport de 2012, le Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (CEHI, 2012) étend l'objet de son étude aux parricides (homicide d'un parent commis par un enfant), aux fraticides (homicide d'un frère commis par un autre membre de la fratrie) et aux sororicides (homicide d'une sœur commis par un autre membre de la fratrie).

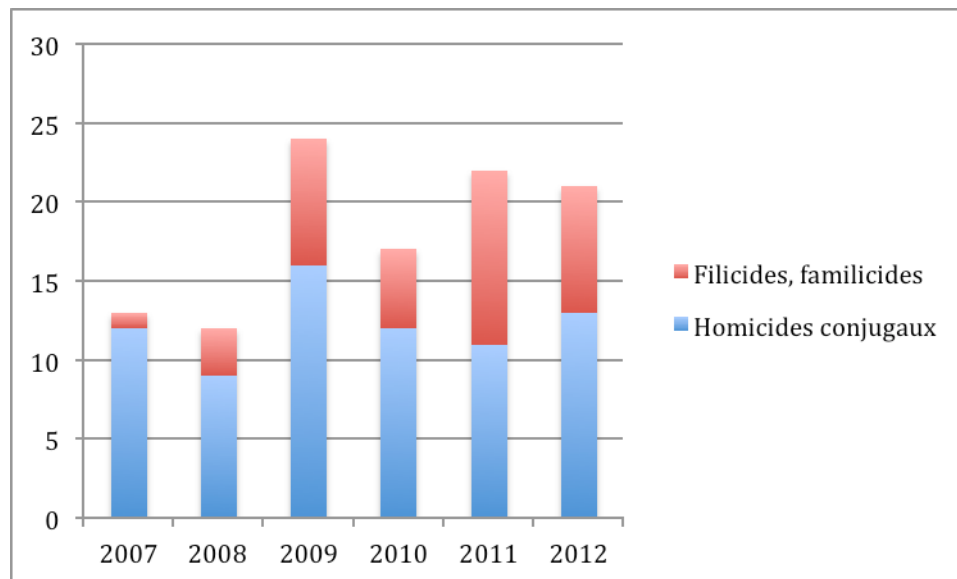
moyenne 6 filicides et 1 familicide par année (Léveillé et Lefebvre, 2008; MSP, 2008 à 2012²; Tableau 2 de l'Annexe III).

La figure 1 brosse un portrait des filicides et familicides ainsi que des homicides conjugaux au Québec, au cours de la période analysée (MSP, 2007 à 2012³).

Il faut cependant garder à l'esprit l'impossibilité de procéder à une analyse quantitative à partir de cette période restreinte et du petit nombre de cas de filicides et de familicides. À titre de comparaison, le nombre de suicides par année est d'environ 1200 (CEHI, 2012; Statistiques Canada, 2011).

Fait à noter, au Québec, comme au Canada, le nombre total d'homicides intrafamiliaux est en baisse depuis une trentaine d'années, notamment en raison d'une diminution de 32 % des homicides conjugaux entre 1980 et 2009 (CEHI, 2012). Ces observations remettent dans leur contexte l'ampleur du phénomène des homicides intrafamiliaux, qui peut parfois paraître plus importante en raison de l'effet médiatique.

Figure 1. Nombre de filicides/familicides et homicides conjugaux, au Québec, pour la période 2007-2012



Au Québec entre 1997 et 2007, en moyenne 4 hommes et 3 femmes commettaient un filicide chaque année. Parmi les hommes qui sont passés à l'acte, 20 % se sont suicidés après l'homicide. Ce pourcentage de suicide augmente à 80 % pour le familicide (Léveillé et Lefebvre, 2008). Ces deux sous-types d'homicide intrafamilial sont des phénomènes complexes qui se passent dans l'intimité d'une famille ou d'un couple. Les victimes et les agresseurs éprouvent du mal à parler de leur détresse et de leurs conflits. De plus, ces personnes éviteraient de consulter des professionnels ou d'en parler à des amis ou

² Source : Compilation manuelle des données sur l'homicide selon le lien entre l'auteur présumé et la victime, statistiques de la criminalité publiées par le ministère de la Sécurité publique pour les années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. En ligne <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite.html>

³ Source : Compilation manuelle des données sur l'homicide selon le lien entre l'auteur présumé et la victime, statistiques de la criminalité publiées par le ministère de la Sécurité publique pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. En ligne <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite.html>

connaissances par crainte du jugement d'autrui. L'entourage se sent d'autant plus démunie à la suite de l'annonce du passage à l'acte (Léveillé et Lefebvre, 2011).

Selon la littérature consultée (Wilczynski, 1997) il existe quatre sous-groupes selon la motivation à commettre le filicide :

- 1. le filicide par abus physique fatal** : le parent est maltraitant et le décès survient dans le contexte de maltraitance; les cas de bébés secoués pourraient être inclus dans cette catégorie;
- 2. le filicide par mesure de représailles** : souvent associé à un contexte de rupture et de disputes entourant la garde du ou des enfants; les individus en détresse passent à l'acte fréquemment par déplacement de leur rage sur le ou les enfants; le filicide survient après plusieurs semaines voire même des mois de conflits;
- 3. le filicide causé par la perturbation de l'état mental** : le parent souffre de dépression sévère (filicide par altruisme) ou de psychose; ces parents tuent leur enfant sous l'emprise d'un délire ou d'hallucinations;
- 4. le filicide d'un bébé non désiré** : cas de jeunes femmes qui tuent leur bébé (0-24h) lors d'un accouchement secret; ce type de filicide est appelé néonaticide.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la compréhension du filicide. Cela est d'autant plus vrai pour les cas de parents en détresse qui tuent leur enfant dans un contexte de rupture amoureuse ou de conflits entourant la garde d'enfants (deuxième sous-groupe). Notons la fragilité de la personnalité de l'auteur du crime et l'incapacité à composer avec des événements stressants tels que la rupture amoureuse, les pertes qui suivent la rupture et les conflits entourant la garde d'enfant. De plus, ces individus recherchent une issue à leurs conflits et à leur détresse : l'homicide survient après plusieurs semaines, voire même des années de conflits entourant la rupture amoureuse et, plus spécifiquement, la garde d'enfants.

Quant au sous-groupe du filicide par abus physique fatal, il diffère du sous-groupe du filicide par mesure de représailles par la présence de difficultés sociales importantes telles que des difficultés financières ainsi que de l'impulsivité ou de l'incapacité à tolérer les pleurs du bébé.

Enfin, le familicide est selon plusieurs auteurs un suicide élargi à l'ensemble de la famille; ce type d'homicide intrafamilial est surtout commis par un homme, suivi du suicide de l'agresseur dans 80 % des cas. Ces individus présentent des symptômes dépressifs, ils réagissent fortement à la perte (soit rupture amoureuse ou perte sociale), la notion de suicide élargi est fréquemment évoquée dans ces cas (Léveillé, Marleau et Dubé, 2007; Léveillé, Marleau et Lefebvre, 2010).

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Objectif 1 - Documenter les effets éventuels de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux et des suicides sur :

- a) la reproduction du passage à l'acte dans la population;
- b) la norme sociale concernant ces phénomènes;
- c) la famille et les proches des victimes.

Objectif 2 – Documenter la couverture médiatique des cas d’homicides intrafamiliaux, plus spécifiquement des filicides et familicides, et tracer un portrait objectif de ces cas au Québec.

Objectif 3 – Documenter les meilleures pratiques, ressources et formations en matière de couverture médiatique des suicides et des homicides intrafamiliaux au Québec et ailleurs dans le monde.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

1. Recension de la littérature

Les auteurs ont procédé à une recension exhaustive de la littérature scientifique portant sur la couverture médiatique de l’homicide intrafamilial et ses effets sur la population, les normes sociales, ainsi que sur les familles et les proches des victimes. Cette recension permet d’atteindre l’objectif 1.

Étant donné le pourcentage élevé de suicides parmi les cas d’homicides intrafamiliaux et le lien existant soulevé par plusieurs chercheurs entre le processus suicidaire et homicide, une recension similaire est réalisée à partir de la littérature portant sur la couverture médiatique du suicide. Cette recension a permis de dégager quelques études portant sur des mesures d’encadrement de la couverture médiatique du suicide, et participe ainsi à l’atteinte de l’objectif 3.

Deux rapports réalisés par le Conseil de presse du Québec (un rapport synthèse d’un forum de discussion portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux et une recension des bonnes pratiques, ressources et formations en la matière) parallèlement aux travaux du comité d’étude, sont également mis à contribution dans la présente étude, afin d’atteindre les objectifs 1 et 3.

2. Analyse de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides; 2007-2012

L’analyse porte sur 233 articles de la presse écrite québécoise, écrits entre 2007 et 2012 et traitant de 16 filicides et 2 familicides ayant été commis dans la province pendant cette période. Cette analyse contribue à l’atteinte des objectifs 1 et 2.

3. Analyse des dossiers de filicides et de familicides au Bureau du coronier du Québec; 2007-2012

Dans un premier temps, cette analyse permet de tracer un portrait objectif de ces sous-types d’homicides intrafamiliaux au Québec. Dans un deuxième temps, l’analyse croisée de l’information obtenue avec le contenu des articles de journaux permet de cerner les différences et les similitudes entre la couverture médiatique, d’une part, et la réalité des filicides et des familicides telle que décrite dans les dossiers du Bureau du coronier, d’autre part. Ces analyses contribuent à l’atteinte des objectifs 1 et 2.

Note sur les méthodes 2 et 3

Le choix de restreindre les analyses aux sous-types d’homicides intrafamiliaux que sont le filicide et le familicide, pour les méthodes 2 et 3, a été motivé par le désir de restreindre la quantité de dossiers à analyser au Bureau du coronier et d’établir une base de comparaison objective pour la couverture médiatique du phénomène.

Ce choix reflète également l'attention médiatique plus importante accordée aux filicides et aux familicides, comparativement à celle des homicides conjugaux. Ce constat a été dégagé par une première analyse des articles de journaux.

1. RECENSION DE LA LITTÉRATURE

Cette section reprend l'essentiel de la recension de la littérature portant sur la couverture médiatique du suicide (Annexe I) et des homicides intrafamiliaux (Annexe III).

L'objectif principal est de documenter les effets de la médiatisation des homicides intrafamiliaux sur la reproduction du passage à l'acte dans la population, les normes sociales, ainsi que sur les familles et les proches des victimes. Cependant, en raison du nombre restreint de recherches portant sur ce sujet, il est apparu pertinent de compléter cette littérature en menant une recension des études relatives à la couverture médiatique du suicide et ses effets, en vue d'en tirer des conclusions qui pourraient s'appliquer aux cas d'homicides intrafamiliaux.

La recension de la littérature (portant sur le suicide et l'homicide intrafamilial) s'appuie sur le corpus des recherches publiées depuis l'an 2000, autant dans le domaine des sciences sociales que de celui des communications. Ce corpus comprend également les études clés publiées avant cette période. L'accent sur la presse écrite s'explique par l'état de la recherche qui porte à peu près exclusivement sur ce média.

Deux rapports réalisés par le Conseil de presse du Québec, parallèlement aux travaux du comité d'étude viennent compléter cette recension. Le rapport synthèse d'un forum portant sur le thème de la présente étude (Annexe IV) apporte l'éclairage des journalistes, de divers intervenants, de proches de victimes et du MSSS, notamment sur l'impact des médias sur les proches des victimes et sur la norme sociale concernant les homicides intrafamiliaux. Enfin, une brève recension internationale (Annexe V) dresse un portrait des bonnes pratiques, ressources et formation en matière de médiatisation du suicide et des homicides intrafamiliaux.

1.1. LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU SUICIDE

L'objectif est de déterminer si, à la lumière de la littérature, la médiatisation du suicide a un effet d'entraînement à la hausse sur le taux de suicide. Trois autres questions complémentaires permettront d'éclairer davantage le phénomène :

- a) qui est susceptible d'être sensible aux effets de la couverture médiatique?
- b) quelles théories expliquent le mieux les effets médiatiques?
- c) la presse écrite contribue-t-elle à modeler les normes sociales et attitudes autour du suicide?

Présence d'un effet d'entraînement

Les suicides de célébrités et de gens ordinaires

Une célébrité est une personne très connue et jouissant d'une certaine gloire auprès du public. La médiatisation du décès par suicide de célébrités aurait des conséquences dramatiques à la suite de leur médiatisation. La plupart de ces célébrités proviennent du monde du spectacle, mais elles incluent également les politiciens, les hommes d'affaires à haute visibilité, ainsi que les athlètes. Des études indiquent que l'augmentation du taux de suicide peut varier entre 12 % et 64 % au niveau national dans le mois qui suit le décès d'une célébrité. Les cas les plus probants sont ceux de Marilyn Monroe (+12 % sur tout le territoire américain) (Stack, 2000), de Gaétan Girouard (+64 % au Québec) (Tousignant et coll.

2005) et de l'ancien premier ministre français Pierre Bérégovoy (+17 % en France) (Queinec et coll. 2011).

Récemment, plusieurs cas de suicide d'artistes suivis d'augmentation des suicides dans la population ont été rapportés à Taïwan (Jeong et coll. 2011). L'augmentation observée s'applique davantage aux suicides utilisant le même moyen, soit la pendaison pour le cas Girouard, la voie ferrée pour le footballeur allemand Robert Enke (1,5 suicide par jour avant; 4,0 après, sur une période de 28 jours) (Ladwig, Kunrath, Lukaschek et Baumert, 2012), le sulfure d'hydrogène pour l'actrice Yukiko Shimizu (+ 8,4 % chez les femmes d'âge moyen) (Hagihara et Habe, 2012).

Cependant, l'effet sur le plan statistique est absent dans certains cas célèbres où les circonstances du décès mettent en relief la détresse extrême du personnage et son comportement aberrant peu avant sa mort. Ainsi, le suicide de Kurt Cobain n'a pas produit l'effet attendu aux États-Unis (Jobes, Berman, O'Carroll et Eastgard, 1996) ou en Australie, mais seulement en France où il jouissait d'une grande réputation également. D'autres suicides de célébrités sans effet notoire sont ceux de Dédé Fortin au Québec, où l'enquête hésita longtemps à conclure entre un homicide et un suicide, ou du journaliste télévisuel Juan Castro en Argentine. Ce cas est très similaire à celui de Gaétan Girouard, et le verdict de suicide tarda à cause du contexte confus de la tentative (saut d'un balcon de 4,8 mètres) (enquête de Tousignant non publiée).

Que ce soit dans la revue très complète de Stack (2005) ou l'étude la plus solide de Pirkis et son équipe en Australie (2006), les items journalistiques portant sur le suicide de gens sans notoriété particulière n'ont pas d'effet ou un très faible effet sur la population. Les reportages qui ont le plus d'effet sont ceux qui s'attardent sur l'expérience ou les circonstances de vie de la personne. Par ailleurs, une étude de Taïwan relève un effet dans les régions les plus exposées aux médias, soit dans les villes où l'indice de pénétration des journaux est supérieur à la campagne (Yang et coll. 2013). En ce qui concerne la télévision, les chaînes locales ont un effet plus marqué que les chaînes nationales. Une preuve indirecte de l'effet de la presse écrite est la diminution du suicide durant deux longues grèves de journaux (Motto, 1970; Blumenthal et Bergner, 1973).

Références à des épidémies et caractéristiques du reportage

Selon une étude autrichienne, les articles portant sur la hausse des taux de suicide ont des effets plus néfastes que les récits de cas réels (Niederkrötenhaler et coll. 2010). Ici, c'est surtout l'exploitation et la surenchère de ces données par les journaux de format tabloïd qui est en cause. De plus, le positionnement du récit dans le journal, l'espace consacré au récit ainsi que la répétition de l'information caractérisent les cas pour lesquels on observe un effet significatif. Ce sont les reportages qui font la première page d'un journal (Bollen et Phillips, 1982), les reportages bien étoffés ou l'accumulation d'articles sur un même cas qui sont les facteurs déterminants (Yang et coll. 2013).

Plus encore selon Stack (2005), l'effet d'imitation est associé à la présentation du suicide sous un aspect positif, ou en d'autres mots à la description de l'acteur en des termes sympathiques. La mention d'un événement contextuel auquel certains lecteurs ou lectrices peuvent s'identifier, comme un conflit amoureux ou des difficultés financières, apparaît déterminante (Stack, 1990). Ces éléments favorisent un rapprochement entre l'auteur du suicide et la vie du lecteur ou de la lectrice. Le fait de réduire le suicide à une cause unique sans remettre en contexte, que ce soit l'alcoolisme ou la négligence parentale ou la

dépression, risque également de rendre les lecteurs vivant cette situation plus vulnérables au suicide. De même sa glorification est un autre élément qui favorise un effet d'entraînement.

Par contre, si le suicide est décrit en des termes négatifs qui mettent en relief l'horreur du geste ou son immoralité, il n'y a pas de conséquence, voire même une diminution du suicide comme après le cataclysme des 900 suicides de Jonestown en Guyane (Stack, 2005). À cet égard il n'y a pas de preuve que le sensationnalisme est un facteur déterminant sans présence d'interaction avec d'autres facteurs, surtout si le récit des circonstances du décès verse dans l'horreur. Au contraire, les lecteurs pourraient être repoussés.

La mention du moyen peut faire augmenter le taux de suicide par l'utilisation du même moyen. L'effet s'observe particulièrement si le moyen est nouveau, inusité ou spectaculaire comme l'inhalation de fumée de charbon (Yang et coll. 2013) ou le saut d'un édifice (Niederkroenthaler et coll. 2010, 2012). Le cas le mieux documenté est celui du métro de Vienne. On note une augmentation rapide du nombre de ces suicides lorsque la presse écrite se mit à les couvrir et une chute soudaine à la suite de la cessation de la publication de ces cas. Certaines études portent à croire également que la mention du saut d'un édifice comme moyen, particulièrement si une photo du lieu est publiée, peut induire des suicides par imitation (Etzersdorfer, Voracek et Sonneck, 2004).

Les caractéristiques des personnes vulnérables

Pendant longtemps les jeunes étaient considérés comme plus vulnérables à l'effet d'entraînement (Gould, 2001; Gould, Midle, Insel et Kleinman, 2007). Des études réalisées depuis l'an 2000 montrent que ce sont davantage les gens d'âge moyen qui sont touchés, soit parce qu'ils consomment davantage de journaux, soit parce que les médias rapportent plus de suicides dans cette catégorie d'âge (Niederkroenthaler et coll. 2009 a,b). D'autres études, comme celle de Motto en 1970 et celle beaucoup plus récente de l'Anneberg Public Policy Center aux États-Unis (Romer, Jamieson et Jamieson, 2006), concluent au contraire que ce sont les moins de 25 ans et les plus de 45 ans qui sont les plus susceptibles d'être influencés par la couverture médiatique d'un suicide. Il demeure donc peu prudent de conclure quoi que ce soit sur l'influence de l'âge compte tenu de ces données mitigées.

Les femmes sont dans l'ensemble un peu plus sensibles que les hommes à l'effet d'entraînement, soit entre une fois et demie plus et cinq fois plus selon deux recensions. Le suicide diminue aussi davantage chez les femmes que chez les hommes lors des grèves des journaux (Stack, 2005; Pirkis et coll. 2006).

Une étude auprès de patients psychiatriques souligne que les reportages sur le suicide peuvent nourrir l'idée que ce scénario est possible pour eux. Ces personnes rapportent également que l'effet pourrait se faire sentir à long terme plutôt que dans l'immédiat (Biddle et coll. 2012). Aussi, les reportages peuvent avoir un effet aversif sur eux lorsque le suicide est décrit négativement.

En ce qui concerne la population générale, deux études menées respectivement au Saguenay (SOM, 2009) et en Lettonie (Sisask, Mark et Varnik, 2012), montrent que le public est très divisé quant à son degré de tolérance des reportages sur le suicide, environ la moitié ou plus étant tolérante et ouverte à divers degrés aux reportages alors que l'autre moitié exprime des réserves importantes. Dans l'étude du Saguenay, plus des deux tiers de l'échantillon ne juge pas pertinent de décrire les détails ou d'interviewer les proches. Bien que l'ensemble de la qualité des reportages ne soit pas remise en question, plus de 60 % y voient place à l'amélioration soit en livrant moins de détails, soit en versant moins dans le « sensationnalisme ».

De plus, les journalistes, même ceux ayant une expérience des faits divers, rapportent vivre une détresse lorsqu'ils se rendent sur les lieux du décès pour mener leur enquête auprès des proches (Biddle et coll. 2012).

Les explications théoriques

La théorie de l'apprentissage social élaborée par Bandura en 1997 est la plus souvent citée pour expliquer l'effet d'entraînement. Mais plus qu'une simple modélisation, le processus reposerait sur une vénération du modèle et une identification avec les circonstances de l'évènement décrit dans la presse (Gould et Schaffer, 1987, cité dans Gould, 2001). Le processus est également facilité par un état de découragement au moment de l'impact de la nouvelle davantage que par désir d'émulation. Une autre théorie est celle de l'amorçage ou du 'priming' (Tousignant et coll. 2005). La couverture médiatique d'un suicide peut réactiver ou redoubler la souffrance déjà présente chez le lecteur ou augmenter le poids d'un événement personnel dans la période qui suivra le reportage.

La théorie néoassociative de Berkowitz (Pouliot, Mishara et Labelle, 2011) propose pour sa part que la diffusion du geste suicidaire puisse avoir un effet de désinhibition sur des tendances similaires chez ceux et celles qui sont récepteurs du message. La théorie de la comparaison sociale de Festinger aide également à comprendre le phénomène de l'entraînement. Selon Tousignant et ses collaborateurs (2005), si on est témoin qu'une personne à haut prestige ne peut affronter la vie, on se croit a fortiori encore plus démuni pour y faire face. Enfin, la théorie dite de la « cultivation » de Gerbner propose que si l'on met trop en relief une transgression par une couverture répétée d'une conduite, le comportement risque d'être banalisé et imité plus facilement (Pirkis et Blood, 2001).

Influence sur les normes sociales et les attitudes

Des enquêtes auprès de personnes ayant commis une tentative de suicide presque létale illustrent que la répétition des récits de suicide peut amener une acceptation et une légitimation de ce choix (Pirkis et Blood, 2001). Par ailleurs, certains reportages peuvent faire apparaître l'auteur d'un suicide comme un personnage plus grand que nature et créer une séduction et même un envoûtement à son égard.

De plus, le suicide peut être considéré comme une transgression, une conduite extrême qui met en cause le fonctionnement de la société. Un exemple en est le cas de R. Budd Dwyer, politicien américain peu connu qui s'est donné la mort devant les écrans de télévision dans un geste de protestation contre les poursuites à son endroit (Riley, 2009). L'incident a donné lieu à une sorte de culte dans certains milieux. Son geste a été glorifié par un groupe punk et a fait l'objet d'un documentaire apologétique. Même le cas d'une pendaison judiciaire dans la province du Bengale en Inde a eu des conséquences néfastes sur des cas bien documentés de suicides de jeunes à la suite d'une hypermédiatisation des enjeux autour de cette décision.

L'impact des guides et consignes sur les journalistes

Les campagnes de sensibilisation quant aux effets néfastes de certains types de reportage sur le suicide et la production de consignes à l'attention des médias ont connu un succès confirmé dans au moins trois pays : l'Autriche, la Suisse et l'Australie. Le facteur le plus important a été la participation du milieu journalistique à la production des guides. En Australie, la campagne a reposé sur une stratégie à niveaux multiples avec une approche personnelle, une forte publicité et la production de documents largement

distribués et utilisés (Pirkis et coll. 2009; Westerlund, Schaller et Schmidtke, 2009). Les reportages ont cessé pour certains journaux alors qu'ils ont occupé un espace moins central et moins important dans d'autres, de sorte qu'en fin de compte, seulement 1 % des suicides ont fait l'objet d'une mention dans les médias. En Suisse, le nombre d'articles n'a pas diminué, mais leur qualité s'est significativement améliorée (Michel et coll. 2007, cité dans Pirkis et coll. 2009).

De telles initiatives n'ont pas connu par contre les résultats attendus dans plusieurs pays asiatiques, de même qu'aux États-Unis. En Nouvelle-Zélande, le coroner a déclaré un embargo sur la couverture du suicide qui ne pouvait être abordé qu'avec sa permission. Les mesures coercitives ont hautement déplu au monde journalistique qui se sentait exclu et craignait que le tabou rende la situation encore pire (Collings et Kemp, 2010). À Hong Kong (Fu et Yip, 2008; Fu, Chan et Yip, 2009), les efforts ont eu pour seul effet de déplacer les quelques titres de la une aux pages intérieures, alors que les photos ont continué d'alimenter 90 % des articles, tout cela dans un contexte où la moitié des suicides font l'objet d'une mention.

Le cas du métro de Vienne cité précédemment est la démonstration la plus éloquente de l'effet direct de consignes appelant à la réserve à l'endroit des journalistes (Etzersdorfer et coll. 2004). Lorsque la presse s'est mise à couvrir ces faits divers, parfois de façon sensationnelle, le nombre de suicides dans le métro, pour une période de quatre ans, est passé de 3 à 41. La diminution du nombre de suicides fut de 75 % après la mise en application des consignes.

Autres ressources pour les journalistes

Le Conseil de presse du Québec a par ailleurs recensé les ressources, bonnes pratiques, formations ou guides existants relativement à la couverture du suicide et des homicides intrafamiliaux par les journalistes. Ce recensement s'étend aux initiatives des corps législatifs, conseils de presse, associations de journalistes ou groupes de recherche.

Comme c'est le cas ailleurs dans le monde, aucun outil n'est proposé aux journalistes au Québec et au Canada relativement à la couverture des homicides intrafamiliaux. Des lignes directrices ont cependant déjà été établies pour la couverture médiatique du suicide (APC, 2008; AQPS, 2012). L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a également mis en ligne, depuis 2006, une trousse à l'intention des médias (INSPQ) pour la couverture de la violence conjugale.

Ailleurs dans le monde, les initiatives (codes déontologiques, lignes directrices, guides de bonnes pratiques, livres, formations) sont surtout en lien avec la couverture médiatique du suicide. À cet égard, seule la Nouvelle-Zélande a adopté une mesure législative, interdisant aux journalistes de traiter du suicide d'une personne sans la permission du coroner. Les autres initiatives se rapportent au traitement médiatique de la violence conjugale ou de la violence en général.

1.2. IMPLICATIONS POUR LES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Cette recension de la littérature permet de faire les constats suivants, relativement à l'impact de la médiatisation du suicide sur le passage à l'acte :

- il existe un effet d'entraînement lié aux suicides de célébrités;
- des personnes vulnérables peuvent s'identifier aux récits médiatisés;

- mentionner le moyen peut avoir une influence sur des suicides subséquents;
- représenter le suicide positivement peut engendrer un effet d'imitation et une augmentation du taux de suicide; l'effet peut être inversé s'il est représenté négativement.

Ces observations peuvent-elles avoir des applications pour la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux? Cette interrogation en suscite d'autres, auxquelles nous répondons par des hypothèses prudentes.

Bien que le cardiologue Guy Turcotte (qui a tué ses deux enfants et a ensuite tenté de se suicider en 2009) n'était pas a priori une célébrité, son geste a donné lieu à une couverture médiatique s'étalant sur plusieurs semaines et a transformé le personnage sinon en vedette du moins en un centre d'intérêt à haute visibilité. Un reportage qui risque de glorifier l'auteur de l'homicide ou de faire paraître la raison alléguée de son geste comme raisonnable ou allant de soi pourrait-il potentiellement avoir un effet d'imitation? Ce type de reportage pourrait-il créer une fascination chez certains pères partageant les mêmes problèmes familiaux que le sujet du reportage ou une détresse élevée chez les proches impliqués?

De la même manière, on peut penser que la mention du moyen utilisé pour commettre l'homicide ou, le cas échéant, le suicide de son auteur, ait un effet de suggestion, a fortiori dans le cas d'une description détaillée de ce moyen avec des accents de sensationnalisme, parfois accompagnée d'une présentation graphique évocatrice.

La couverture en première section d'un journal ou en première page, de la presque totalité des cas d'homicides intrafamiliaux au Québec peut porter à croire que le phénomène est beaucoup plus fréquent qu'il ne l'est en réalité. Le danger est de banaliser le phénomène.

Dans un article publié sous la forme d'un éditorial dans la revue *Crisis*, organisme international de prévention du suicide, Connolly (2007) se questionne à propos d'une série de sept cas d'homicide-suicide survenue en 18 mois autour de l'année 2006 en Irlande. Sa position, tout en demeurant prudente, exige une réflexion sur un effet éventuel des reportages: « [...] il est visible que les incidents se sont produits durant une période de couverture détaillée provoquée par les premiers décès. Cette couverture était souvent de nature sensationnelle et, compte tenu des similarités entre certains des cas, un effet d'imitation ne peut pas être exclu ». Toutefois, les compilations sur les décès de cette nature ne permettent pas de conclure à une augmentation de ce type de cas et on sait depuis l'étude de Coid en 1993 que ces taux sont relativement stables et autour de 0,2 à 0,3 par 100 000 habitants. Connolly cite deux rapports dans lesquels il n'y a aucun doute que dans plusieurs cas d'homicide-suicide il y a un élément d'imitation et note qu'il y a nécessité de consignes plus précises sur la couverture de ces événements dans les médias (Pirkis et Blood, 2001; Blood et Pirkis, 2007).

Afin d'objectiver la discussion, la section qui suit présente un relevé exhaustif de la littérature scientifique portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux et ses effets sur la population.

1.3. LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Très peu d'écrits portent sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux ainsi que sur ses effets. Les études existantes se divisent en deux axes : d'une part, celles portant sur les caractéristiques de la couverture médiatique et, d'autre part, celles s'intéressant à son impact.

Caractéristiques de la couverture médiatique

La couverture médiatique des homicides en général est effectuée de manière factuelle, épisodique, avec une tonalité émotive plutôt neutre. La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux semble différente. Ainsi, la couverture médiatique des homicides conjugaux est beaucoup moins neutre et est dominée par l'opinion et l'émotion. La relation (conjoint, famille) entre la victime et l'agresseur serait une variable qui aurait un impact sur la façon dont le traitement médiatique est effectué (Taylor, 2009; Peelo, Francis, Soothil, Pearson, Ackerlay, 2004). De plus, Taylor (2009) ajoute que les homicides impliquant des enfants tués par leurs parents reçoivent une attention médiatique plus importante. Des auteurs (Geroski, Gray et Adler, 2012) soulèvent que certains types de victime (femme et enfant) suscitent particulièrement un « battage médiatique ». Quand il s'agit de jeunes enfants tués par un de leurs parents, on remarque qu'ils sont fréquemment présentés en première page et l'histoire racontée est émotive et dégage un sentiment d'incompréhension.

L'article de Walklate et Petrie (2013) porte spécifiquement sur la couverture médiatique des filicides en Angleterre. Les auteurs soulignent que dans ce pays, les homicides intrafamiliaux n'augmentent pas, toutefois la couverture médiatique a augmenté considérablement ces dernières années. Les auteurs explorent la relation entre les représentations dans les médias, la compréhension du public et les réponses dans les politiques sociales. Les résultats qui ressortent à la suite de l'analyse de la couverture médiatique des cas de filicide sont : la présence fréquente de commentaires sans analyse, une certaine simplification dans la description du passage à l'acte et une tendance à rechercher une cause sans bien expliquer le contexte du filicide. Les auteurs mentionnent un exemple où l'infidélité de la femme et les problèmes financiers sont présentés comme étant des explications d'un filicide-suicide.

Dans une étude (Meyers, 1997) portant sur les pratiques journalistiques concernant des crimes violents, il a été observé que l'intérêt de la majorité des nouvelles sur le sujet décline rapidement. Les journalistes interviewés sur la question mentionnent qu'il est rare qu'une nouvelle demeure d'actualité une semaine après l'événement. Des facteurs semblent cependant accroître l'intérêt et la pérennité de la nouvelle. Selon une étude sur la couverture des homicides dans la presse britannique, le bas âge de la victime était l'un des meilleurs prédicteurs du traitement de l'homicide dans la presse écrite (Peelo et coll. 2004). Les auteurs de cette étude ont également observé que l'ampleur de la couverture des homicides augmentait en fonction du nombre de victimes impliquées. De ce point de vue, les filicides et les familicides constituent en soi des événements à fort intérêt médiatique, puisqu'ils sont peu fréquents et impliquent souvent plus d'une victime, dont des enfants.

Cependant, la plupart des études portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux sont consacrées à l'homicide conjugal.

Selon deux études récentes effectuées au Canada par Fairbairn et Dawson (2013) et Richards et ses collaborateurs (2011), la couverture médiatique des cas d'homicides conjugaux est caractérisée par une tendance à blâmer la victime et à déresponsabiliser l'individu qui commet cet homicide, par l'omission de considérer l'homicide conjugal comme un problème social, et enfin, par le peu d'accent mis sur les ressources d'aide disponibles. Les auteurs mentionnent que l'homicide conjugal est présenté comme une problématique individuelle, un incident isolé entre deux partenaires sans y ajouter le contexte de violence conjugale entourant l'homicide. De plus, il y a des blâmes subtils de la victime en soulignant parfois son attitude provocante ou son infidélité.

Les causes attribuées à l'homicide conjugal s'avèrent souvent la pathologie de l'agresseur, incluant la consommation d'alcool. Fairbairn et Dawson (2013) soulignent toutefois une évolution dans le traitement médiatique de l'homicide conjugal et des changements positifs ont été observés depuis les années 1970 (entre 1975 et 2002). Les auteurs indiquent que les éléments qui restent à travailler sont reliés au contexte de l'homicide. De plus, les articles de journaux analysés par ces deux chercheurs soulèvent que l'homicide est un événement isolé sans préméditation précisant peu ou pas le contexte de violence conjugale dans lequel l'homicide a été commis. Toujours selon l'analyse de Fairbairn et Dawson, peu d'intervenants d'organismes qui travaillent en violence conjugale prennent la parole pour mieux expliquer la problématique au public.

Une étude récente porte sur certains thèmes tenus sous silence (ex. : le contexte dans lequel l'homicide est survenu). En effet, dans plusieurs articles de journaux l'homicide est décrit sans mentionner de contexte, laissant croire que cet événement est imprévu et impossible à prévenir (Sweeney, 2012). L'auteur ajoute que les informations portant sur la méthode pour tuer la victime sont mentionnées, que la dispute est soulignée comme étant la cause. De plus, la classe sociale est indiquée en gros titre surtout quand il s'agit d'un homicide commis par un individu ayant un haut statut social, tel qu'un médecin. Il semble y avoir étonnement quand un individu provenant d'une classe favorisée en vient à tuer un membre de sa famille. L'auteur en conclut à la construction sociale de ce phénomène de l'homicide conjugal bien présente dans les médias.

L'impact de la couverture médiatique sur le passage à l'acte

Peu d'études portent sur l'impact de la couverture des homicides intrafamiliaux sur le passage à l'acte et la répétition de tels actes dans la population et aucune à notre connaissance ne s'intéressait spécifiquement au filicide. La seule étude effectuée sur l'impact des homicides intrafamiliaux sur la population porte sur l'homicide conjugal en Espagne. Les résultats de cette étude portant sur le traitement médiatique à la télévision des homicides conjugaux démontrent que la couverture de ceux-ci était associée à un risque relatif plus élevé d'homicides conjugaux (Risk Ratio (RR) 1,32 et 1,42), suggérant la présence d'un « *copycat effect*⁴ ». Fait intéressant, lorsque la couverture médiatique était axée sur les mesures de prévention de la violence conjugale ou portait sur des incidents non fatals de violence conjugale, celle-ci était statistiquement moins associée à des homicides conjugaux (Vives-Cases, Torrubiano-Dominguez et Alvarez-Dardet, 2009). Ainsi, bien que la littérature scientifique sur l'effet de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux soit encore trop mince pour servir de base à des conclusions, il peut être pertinent de s'interroger sur la façon de présenter les événements dans les médias. À ce titre, la littérature sur le suicide tend à montrer un lien entre la nature de l'information transmise par les médias et l'incidence des cas de suicide.

Tel que déjà soulevé, le traitement médiatique des cas de filicides et familicides et ses effets est peu documenté. Toutefois, les chercheurs s'y intéressent de plus en plus. En 2010, Liem, une spécialiste internationale des homicides intrafamiliaux (plus spécifiquement des familicides et des filicides) et ses collègues mentionnent qu'une attention devrait être portée à la couverture médiatique de ces types d'homicides. Les auteurs soulignent l'importance de ne pas glorifier ou romancer ce type d'homicide intrafamilial. Étant donné la forte médiatisation de certains cas d'homicides intrafamiliaux, ces chercheurs

⁴ Selon Coleman (2004), le « copycat effect » ou « effet de contagion », relativement à un événement impliquant certains types de comportement, fait référence au pouvoir des médias de masse ou de la culture de masse à provoquer d'autres comportements similaires.

signalent le risque d'un effet d'entraînement pour les populations à risque et suggèrent d'effectuer des études sur cette question.

D'autres chercheurs évoquent le lien entre le suicide, le filicide-suicide ou le familicide (suicide élargi) (Collins et coll. 2001; Pirkis et coll. 2006). Étant donné l'importance de l'identification de certaines personnes fragiles et l'effet d'entraînement provoqué par la médiatisation des cas de suicide, les chercheurs soulignent l'importance d'effectuer des études portant sur la médiatisation des homicides intrafamiliaux.

1.4. L'IMPACT SUR LES PROCHES DES VICTIMES ET SUR LA NORME SOCIALE

La souffrance des proches des victimes d'homicide est bien documentée en victimologie. Ainsi, le deuil est d'autant plus complexe quand un proche est tué dans des circonstances dramatiques par un membre de sa famille. Les impacts s'avèrent physiques, psychologiques, économiques et sociaux. Quelques études portent sur le rôle joué par les médias dans le vécu des victimes d'homicide. Rossi (2013) souligne la relation amour/haine entretenue entre les proches de victimes et les médias. Ainsi, la littérature se partage en deux volets. D'une part, les auteurs évoquent l'intrusion des médias infligeant une blessure secondaire, le deuil qui devient un spectacle public, l'information déformée dans certains médias et les détails intimes divulgués sur la place publique. D'autre part, certaines victimes décident de faire alliance avec les médias et de fournir de l'information et tentent d'utiliser l'outil précieux des médias pour « pérenniser la mémoire et préserver de l'oubli » des victimes, comme le souligne à juste titre Rossi (2013).

Forum de discussion

Le 9 avril 2014, le Conseil de presse du Québec tenait à Montréal un forum de discussion portant sur le thème de la présente étude, auquel ont participé des journalistes, des experts et des intervenants ainsi que des représentantes de proches de victimes. L'objectif visé était d'amorcer une réflexion sur la question des effets de la couverture médiatique, notamment sur les proches des victimes, tout en tenant compte de la réalité vécue par les professionnels de l'information sur le terrain.

De façon générale, les échanges ont fait ressortir que les impacts négatifs de la médiatisation des homicides intrafamiliaux sur les proches des victimes peuvent être limités par une approche respectueuse des journalistes et la diffusion d'une information de qualité, c'est-à-dire complète, équilibrée, conforme aux faits et capable de refléter la complexité du phénomène.

Lorsqu'ils traitent avec des personnes vulnérables, les journalistes peuvent ainsi limiter l'impact négatif qu'ils peuvent avoir sur eux en adoptant une approche sensible, en faisant preuve de retenue, en cherchant à obtenir d'eux un consentement libre et éclairé et en choisissant avec soin les mots qu'ils utilisent.

La production d'une information de qualité est cependant compliquée par la nature sensible des événements et les contraintes pratiques du métier de journaliste, qui doit : moduler le niveau de détail selon l'intérêt public, livrer un juste équilibre entre les témoignages de personnes vulnérables et émotives, accéder à des informations fiables. Le tout en travaillant à une vitesse souvent incompatible avec la compréhension d'un sujet complexe.

Par ailleurs, la discussion au sujet de l'influence des médias sur le public, notamment sur sa perception et sa sensibilité (norme sociale) face au phénomène a mis en évidence l'aspect délicat de la question de la

responsabilité sociale des médias. Jusqu'où va cette responsabilité? Quand heurte-t-elle la liberté de presse? Alors que les experts et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ont fait valoir que les médias pouvaient mettre l'épaule à la roue en matière de prévention, les journalistes ont plutôt soutenu que leur rôle se limite à rapporter les faits.

EN BREF - RECENSION DE LA LITTÉRATURE

- La médiatisation du suicide peut provoquer un effet d'entraînement, notamment pour les personnes vulnérables. Cet effet est amplifié lorsqu'il s'agit du suicide de célébrités ou par certains facteurs, comme la mention du moyen utilisé ou la présentation positive du suicide ou de la personne qui a posé le geste. La présentation négative du suicide peut avoir un effet inverse.
- Certains types de traitement médiatique du suicide, comme un traitement répétitif ou la glorification de la personne décédée peuvent contribuer à rendre tolérable ou socialement acceptable l'option du suicide.
- La littérature portant sur les effets du traitement médiatique des filicides et des familicides est très peu abondante, ce qui limite la possibilité de tirer des conclusions à ce sujet.
- Cependant, des chercheurs avancent que certaines caractéristiques de la couverture médiatique des filicides et familicides pourraient favoriser un effet d'entraînement chez les populations à risque : la présence fréquente de commentaires sans analyse, la simplification de l'explication du passage à l'acte, l'accent mis sur un des facteurs explicatifs et un manque de contextualisation.
- Étant donné le lien entre le suicide, le filicide-suicide ou le familicide, il existerait aussi un risque d'effet d'entraînement lié à la médiatisation des homicides intrafamiliaux, suggèrent plusieurs chercheurs qui soulignent par ailleurs l'importance d'effectuer des études sur le sujet.
- Les effets négatifs de la médiatisation des homicides intrafamiliaux sur les proches des victimes peuvent être réduits par une approche respectueuse des journalistes et la diffusion d'une information de qualité.
- La participation des professionnels de l'information à la production des guides pour la couverture médiatique du suicide est un facteur-clé pour la reconnaissance et le succès d'une telle ressource dans le milieu journalistique. Il n'existe pas de telle ressource pour la couverture des homicides intrafamiliaux.

2. ANALYSE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

L'analyse de la couverture journalistique présentée dans cette section permet d'ancrer dans la réalité québécoise récente les constats établis par la recension de la littérature. Les caractéristiques des articles analysés permettent de poursuivre l'exploration des effets éventuels des médias dans un contexte d'homicide intrafamilial et de nourrir une réflexion à ce sujet.

L'analyse porte sur la couverture médiatique de filicides et de familicides survenus au Québec entre 2007 et 2012 inclusivement. Elle se limite au contenu d'articles de la presse écrite.

2.1. MÉTHODE

Les articles de presse ont été identifiés à partir d'une liste de cas de l'ensemble des filicides et des familicides commis pendant cette période. L'information analysée couvre une période de deux semaines suivant la commission ou la découverte de l'homicide. Les sources incluent tous les journaux francophones nationaux de la base de données Eureka (*Le Soleil*, *La Presse*, *La Tribune*, *Le Droit*, *La Voix de l'Est*, *Le Nouvelliste*, *Le Devoir*), ainsi que *Le Journal de Québec*, *Le Journal de Montréal* et *The Gazette*. Les textes d'opinion, les chroniques et les éditoriaux ont été exclus, tout comme les doublons.

Une grille préliminaire de codification des articles a été développée à partir de la littérature sur les homicides intrafamiliaux et sur la couverture médiatique des cas de violence (violence conjugale, suicide, agressions sexuelles). La grille de codification a été validée à l'aide d'une analyse de concordance. Le logiciel *QSR NVivo* (version 10) a été utilisé afin de faciliter et systématiser l'analyse de contenu des articles.

L'analyse porte sur le titre de l'article, le langage utilisé pour qualifier l'acte homicide, la mention du moyen utilisé pour commettre l'homicide et le suicide, l'attribution des motifs de l'homicide, la mention d'un message ou d'une lettre par l'auteur ou son conjoint, la référence à un cas précédent, les propos recueillis auprès d'informateurs, la référence aux médias dans les articles et la mention des ressources d'aide et des stratégies de prévention.

Au total, 233 articles de la presse écrite ont été analysés pour la période ciblée. Ils traitent de 16 filicides et 2 familicides. Ces cas se répartissent plus spécifiquement comme suit : six cas de filicide suivi d'un suicide, trois cas de filicide suivi d'une tentative de suicide, sept cas de filicide sans tentative de suicide, un cas de familicide avec tentative de suicide et un cas de familicide sans tentative de suicide. La description de ces cas est présentée dans le tableau 2 de l'Annexe II.

2.2. RÉSULTATS

Couverture médiatique

Soixante pour cent des articles analysés ont été publiés durant les cinq jours suivant la découverte de l'homicide (142 sur 233). La plupart de ces articles portent sur les circonstances de l'homicide (découverte, lieu, moyen utilisé, information sur les auteurs et les victimes). Des premières pistes d'explication du geste sont également abordées, soit à travers l'enquête policière, la réaction de la famille, des proches ou de la communauté. Les articles subséquents (91 articles) s'intéressent plus souvent aux

funérailles et aux réactions de la communauté, à l'évolution de l'enquête ou à la comparution et la mise en accusation de l'auteur présumé. Enfin, près de la moitié des articles (107 sur 233) sont accompagnés de photos ou d'illustrations.

L'année 2009 est celle pour laquelle on retrouve la plus grande couverture médiatique en termes de nombre total d'articles repérés (100 articles pour 6 cas), suivie de près par l'année 2012 (75 articles pour 2 cas). L'ampleur de la couverture médiatique dans la presse écrite des 18 cas d'homicides familiaux analysés varie grandement, allant d'un seul article à 38 articles par cas. Quatre cas ont reçu une couverture dépassant 30 articles, totalisant ainsi 60 % (143 sur 233) des articles de presse sur l'ensemble des cas analysés. Pour ces cas, le caractère inusité des circonstances de l'homicide ou le profil « atypique » du parent homicide est apparent. De manière générale, la façon de traiter les cas est assez uniforme entre les articles et constante dans le temps.

Caractéristiques des articles

Les titres. Ils portent généralement sur les circonstances de l'homicide ou font le point sur le déroulement de l'enquête, l'arrestation de l'auteur, son état de santé ou l'organisation des funérailles des victimes. L'expression « drame » ou « drame familial » se retrouve dans près de 30 % des titres. L'utilisation du prénom des victimes est plutôt rare (16 sur 239⁵) et se produit principalement lorsque le titre porte sur les réactions de la famille ou de la communauté ou lorsqu'il est question des funérailles. La mention des noms et prénoms des auteurs d'homicide dans le titre est un peu plus fréquente (27 sur 239) et le titre porte généralement sur leur mise en accusation ou la réaction des proches.

Le langage utilisé. L'analyse fait ressortir que plus de la moitié des textes (plus de 56 %) incluent au moins une fois le terme « drame ». Les termes meurtre ou homicide, qui font ressortir le caractère fatal et criminel du geste commis, sont utilisés moins fréquemment, soit dans 37 articles (16 %). Lorsqu'il y a un homicide familial suivi d'un suicide (6 cas), l'expression « meurtre suivi d'un suicide » est privilégiée (30 articles sur 66).

Le moyen utilisé. La façon de procéder pour l'homicide, le suicide ou une tentative de suicide est connue et diffusée pour la grande majorité des cas (12 sur 18) et il est mentionné dans 95 des 233 articles (41 %). L'information ne provient pas toujours de sources officielles et les circonstances de l'homicide et du suicide sont généralement très détaillées, particulièrement en ce qui a trait à la façon dont les victimes sont décédées. Les autorités se montrent très prudentes quant aux informations divulguées lorsqu'un procès est prévu.

Les motifs évoqués. Certains articles font ressortir le caractère inusité et inexplicable de la mort d'un enfant tué par un parent. La mention de l'absence de signes annonciateurs — « rien ne laissait présager un tel geste » — caractérise ces articles. Malgré ce caractère incompréhensible, la plupart des articles de presse tentent de rechercher auprès de la famille, des proches, de la communauté et des experts des explications aux meurtres commis. Les motifs les plus souvent évoqués dans les médias pour expliquer les meurtres commis sont les problèmes personnels, les problèmes de santé mentale, les antécédents de violence, la séparation du couple et les litiges entourant la garde des enfants.

⁵ Il est arrivé qu'un même article ait été repris dans deux médias avec un titre différent. Ceci explique qu'il y ait un nombre plus important de titres analysés (239) que d'articles (233).

- Les **problèmes personnels** qui sont les plus souvent rapportés sont des difficultés financières ou des événements tragiques vécus par l'auteur.
- Les **problèmes de santé mentale** évoqués comme cause de l'homicide sont principalement la dépression et des antécédents de comportements suicidaires, de perte de contact avec la réalité ou de mal intérieur.
- Certains situent les motifs de l'homicide dans une perspective plus large de **violence familiale ou conjugale**, principalement de la violence psychologique exercée envers le conjoint ou l'ex-conjoint. En effet, dans 8 des 18 cas, des antécédents de violence sont évoqués par des proches ou des voisins.
- La **séparation du couple** est un motif discuté dans 7 des 18 cas. Un contexte de séparation est d'ailleurs présenté comme une explication commune des « drames familiaux », et ce, même si la séparation remonte à quelques années.
- Corollairement à la séparation des conjoints, les **litiges entourant la garde des enfants** constituent un élément clé pour expliquer le filicide dans la couverture médiatique (8 cas sur 18).
- Dans les cas d'homicides concernant des bébés victimes de mauvais traitements, les motifs évoqués relèvent davantage des **pleurs du bébé**.
- Les **relations tendues entre parent et adolescent** à propos de pratiques religieuses ou culturelles ont été quant à elles mises de l'avant pour expliquer le cas d'une adolescente battue à mort par son père.

Mention d'une lettre ou d'un message. Dans deux des cinq cas où il est fait mention d'une lettre ou d'un message, le contenu a été divulgué. Dans l'un d'eux, des extraits de messages publiés sur la page Facebook de l'auteur ont été diffusés. Et dans l'autre, il s'agissait d'extraits d'un message écrit par la mère et dédié à ses enfants assassinés.

Mention d'un cas similaire. Dans la couverture médiatique de 10 des 18 cas analysés, les journalistes font état d'un cas similaire s'étant produit au Québec. En effet, lorsqu'un nouvel homicide intrafamilial survient, on remarque une recrudescence de l'intérêt pour certains filicides hautement médiatisés, ce qui génère parfois une nouvelle vague d'intérêt médiatique pour un filicide précédent. Par exemple, pour les deux cas survenus en 2012, des parallèles avec un cas particulièrement médiatisé en 2009 ont été évoqués dans les médias, notamment parce que la mère des enfants assassinés en 2009 a assisté aux funérailles des victimes d'un des cas et a commenté l'autre.

Sources consultées. L'analyse de la couverture médiatique des cas d'homicides familiaux permet également de jeter un éclairage sur les principales sources interrogées par les médias et sur leurs propos.

- **La famille et les proches** des auteurs s'expriment généralement sur les motifs ayant mené à l'homicide en rapportant des confidences des victimes ou des auteurs concernant des problèmes familiaux. Ils font part de leur stupéfaction et de leur chagrin, prennent la défense de l'auteur, certains allant même jusqu'à lui rendre un témoignage élogieux en soulignant qu'il était un bon père ou une bonne mère. Ils s'expriment également parfois sur les qualités des victimes.
- **Les voisins ou les collègues** des auteurs émettent généralement des hypothèses sur les raisons ayant mené à l'homicide, expriment leur stupéfaction, évoquent des souvenirs concernant les victimes ou mentionnent garder une bonne impression de l'auteur.

- **Les autres réactions émergeant de la communauté** témoignent de la tristesse de l'événement, notamment lors des funérailles, illustrent l'état de choc provoqué par le filicide dans la communauté ou la vague de sympathie générée. Les personnes interviewées qui proviennent des milieux de vie des enfants victimes (milieu scolaire ou de garde), en plus de témoigner de leur tristesse et de rendre hommage aux victimes, décrivent le soutien mis en place pour les autres enfants et le personnel.
- **Des représentants d'organismes communautaires** ont pour leur part été interpellés dans 7 des 18 cas. Il s'agissait d'organismes en prévention du suicide, pour obtenir des explications générales sur ce qui amène quelqu'un à envisager le suicide, sur des statistiques, sur l'accès aux services et sur ce qu'il faut faire face à un proche suicidaire. Les porte-parole d'organismes d'aide pour les hommes en difficultés rendent compte des difficultés des hommes à rechercher de l'aide et parlent de l'importance de la détection des hommes à risque. Ils font également état des difficultés liées à la séparation et à la perte de la garde pour les hommes et proposent des pistes pour expliquer ce qui mène les hommes à commettre de tels gestes (rupture, litiges autour de la garde, hargne envers la DPJ et le système de justice). Ils font aussi ressortir le manque de ressources financières des organismes d'aide. Les représentants d'association de victimes rappellent quant à eux les difficultés liées à la perte d'enfants mineurs et témoignent de leur sympathie et de leur soutien aux familles touchées. Certains affirment leurs inquiétudes quant à l'augmentation présumée des cas et en profitent pour souligner les failles dans les services.
- **Des experts** sont également interpellés par les journalistes. Ainsi la police et les procureurs de la Couronne s'expriment généralement sur la découverte et les circonstances des homicides ou sur les accusations portées. Les journalistes ont également recours à des juristes pour commenter des aspects légaux concernant les droits d'accès et de garde des enfants. Les psychologues et psychiatres sont pour leur part sollicités pour tenter d'expliquer les causes et les caractéristiques des auteurs d'homicides familiaux et des personnes suicidaires. Enfin, les chercheurs sont appelés à donner des informations sur les statistiques, sur les facteurs de risque, sur les circonstances, ainsi que sur les conséquences que peuvent avoir ces événements sur la communauté.

Référence aux médias. Lorsque les articles de presse analysés font référence aux médias, il est fait mention du refus de la famille d'accorder une entrevue aux médias, de la demande de celle-ci pour que les médias respectent l'intimité des familles touchées ou de la conséquence de la présence des médias dans le voisinage à la suite de l'homicide. Il arrive également qu'un autre média soit mentionné comme source d'une information présentée. Enfin, seulement deux articles évoquent des recommandations ou un appel à la prudence de la part d'experts concernant le traitement médiatique des cas de suicide ou d'homicide familial.

Mention des ressources d'aide et de prévention. Finalement, les articles de presse font rarement mention des ressources d'aide disponibles pour les personnes vivant des difficultés (11 articles sur 233) et des stratégies de prévention (11 articles sur 233). Lorsqu'il est question des ressources d'aide, il s'agit principalement de ressources pour la prévention du suicide. Les stratégies de prévention nommées dans les articles analysés consistent quant à elles à bonifier le financement et les services destinés aux hommes vivant des difficultés et s'inscrivent en cohérence avec certaines des recommandations du rapport déposé en octobre 2012 par le Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux.

EN BREF - LES CARACTÉRISTIQUES DES ARTICLES

- Les circonstances de l'homicide sont généralement diffusées; cela est d'autant plus vrai pour les cas les plus médiatisés.
- Beaucoup de détails sont révélés, notamment concernant les moyens utilisés pour commettre l'homicide et la vie privée des familles touchées.
- La dimension dramatique des événements prime; l'expression « drame familial » est d'ailleurs souvent utilisée.
- L'accent est mis sur le côté inexplicable et incompréhensible du geste.
- Une forme de compassion à l'endroit du parent homicide se dégage de certains articles, surtout lorsqu'il se suicide ou qu'il tente de se suicider.
- Plusieurs motifs sont évoqués pour expliquer les homicides intrafamiliaux, lesquels sont cohérents avec les connaissances scientifiques sur le sujet. Ils sont attribués par la famille, des proches, des voisins ou des sources professionnelles.
- La séparation récente et des litiges autour de la garde des enfants sont présentés comme un « scénario classique » pour expliquer ces événements.
- Les ressources d'aide ainsi que les stratégies de prévention des homicides intrafamiliaux sont rarement mentionnées.

3. ANALYSE DES DOSSIERS DU BUREAU DU CORONER

Les médias jouent un rôle important dans la perception sociale des phénomènes. Ainsi, la couverture médiatique propose une construction sociale et, plus spécifiquement, une identité sociale des individus faisant l'objet d'une médiatisation (Sweeney, 2012). La comparaison du contenu et des caractéristiques des articles analysés dans la section précédente avec une base de donnée objective que constituent les dossiers du Bureau du coroner du Québec est apparue comme un moyen de faire ressortir cette construction sociale issue des médias.

L'objectif n'est pas d'établir si les médias ont rapporté les faits fidèlement au contenu des dossiers du Bureau du coroner. Cet exercice serait peu pertinent, compte tenu de l'impossibilité, pour un journaliste, d'avoir accès dans les jours suivant un homicide intrafamilial à l'information qu'un coroner met des mois à rassembler. Il s'agit plutôt de mettre en évidence, notamment, les choix éditoriaux, l'angle de traitement et l'importance accordée à divers éléments et d'en dégager l'interprétation sociale qui en résulte.

3.1. MÉTHODE

Les dossiers répertoriés au Bureau du coroner du Québec portent sur les cas de morts violentes et se composent des documents suivants : l'enquête des policiers, les rapports psychologiques ou psychosociaux (DPJ), les analyses du pathologiste médical et le rapport synthèse d'un coroner.

Afin d'assurer la confidentialité des informations personnelles contenues dans les dossiers, nous regroupons ces informations, à l'exception de celles ayant été rendues publiques par la suite.

Nous avons répertorié tous les dossiers de filicides et de familicides ayant été commis sur le territoire de la province de Québec entre 2007 et 2012 inclusivement. Pour chaque cas, les informations suivantes ont été colligées : les caractéristiques de l'homicide, les caractéristiques de l'agresseur, le motif de l'homicide (problèmes personnels ou de santé mentale, rupture amoureuse, litiges entourant la garde des enfants, etc.), le moyen utilisé pour commettre l'homicide et les antécédents de violence. Il s'agit des mêmes informations contenues dans la grille utilisée précédemment pour l'analyse des articles de journaux. Comme l'analyse des articles de journaux a été effectuée uniquement sur les cas de filicides et de familicides, nous n'avons traité que ces cas.

Le petit nombre de cas (les filicides et les familicides sont des événements relativement rares) rend difficile le traitement statistique des données. Par conséquent, nous avons opté pour une analyse qualitative.

3.2. RÉSULTATS - ANALYSE DES DONNÉES CONTENUES DANS LES DOSSIERS

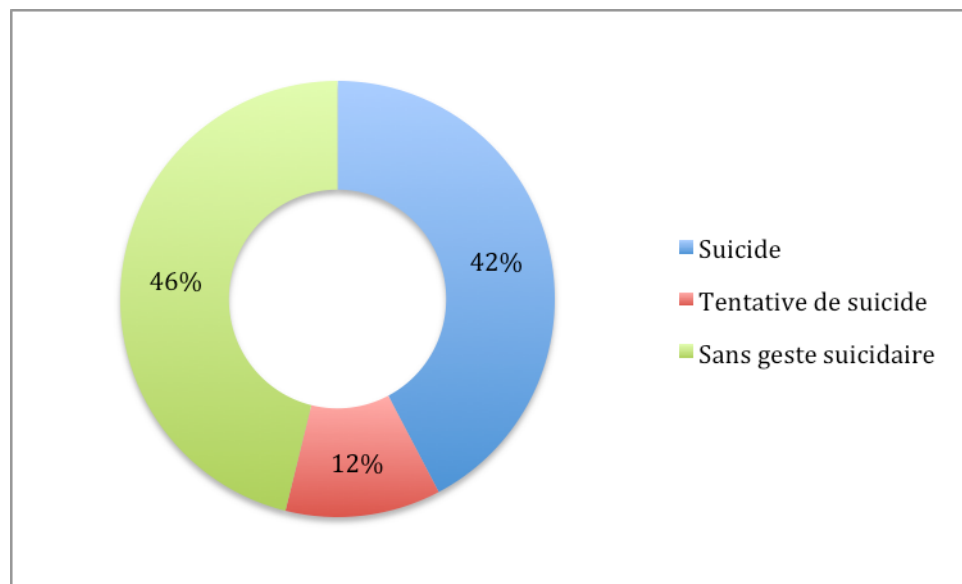
Répartition des cas de filicides et familicides

Au cours des six années de la période étudiée, 26 cas⁶ de filicide et de familicide ont été commis : 4 familicides, 12 filicides sans suicide, 7 filicides-suicides et 3 filicides suivis d'une tentative de suicide. Dans 14 cas (54 % des cas), un geste suicidaire a été posé, soit 11 suicides et 3 tentatives de suicide. Cette

⁶ Huit cas de plus ont été retrouvés dans les dossiers du Bureau du coroner, par rapport à ceux traités dans les journaux. Ces cas ont possiblement été médiatisés après la période de deux semaines faisant l'objet de l'analyse.

proportion élevée de suicides liés aux filicides et aux familicides est conforme aux constats émanant de la littérature scientifique.

Figure 2. Répartition des cas de filicide et familicide au Québec, de 2007 à 2012, selon la présence d'un geste suicidaire



Caractéristiques des cas

Nous avons regroupé les caractéristiques des agresseurs en fonction de trois sous-groupes, lesquels correspondent au motif de l'homicide.

Groupe 1 : parents maltraitants (N= 9 filicides)

Ces individus tuent leur enfant lors d'un épisode de violence (enfant secoué ou battu à mort). L'homicide survient en réaction aux pleurs du bébé ou de conflits entourant l'autorité. Ces parents vivent la plupart du temps des difficultés financières et une situation sociale précaire. Il est à noter qu'aucun parent de ce groupe n'a tenté de se suicider ou s'est suicidé.

Groupe 2 : parents qui tuent en lien avec la rupture amoureuse ou des litiges entourant la garde des enfants (N=15; 12 filicides et 3 familicides)

Ces individus présentent des difficultés majeures à accepter la rupture amoureuse et les litiges entourant la garde génèrent d'importantes frustrations. Dans ce groupe, on relève cinq cas de tentative de suicide et huit suicides. Il y a présence d'antécédents de violence conjugale documentés dans les dossiers pour quatre cas. Enfin, la durée des conflits est de quelques semaines à quelques mois, et pour deux cas, les conflits se sont échelonnés sur plusieurs années.

Groupe 3 : autres types (N=2; 1 néonaticide et 1 familicide)

Dans ce groupe, nous retrouvons un néonaticide (une mère qui tue son enfant à la naissance) et un familicide (un pacte suicidaire de parents en détresse avec situation financière précaire).

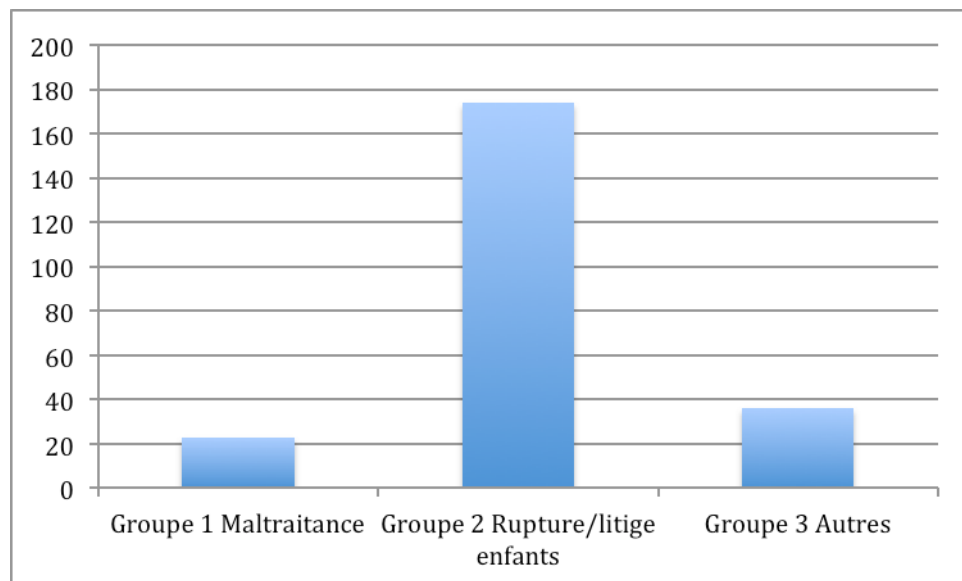
3.3. RÉSULTATS – ANALYSE COMPARATIVE DES DOSSIERS ET DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE

Ce volet de l'analyse porte sur les différences et les similitudes observées entre le contenu des articles et celui des dossiers du Bureau du coroner.

Attention médiatique

Tous les cas n'obtiennent pas la même attention médiatique. Parmi les huit cas retrouvés dans les dossiers du Bureau du coroner qui n'ont pas fait l'objet d'une couverture médiatique, plus de la moitié (5)⁷ sont liés à des mauvais traitements (groupe 1 : parents maltraitants). Lorsqu'ils sont médiatisés, les cas de maltraitance le sont beaucoup moins que les cas liés à une rupture et/ou aux litiges liés à la garde d'enfants (groupe 2) : sur 233 articles analysés entre 2007 et 2012, 174 (75 %) sont associés au groupe 2, alors que 23 articles (10 %) sont associés au groupe 1. Le groupe 3 (autres types d'homicides) a généré un total de 36 articles (15 %).

Figure 3. Nombre d'articles publiés au Québec entre 2007 et 2012, par sous-groupes d'homicides intrafamiliaux



⁷ Les trois cas restants non traités par les médias ont comme caractéristique commune de ne pas avoir été catégorisés rapidement comme homicide intrafamilial : une enquête plus longue était nécessaire, afin de déterminer s'il s'agissait d'un accident ou d'un homicide.

Traitement médiatique

Le traitement médiatique diffère selon le groupe d'homicide. Pour les cas de mauvais traitements (groupe 1), les journalistes recueillent peu les opinions ou témoignages de la famille, des amis, voisins ou collègues. Ils soulignent les difficultés sociales et financières de ces individus, ce qui correspond à la réalité sociale de ces individus. Le traitement de ce type de cas est plutôt factuel et les faits sont rapportés de manière conforme aux dossiers du Bureau du coronar. Pour les cas liés à une rupture et/ou à des litiges entourant la garde d'enfants (groupe 2), les témoignages de l'entourage prennent plus de place et confèrent une note plus émotive aux reportages. Ces témoignages font également écho à l'incompréhension des personnes interviewées et donnent l'impression que le geste était imprévisible.

Témoignages

De façon générale, les témoignages recueillis par les journalistes, notamment ceux de personnes à l'extérieur de l'entourage immédiat de la famille touchée (connaissances, voisins, collègues, etc.) introduisent des différences de perspectives par rapport aux dossiers du Bureau du coronar.

Conflits longs et intenses. Dans les articles, l'incompréhension, la surprise et le caractère subit du geste dominant, à travers les témoignages des voisins et amis interviewés peu de temps après le crime. Au contraire, dans les dossiers du Bureau du coronar, on constate que le geste a été précédé de conflits qui duraient depuis des semaines, des mois et même des années, sans diminuer en intensité, dans la majorité des cas. Ces données sont conformes aux constats recensés dans la littérature, à l'effet que ces gestes sont rarement impulsifs.

Problèmes personnels ou de santé mentale de l'agresseur. Les articles de journaux ont tendance à occulter ces éléments, comme le reflète ce titre d'un quotidien : « *Un bon vivant qui adorait sa puce* ». Dans l'article, des personnes qui commentent à chaud ce cas se montrent étonnées. Dans les dossiers du Bureau du coronar, on décrit le même homme comme « *un homme dépressif et en colère qui harcelait son ex-conjointe depuis des années* ».

Statut social. Dans un cas particulièrement médiatisé d'un filicide commis en 2009 par un cardiologue respecté, bien que le contenu des articles soit relativement conforme au dossier du Bureau du coronar, une grande importance est accordée au statut social de l'agresseur, notamment dans les témoignages recueillis dans l'entourage de la famille.

EN BREF – ANALYSE DES DOSSIERS DU BUREAU DU CORONER

- L'analyse qualitative des dossiers des 26 cas déclarés entre 2007 et 2012 permet de colliger les caractéristiques des agresseurs selon trois sous-groupes, correspondant à différentes motivations de l'auteur de l'homicide, soit : les cas de parents maltraitants; les cas liés à une rupture amoureuse et à un litige entourant la garde des enfants; les autres cas liés à des motifs divers.
- Les cas de filicides recensés au Bureau du coroner ne font pas tous l'objet de la même attention médiatique. Les cas non traités sont en grande partie liés à des parents maltraitants. Les cas de ce sous-groupe, lorsqu'ils sont médiatisés, le sont moins que les autres.
- Les cas qui sont liés à une rupture amoureuse et à un litige entourant la garde des enfants font l'objet d'une couverture médiatique plus importante que les cas des autres sous-groupes : 174 articles, soit 75 % des articles analysés, traitent de ce type de cas.
- La couverture médiatique des filicides liés à un mauvais traitement est relativement conforme aux informations factuelles retrouvées dans les dossiers au Bureau du coroner.
- La couverture médiatique des cas commis dans un contexte de rupture amoureuse et de conflit entourant la garde des enfants donne davantage de place aux témoignages de personnes provenant de l'extérieur du cercle immédiat des victimes et des proches, lesquels sont dominés par l'émotion, un sentiment d'incompréhension et le caractère subit du geste. Cette perspective tranche avec le contenu de plusieurs rapports de coroner, qui témoignent d'un conflit qui dure depuis longtemps.
- Les témoignages recueillis par les journalistes dans l'entourage de la famille touchée ont tendance à occulter les problèmes personnels ou de santé mentale de l'agresseur.

4. FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE ET RECHERCHES FUTURES

Le travail présenté dans ce rapport permet d'éclairer les contours d'un champ de recherche qui reste encore à défricher. Afin de préciser la portée de la réflexion présentée à la section suivante, il importe d'exposer les forces et limites de la présente étude.

Bien qu'exploratoire, cette étude est inédite au Québec. La recension exhaustive de la documentation, une analyse de la couverture médiatique québécoise des filicides et familicides entre 2007 et 2012, à partir de 233 articles de journaux, et l'analyse comparative des dossiers du Bureau du coroner constituent une base de connaissances pouvant servir de point de départ à de futures études.

Les travaux ont notamment permis :

- d'effectuer l'état des lieux de la littérature scientifique sur le sujet étudié;
- de caractériser pour une première fois la couverture médiatique québécoise des homicides intrafamiliaux, via une analyse qualitative permettant une meilleure compréhension du phénomène;
- d'éclairer tout particulièrement la médiatisation des filicides et familicides, qui font l'objet d'une couverture plus intense que les autres sous-types pendant la période étudiée;
- de réaliser une analyse en profondeur du phénomène, grâce à une analyse qualitative;
- de fournir des pistes de réflexion pour la pratique journalistique.

L'étude a cependant les limites suivantes :

- le faible nombre d'études portant sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux limite la possibilité de tirer des conclusions sur les effets qu'elle peut engendrer sur la reproduction du passage à l'acte; sur la norme sociale concernant ces phénomènes et sur les familles et les proches des victimes;
- le petit nombre de cas dans les sous-types d'homicides intrafamiliaux étudiés (filicide et familicide) ne permet pas l'analyse quantitative; la méthode de l'analyse qualitative retenue ne permet pas de montrer l'existence d'un effet d'entraînement lié à la médiatisation des homicides intrafamiliaux, comme cela a été fait par des études sur l'impact de la couverture médiatique du suicide;
- le choix de restreindre l'analyse de la couverture médiatique à la presse écrite et au journalisme factuel, bien qu'il soit justifié par les moyens à la portée du comité d'étude, laisse en plan beaucoup de canaux de diffusion de l'information : les autres types de médias; les autres genres journalistiques (notamment le journalisme d'opinion); et les réseaux sociaux.

Parmi les nombreuses avenues d'étude qui pourraient s'inscrire dans la foulée des travaux présentés dans ce rapport, les trois suivantes s'avèrent prometteuses :

1. Recueillir des témoignages des proches et des familles des victimes d'homicides intrafamiliaux afin de mieux comprendre l'impact de la couverture médiatique sur eux. Cet aspect a à peine été effleuré dans la présente recherche et mériterait d'être approfondi.
2. Étudier la perception de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux par la population (à l'aide d'un sondage, par exemple), afin de mieux comprendre son impact sur différents groupes de

personnes, vulnérables ou non, ainsi que sur la sensibilité, les valeurs et les attitudes du public face au phénomène.

3. Étudier l'effet d'autres formes de médiatisation des homicides intrafamiliaux, comme le journalisme d'opinion, les commentaires du public et les tribunes libres, ainsi que les réseaux sociaux.

5. RÉFLEXIONS

La difficulté à tirer des conclusions statistiques sur les différents effets de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux, notamment sur un effet d'entraînement similaire à celui documenté pour la médiatisation du suicide, n'exclut pas qu'il soit pertinent de réfléchir aux enjeux posés par le phénomène. À cet égard, l'analyse qualitative menée dans le cadre de cette étude offre une base de compréhension utile.

Depuis une quinzaine d'années, des initiatives ont été menées à travers le monde, au Canada et au Québec pour sensibiliser les journalistes et le monde des médias au traitement qu'ils accordent aux cas de suicide et, plus marginalement, aux cas de violence conjugale. Certaines de ces interventions ont été évaluées et ont donné des résultats positifs. Un recensement international des guides de bonnes pratiques, ressources et formation en matière de couverture médiatique des suicides et des homicides intrafamiliaux est inclus à l'Annexe V.

Clairement, le principe de précaution a lieu d'être observé par les journalistes appelés à couvrir des drames intrafamiliaux. Cependant, la question de la pertinence d'établir un outil de référence dans ce cas, de même que son élaboration sont laissées au Conseil de presse du Québec (CPQ) et au milieu des médias de la province.

Il apparaît important de préciser ici le rôle d'un groupe d'étude comme celui-ci, formé d'experts extérieurs au monde des communications. Ce rôle ne consiste pas à produire des guides ou des consignes voulant encadrer ou limiter le travail des journalistes. Il est davantage de diffuser les observations qui portent à réfléchir et à laisser à ceux et celles dont c'est la mission de produire la nouvelle, d'y réfléchir, d'en discuter et de proposer des façons créatrices de communiquer ce genre de fait divers tout en évitant les effets négatifs possibles.

5.1. FORUM DE DISCUSSION

La réflexion amorcée par le CPQ, via l'organisation d'un forum de discussion sur le thème de la présente recherche, permet de dégager le constat suivant : la sensibilisation et l'implication des professionnels de l'information sont nécessaires pour l'évolution de leur travail vers des pratiques qui reflètent à la fois les réalités du milieu journalistique et les préoccupations de santé publique.

Le forum tenu en avril 2014 (CPQ, 2014), sur le thème de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux a permis une première rencontre entre les univers du journalisme, du réseau de la santé et des services sociaux, des autorités policières et des proches des victimes.

Cette expérience a créé l'opportunité, pour les participants issus de ces sphères différentes, de comprendre la réalité des autres. D'autre part, malgré les points de divergence, un consensus a émergé chez les journalistes, sur l'importance d'une couverture respectueuse des personnes et des faits capables de restituer la complexité du phénomène.

L'atteinte de ces standards est souvent compliquée par les exigences de rapidité d'exécution et les impératifs liés à la concurrence que relaient certains patrons de presse. C'est pourquoi l'idée d'une formation en déontologie journalistique, adressée autant aux cadres de l'information qu'aux journalistes a

été accueillie positivement par les représentants des médias lors du forum. Cette formation serait adaptée à la couverture de la violence en général et des homicides intrafamiliaux en particulier.

De leur côté, des intervenants et des experts présents au forum ont reconnu l'importance d'être disponibles pour les journalistes, lorsque des événements tragiques surviennent, afin de contribuer à la diffusion d'une information de qualité.

Enfin, des représentantes de proches de victimes ont fait valoir qu'il serait utile de proposer un accompagnement aux personnes fragilisées par un tel événement, lorsqu'elles sont approchées par les médias.

5.2. QUELQUES PISTES

C'est dans cet esprit d'ouverture et d'échange constructif amorcé par ce forum que la réflexion mérite d'être poursuivie. Le comité d'étude espère contribuer en proposant les pistes suivantes, en lien avec les constats émergeant de ses travaux.

1. Effet de la couverture médiatique sur le passage à l'acte

Compte tenu du lien scientifique entre le suicide et l'homicide intrafamilial, et du fait que la médiatisation est reconnue comme un facteur de risque pour le suicide, le principe de précaution suggère la prudence quant à la couverture des homicides intrafamiliaux.

- Notamment, la littérature sur le suicide et les médias montre que la description des moyens peut provoquer un effet d'entraînement, sinon dans l'acte de se donner la mort, du moins en ce qui concerne le choix du moyen pour ce faire.
- Par ailleurs, les descriptions positives de celui ou celle qui commet un suicide pourraient induire, pour les personnes vulnérables, une identification à cette personne et conduire éventuellement d'autres personnes à poser le même geste.

2. Effet de la couverture médiatique sur le public

Mettre l'accent sur le contexte dans lequel l'homicide intrafamilial a été commis peut contribuer à faire reconnaître la complexité du phénomène et à en améliorer la compréhension pour le public.

- Pour la moyenne des gens, les homicides intrafamiliaux et plus spécifiquement les filicides et les familicides sont des événements particulièrement incompréhensibles, imprévisibles et suscitant de vives émotions qui empêchent d'en saisir la complexité. Pourtant, derrière l'apparente imprévisibilité du geste, des mois, voire même des années de conflit entre les partenaires, que ce soit en lien avec la rupture ou avec des litiges entourant la garde des enfants, précèdent beaucoup d'homicides.
- Le recours à des personnes ayant une expertise reconnue ou à des intervenants qui travaillent dans le domaine pour expliquer la nature du phénomène est un moyen de mieux refléter la complexité du phénomène.

3. Effet de la couverture médiatique sur la norme sociale

Outre le contenu diffusé, le traitement médiatique (importance accordée à certains éléments de l'histoire, répétition de la nouvelle sous un angle particulier, emploi de la une, etc.) des suicides et, par extension, des homicides intrafamiliaux peut véhiculer un message contribuant à rendre tolérable ou acceptable socialement le recours à une telle option dans certaines circonstances.

- Par exemple, une grande importance accordée à un des motifs du crime (contexte de séparation, litige sur la garde d'enfants, problèmes financiers, etc.) et à des circonstances atténuantes pour l'agresseur (« il aimait son enfant »), ainsi que l'utilisation à répétition d'un angle de couverture particulier sont susceptibles d'avoir cet effet.
- L'emploi de la une ou des premières pages, les titres éloquentes, les photos évocatrices ainsi que la longueur des reportages sont tous des éléments susceptibles de conférer une force d'attraction au récit, voire une notoriété au parent homicide. Par extension, on peut penser que le traitement du contenu dans les manchettes télévisées, lors de l'introduction des reportages par les présentateurs ainsi que les images vidéo utilisées dans la presse électronique et numérique peuvent avoir le même effet.

4. Effet de la couverture médiatique sur les familles et les proches des victimes

Le respect des personnes touchées par un homicide intrafamilial passe autant par une approche sensible que par la diffusion d'une information complète, équilibrée, conforme aux faits et capable de refléter la complexité du phénomène.

- Le comité d'étude reconnaît le défi, pour les journalistes, de rendre compte d'un homicide intrafamilial à chaud, avec souvent peu d'information sous la main, tout en respectant les personnes touchées et en livrant un récit qui reflète la réalité.
- Des pistes concrètes ont toutefois été dégagées lors du forum, quant aux approches et pratiques journalistiques capables de limiter les impacts négatifs sur les proches des victimes : approche sensible; égard et retenue dans les premières heures du drame; respect de la vie privée, obtention d'un consentement libre et éclairé; choix de mots et de titres opportuns, angle de traitement exempt de tentatives de culpabilisation des personnes touchées.
- Sur la base de ces mêmes échanges, une information de qualité, c'est-à-dire puisée à des sources fiables, fidèle à la réalité, équilibrée et complète, contribue également à minimiser l'impact négatif pour les proches des victimes.
- Quant aux différents témoignages provenant des sources près du drame, il apparaît que les gens qui connaissent superficiellement l'agresseur ont tendance à le décrire positivement et à soulever leur étonnement ainsi que leur incompréhension. Les sources issues du cercle proche des victimes auront une autre perspective. Ces commentaires, lorsqu'ils sont présentés un à un, ne reflètent qu'une partie de la réalité. Cependant, lorsqu'ils sont présentés ensemble, ils contribuent à dépeindre la complexité de l'événement.

CONCLUSION

Il va de soi que l'homicide intrafamilial génère de vives émotions chez les proches des victimes, dans les communautés locales, dans le public en général et dans la société. Il est également admis que les médias peuvent avoir pour effet d'amplifier la portée de ces événements et des émotions qu'ils suscitent. Il est cependant plus difficile, comme les résultats de la présente étude tendent à le démontrer, de mesurer l'ensemble des effets de la couverture médiatique de ces crimes et d'en évaluer la nature.

Étant donné les limites des connaissances, il est important de mener d'autres travaux qui pourront contribuer à comprendre davantage l'effet des médias, notamment pour les cas de filicides et de familicides et de considérer également l'influence des médias sociaux. Pour les journalistes appelés à couvrir ces événements, l'application du principe de précaution est souhaitable. À ce titre, le présent rapport offre une nouvelle base de connaissances capable d'alimenter une réflexion sur les précautions à prendre par les professionnels des médias.

Cette réflexion a avantage à s'effectuer autant dans le domaine du réseau de la santé et des services sociaux que dans la sphère médiatique et à être nourrie par le regard des personnes impliquées dans ces drames. En effet, chercheurs, cliniciens, intervenants, proches de victimes et journalistes sont appelés à jouer leur rôle respectif, lorsque ces événements tragiques se produisent. Le forum de discussion initié par le Conseil de presse du Québec a offert une première occasion d'échange entre ces différents univers. Ce dialogue s'est avéré une voie prometteuse, permettant à chacun de mieux comprendre le rôle et les besoins des autres.

Raconter l'histoire bouleversante de personnes touchées par un homicide intrafamilial n'est pas un travail facile pour les journalistes. Ce travail est cependant essentiel, en raison des enjeux sociaux importants impliqués par ces gestes. Une couverture sensible et réfléchie peut améliorer la compréhension de ces enjeux par le public. Il ne s'agit donc pas de censurer la presse, mais de poursuivre une réflexion en vue de concevoir des manières d'aborder ce sujet extrêmement délicat.

Enfin, les auteurs de ce rapport espèrent contribuer, par leurs travaux, à éclairer et sensibiliser les professionnels des salles de nouvelles à qui appartient, ultimement, de définir les lignes de contour de bonnes pratiques associées à un journalisme à la fois libre et responsable.

RÉFÉRENCES

Association des journalistes professionnels (2012). *Points de repère pour le traitement du suicide dans les médias*.

Association des psychiatres du Canada (2008). *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide. Énoncé de politique*. En ligne : <http://publications.cpa-apc.org/media.php?mid=735&xwm=true>.

Association québécoise de prévention du suicide (2012). *Prévention du suicide et traitement médiatique : informations à l'intention des professionnels des médias*. En ligne : http://www.aqps.info/media/documents/AQPS_feuillet-PS.pdf

Biddle, L., Gunnell, D., Owen-Smith, A., Potokar, J., Longson, D., Hawton, K., et coll. (2012). Information sources used by the suicidal to inform choice of method. *Journal of Affective Disorders*, 136(3), 702-709.

Blood, R. W., & Pirkis, J. (2001). Suicide and the media. Part III: Theoretical issues. *Crisis*, 22(4), 163-169.

Blood, R. W., Pirkis, J., & Holland, K. (2007). Media reporting of suicide methods: an Australian perspective. *Crisis*, 28(Suppl.1), 64-69.

Blumental, S. & Bergner, L. (1973). Suicide and newspapers: A replicated study. *American Journal of Psychiatry*, 130, 468-471.

Bohanna, I., & Wang, X. (2012). Media guidelines for the responsible reporting of suicide. *Crisis*, 33(4), 190-198.

Bohanna, I., Wang, X. (2012). Media guidelines for the responsible reporting of suicide. A review of effectiveness. *Crisis*, 33, 190-198.

Bollen, K.A. & Phillips, D.P. (1982). Imitative suicides: A national study of the effects of television news stories. *American Sociological Review*, 47, 802-809.

Cheng, A. T., Hawton, K., Lee, C. T., & Chen, T. H. (2007). The influence of media reporting of the suicide of a celebrity on suicide rates: a population-based study. *International Journal of Epidemiology*, 36(6), 1229-1234.

Coleman, L. (2004). The copycat effect : how the media and popular culture trigger the mayhem in Tomorrow's headline, p. 1.

Collings, S. C., & Kemp, C. G. (2010). Death knocks, professional practice, and the public good: The media experience of suicide reporting in New Zealand. *Social Science and Medicine*, 71(2), 244-248.

Conseil de presse du Québec (2014). *Forum de discussion - La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets, rapport synthèse*. En ligne : <http://conseildepresse.qc.ca/publications/rapports/forum-medias-et-homicides-intrafamiliaux/>

- Cournoyer, G., Ouimet, G., & Dubois, A. (2005). *Code criminel annoté et lois connexes*. Cowwansville : Éditions Yvon Blais.
- Collins, P.L., Shaugnessy, M.F. Bradley, L and Brown K (2001) Fillicide-suicide: In search of meaning. *North American Journal of Psychology*, 3, 277-291.
- Connolly, J. (2007). Murder-suicide. *Crisis*, 28(3), 111-112.
- Crabb, P. B. (2005). The material culture of suicidal fantasies. *Journal of Psychology*, 139(3), 211-220.
- Crane, C., Hawton, K., Simkin, S., & Coulter, P. (2005). Suicide and the media: Pitfalls and prevention report on a meeting organized by the Reuters Foundation Program at Green College and University of Oxford Centre for Suicide Research at Green College, Oxford, UK, November 18, 2003. *Crisis*, 26(1), 42-47.
- Etzersdorfer, E., Voracek, M., & Sonneck, G. (2004). A dose-response relationship between imitational suicides and newspaper distribution. *Archives of Suicide Research*, 8(2), 137-146.
- Fairbairn, J., Dawson, M. (2013). Canadian News Coverage of Intimate Partner Homicide : Analysing Changes Over Time. *Feminist Criminology*, Vol. 8, No.3, 147-176.
- Fu, K. W., & Yip, P. S. (2008). Changes in reporting of suicide news after the promotion of the WHO media recommendations. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 38(5), 631-636.
- Fu, K. W., Chan, Y. Y., & Yip, P. S. F. (2009). Testing a theoretical model based on social cognitive theory for media influences on suicidal ideation: results from a panel study. *Media Psychology*, 12(1), 26-49.
- Gerosky, A. Gray, M.J., Adler, J.R. (2012). What Makes a Homicide Newsworthy ? UK National Tabloid Newspaper. Journalists Tell Us. *British Journal Criminology*, Vol. 52, p. 1212-1232.
- Goldney, R. D. (2001). The media and suicide: a cautionary view. *Crisis*, 22(4), 173-175.
- Gould, M. S. (2001). Suicide and the media. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 932, 200-224.
- Gould, M. S., Midle, J. B., Insel, B., & Kleinman, M. (2007). Suicide reporting content analysis: abstract development and reliability. *Crisis*, 28(4), 165-174.
- Gould, M.S., Jamieson, P., & Romer, D. (2003). Media contagion and suicide among the young. *American Behavioral Scientist*, 46(9), 1269-1284.
- Groulx, J. (2000). *Violence et suicide dans les médias d'information écrits de la Montérégie et de la presse nationale : Rapport de recherche*. Longueuil: Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.
- Hagihara, A., & Abe, T. (2012). Effects of media reports and the subsequent voluntary withdrawal from sale of suicide-related products on the suicide rate in Japan. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, 262(3), 245-251.

Haw, C., Hawton, K., Niedzwiedz, C., Platt, S. (2013). Suicide clusters : A review of risk factors and mechanisms. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 43(1), 97-108.

Huh, G. Y., Jo, G. R., Kim, K. H., Ahn, Y. W., & Lee, S. Y. (2009). Imitative suicide by burning charcoal in the southeastern region of Korea: the influence of mass media reporting. *Legal Medicine*, 11(Suppl 1), S563-S564.

Institut national de santé publique du Québec. *Trousse médias sur la violence conjugale*. En ligne : <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/accueil>

Jeong, J., Shin, S. D., Kim, H., Hong, Y. C., Hwang, S. S., & Lee, E. J. (2011). The effects of celebrity suicide on copycat suicide attempt: a multi-center observational study. (2012). *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 47, 957-965.

Jobes, D., Berman, A., O'Carroll, P., & Eastgard, S. (1996). The [Kurt Cobain](#) suicide crisis: Perspectives from research, public health and the news media. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 26(3), 260-271.

Ladwig, K. H., Kunrath, S., Lukaschek, K., & Baumert, J. (2012). The railway suicide death of a famous German football player: Impact on the subsequent frequency of railway suicide acts in Germany. *Journal of Affective Disorders*, 136(1-2), 194-198.

Léveillé, S., & Lefebvre, J. (2008). *Étude des homicides intrafamiliaux commis par des personnes souffrant d'un trouble mental*. Rapport de recherche: Ministère de la santé et des services sociaux et Ministère de la sécurité publique, Gouvernement du Québec.

Léveillé, S., Marleau, J. & Dubé, M. (2007). Filicide : A comparison by sex and presence or absence of self-destructive behaviors. *Journal of Family Violence*, 22, 287-295.

Léveillé, S., Marleau, J.D. et Lefebvre, J (2010). Passage à l'acte familicide et filicide : deux réalités distinctes? *Évolution Psychiatrique*.

Léveillé, S. et Lefebvre, J. (2011). *Le passage à l'acte dans la famille : perspective psychologique et sociale*. Presses de l'Université du Québec.

Liem, M. de Vet R and Koenraadt, F. (2010) Filicide followed by parasuicide : A compararison of suicidal and non suicidal child homicide. *Child Abuse and Neglect* 34 : 558-562.

Meyers, M. (1997). *News Coverage of Violence Against Women : Engendering Blame*, Thousand Oaks : Sage Publications.

Martin,G. & Koo, S. (1997). Celebrity suicide: Did the death of Kurt Cobain influence young suicides in Australia? *Archives of Suicide Research* 3, 187-198, 1997.

Michel, K., Frey, C., Wyss,K., & Valach, L. (2000). An exercise in Improving Suicide Reporting in Print Media. *Crisis*, 21(2), 71-79.

Ministère de la santé et des services sociaux (2012). Rapport du comité des experts sur les homicides intrafamiliaux présidé par Gilles Tremblay, professeur à l'école de service social de l'université Laval, Québec.

Motto, J. (1970). Newspaper influence on suicide. *Archives of General Psychiatry*, 23, 143-148. *Psychiatry*, 23, 143-148.

Niederkröthaler, T., Fu, K. W., Yip, P. S., Fong, D. Y., Stack, S., Cheng, Q., et coll. (2012). Changes in suicide rates following media reports on celebrity suicide: a meta-analysis. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 66([xx]), 1037-1042.

Niederkröthaler, T., Till, B., Herberth, A., Voracek, M., Kapusta, N. D., Etzersdorfer, E., et coll. (2009). The gap between suicide characteristics in the print media and in the population. *European Journal of Public Health*, 19(4), 361-364.

Niederkröthaler, T., Till, B., Kapusta, N. D., Voracek, M., Dervic, K., & Sonneck, G. (2009). Copycat effects after media reports on suicide: a population-based ecologic study. *Social Science and Medicine*, 69(7), 1085-1090.

Niederkröthaler, T., Voracek, M., Herberth, A., Till, B., Strauss, M., Etzersdorfer, E., et coll. (2010). Role of media reports in completed and prevented suicide: Werther v. Papageno effects. *British Journal of Psychiatry*, 197(3), 234-243.

Peelo, M., Francis, B., Sothill, K., Pearson, J. et E. Ackerley. (2004). « Newspaper reporting and the public construction of homicide », *British Journal of Criminology*, vol. 44, p.256-275.

Perron, D. (2012). *Bilan médiatique: Analyse de la couverture accordée au suicide d'une adolescente de 15 ans de Sainte-Anne-des-Monts*.

Pichenaud, H. (2001). Le discours des suicidologues sur l'influence des médias sur le taux de suicide. Mémoire de maîtrise, département des communications, Université de Sherbrooke.

Pirkis, J. E. (2010). Contribution to knowledge about media professionals' experiences with reporting suicide. A commentary on Collings and Kemp. *Social Science and Medicine*, 71(2), 249-250.

Pirkis, J. E., Burgess, P. M., Francis, C., Blood, R. W., & Jolley, D. J. (2006). The relationship between media reporting of suicide and actual suicide in Australia. *Social Science and Medicine*, 62(11), 2874-2886.

Pirkis, J.E., Burgess, P.M., Francis, C., Warwick Blood R. et Jolley (2006) The relationship between media reporting of suicide and actual reporting in Australia. *Social Science and medicine*, 62 2874-2886.

Pirkis, J., & Blood, R. W. (2001). Suicide and the media. Part I: Reportage in nonfictional media. *Crisis*, 22(4), 146-154.

Pirkis, J., Burgess, P., Blood, R. W., & Francis, C. (2007). The newsworthiness of suicide. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 37(3), 278-283.

- Pirkis, J., Dare, A., Blood, R. W., Rankin, B., Williamson, M., Burgess, P., et coll. (2009). Changes in media reporting of suicide in Australia between 2000/01 and 2006/07. *Crisis*, 30(1), 25-33.
- Pouliot, L., Mishara, B. L., & Labelle, R. (2011). The Werther effect reconsidered in light of psychological vulnerabilities: Results of a pilot study. *Journal of Affective Disorders*, 134(1-3), 488-496.
- Pouliot, L., Mishara, B. L., & Labelle, R. (non daté). The impact of suicide in mass media: An empirical investigation of four explanations. Manuscrit.
- Queinec, R., Beitz, C., Contrand, B., Jougl, E., Leffondré, K., Lagarde, E., et coll. (2011). Copycat effect after celebrity suicides: Results from the French national death register. *Psychological Medicine*, 41(3), 668-671.
- Richards, T.N., Kirkland-Gillespie, L., Smith, D. (2011). Exploring New Coverage of Femicide : Does Reporting the News Add Insult to Injury ? *Feminist Criminology*, Vol. 6, No. 3, p.178-202.
- Riley, A. (2009). "A new kind of fear": Jean Baudrillard's neo-Durkheimian theory of mass-mediated suicide. *International Social Science Journal*, 58(S1), 159-168.
- Romer, D., Jamieson, P. E., & Jamieson, K. H. (2006). Are news reports of suicide contagious? A stringent test in six U.S. cities. *Journal of Communication*, 56(2), 253-270.
- Rossi, C. (2013). *Homicide: Les proches des victimes*. Paris: L'harmattan.
- Sisask, M., Mark, L., & Varnik, A. (2012). Internet comments elicited by media portrayal of a familicide-suicide case. *Crisis*, 33(4), 222-229.
- SOM (2009). *Sondage sur la médiatisation des cas de suicide au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rapport final présenté au Centre de prévention du suicide 02*.
- Stack, S. (1989). The effect of Jonestown on suicide perception and behavior. In R. Moore & F. McGehee (Eds.), *New religious movements, mass suicide, and people's temple: Scholarly perspectives on a tragedy* (pp. 135-151). Lewiston, NY: Edwin Mellon Press.
- Stack, S. (1990). Divorce, suicide, and the mass media: An analysis of differential identification, 1948-1880. *Journal of Marriage and the Family*, 52: 553-560.
- Stack, S. (2000). Media impacts on suicide: A quantitative review of 293 findings. *Social Science Quarterly*, 81(4), 957-971.
- Stack, S. (2002). Media coverage as a risk factor in suicide. *Injury Prevention*, 8 (Suppl IV), iv30-iv32.
- Stack, S. (2005). Suicide in the media: A quantitative review of studies based on non-fictional stories. *Suicide and Life Threatening Behavior*, 35(2), 121-133.
- Thom, K., McKenna, B., Edwards, G., O'Brien, A., & Nakarada-Kordic, I. (2012). Reporting of suicide by the New Zealand media. *Crisis*, 33(4), 199-207.

Sweeney, M. (2012). Listening Rhetorically to Textuel Silence : Intimate Partner Homicide Media Coverage. *The Int. Journal of Listening*, 26, p.146-158

Taylor, R. (2009). Slain and Slandered : A content Analysis of The Portray of Femicide in the News. *Homicide Studies*. 13, p.21-49.

Tousignant, M., Mishara, BL, Fortin, V, Caillot, A., St-Laurent, D (2005). The Impact of Media Coverage of the Suicide of a Well-Known Quebec Reporter: the Case of Gaétan Girouard. *Social Sciences and Medicine*, 60, 1919-1926.

Tsai, J.-F. (2010). The media and suicide: evidence based on population data over 9 years in Taiwan. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 40(1), 81-86.

Vives-Cases, C., Torrubiano-Dominguez, J., Alvarez-Dardet, C. (2009). The effect of Television News Items on Intimate Partner Violence Murders. *European Journal of Public Health*, Vol.19, No. 6, p.592-596.

Westerlund, M., Schaller, S., & Schmidtke, A. (2009). The role of mass-media in suicide prevention. In D. Wasserman & C. Wasserman (Eds.), *Oxford Textbook of Suicidology and Suicide Prevention* (pp. 515-524). New York, US: Oxford University Press Inc.

Walklate, S. and Petrie, S. (2013). Witnessing the pain of suffering : Exploring the relationship between media representations, public understandings and policy responses to filicide-suicide. *Crime, Media, Culture* published online 9 july 2013.

Wilczynski A. (1997). *Child homicide*. London: Greenwich Medical Media Ltd.

Yang, A. C., Tsai, S. J., Yang, C. H., Shia, B. C., Fuh, J. L., Wang, S. J., et coll. (2013). Suicide and media reporting: a longitudinal and spatial analysis. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 48, 427-435.

Annexe I

Synthèse des connaissances sur les effets de la couverture médiatique de la presse écrite sur le suicide

**Michel Tousignant
Université du Québec à Montréal**

1. INTRODUCTION

La présente étude s'inscrit dans un projet plus vaste dont l'un des objectifs est de documenter l'impact de la couverture médiatique des cas d'homicide intrafamiliaux (filicide, familicide, homicide conjugal et parricide) en lien avec la reproduction de ces types de passage à l'acte dans la population générale. Deux objectifs complémentaires s'intéressent à l'impact de la couverture médiatique sur les normes sociales, et également à l'impact sur les membres de la famille impliqués et sur la population en général.

Le mandat donné par le Conseil de presse du Québec prévoyait couvrir la recherche reliée à la médiatisation du suicide en rapport avec les trois objectifs mentionnés plus haut dans le but d'en tirer des pistes de réflexion pour mieux analyser la littérature et la recherche sur les homicides familiaux. Ce texte vise donc principalement à :

- a) déterminer si la médiatisation du suicide a un effet d'entraînement sur des suicides subséquents;
- b) dégager les caractéristiques des personnes susceptibles d'être vulnérables à ce type de médiatisation;
- c) établir comment les normes sociales et attitudes sur le suicide sont influencées par la couverture journalistique de ce type d'événement;
- d) analyser les théories proposées pour expliquer les phénomènes observés.

Les recherches sur l'impact de la médiatisation du suicide s'étendent sur plus de 40 ans et les devis sont de plus en plus élaborés. La démarche de ce texte sera de faire une recension critique de divers thèmes relatifs au suicide dans la littérature et de permettre ainsi d'orienter les réflexions sur la couverture des homicides familiaux.

Le plan consistera dans un premier temps à évaluer l'ampleur de l'impact de la médiatisation des suicides, les facteurs associés à cet impact, les types de personnes susceptibles d'être affectées ainsi que les théories explicatives. La deuxième section examinera l'influence de ces reportages dans la construction des valeurs autour du suicide. Une section plus courte portera sur l'effet sur les lecteurs en général, la famille des suicidés, et les auteurs des reportages (les journalistes). La dernière section évaluera l'effet des initiatives prises pour modifier les façons de couvrir le suicide. Enfin, la discussion résumera les principales conclusions et débattrà de leur pertinence au domaine des homicides intrafamiliaux.

2. MÉTHODOLOGIE

La période récente a donné lieu à une impressionnante publication de recherches sur la médiatisation du suicide. En conséquence, l'option retenue a été de couvrir de façon exhaustive la période entre le début de 2000 et 2013. Comme les méta-analyses récentes intègrent les écrits antérieurs, elles indiquent très bien l'état des connaissances depuis 40 ans. Il demeure tout de même des publications importantes non couvertes. Le présent document tente donc d'intégrer les écrits les plus percutants et originaux de la période antérieure à 2007.

La recherche bibliographique a été complétée par Charles Cardinal, documentaliste au Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE) de l'UQAM. Elle couvre tous périodiques indexés dans les banques de données qui couvrent la psychologie, la psychiatrie, les sciences sociales et les sciences de la communication. Le CRISE collectionne également les rapports non publiés appartenant à la littérature grise.

Ce corpus ne couvre à peu près exclusivement que la presse écrite sans totalement exclure les autres médias (la télévision en particulier) à propos desquels il y a moins de travaux. Les sources de matériel sont en effet plus difficiles à obtenir pour les produits de la télévision et plus coûteuses à analyser. Les auteurs s'entendent pour dire que la presse écrite a plus d'impact parce qu'elle demeure dans l'environnement du lecteur et est donc moins éphémère. En ce qui concerne l'Internet, il n'existe à peu près rien sur l'impact de la couverture des suicides dans la littérature sauf pour les journaux en format électronique qui représentent un mode de diffusion relativement récent.

Le corpus du matériel se limite aux suicides de la vie réelle, les suicides fictifs se limitant à la télévision. Un article de journal ne porte pas nécessairement sur un seul cas de suicide. Il peut à l'occasion porter sur plusieurs cas, par exemple une série de suicides dans un milieu de travail comme France Telecom ou chez les vétérans récents de l'armée canadienne. Le thème du suicide peut également faire partie d'une entrevue avec une personne qui en fait mention en rappelant une crise qu'elle a traversée à une période de sa vie. Enfin, les médias peuvent aborder le thème du suicide en général en faisant référence à des recherches ou à des campagnes de prévention.

En ce qui concerne l'impact des récits de suicide, les chercheurs ont raffiné considérablement la méthodologie dans les publications plus récentes. Les informations disponibles permettent de prendre en considération l'espace géographique couverte par les quotidiens et leur degré de pénétration par région (unités vendues, nombre de lecteurs par exemplaire). Généralement, on analyse une période à partir du lendemain de la publication et s'étendant sur deux à quatre semaines à une période similaire précédant la publication, soit généralement la deuxième et la troisième semaine avant le suicide. Les analyses statistiques temporelles multivariées sont devenues extrêmement sophistiquées et permettent de tirer davantage des acquis dans le domaine de l'analyse des tendances en économie. Cette stratégie permet d'analyser les effets différentiels sur les groupes d'âge et les moyens employés. Il n'en reste pas moins que la grande majorité des études est de nature dite écologique, c'est-à-dire portant sur des populations plutôt que sur des individus. On peut donc difficilement assurer que les personnes qui se sont enlevé la vie durant la période suivant un suicide ont été exposées à sa couverture dans un journal.

En ce qui concerne la preuve d'une relation de cause à effet entre un reportage et la survenue de suicides subséquents, Pirkis et coll. (2006) recommandent de s'en remettre aux critères de Hill qui sont les suivants :

a) observation répétée (observation fiable) de la relation;

En d'autres termes, l'observation ne se restreint pas à un seul cas de reportage, mais à plusieurs reportages qui concernent autant de suicides différents

b) force de la relation;

Une couverture peut avoir un effet significatif sans que cet effet soit nécessairement très élevé. Il est donc important de préciser l'ordre de grandeur de l'impact.

c) antériorité du reportage et exposition des suicides aux reportages;

Il faut que le suicide se produise après la couverture médiatique et non seulement après le décès qui en fait l'objet. De plus, il faut prouver que la personne qui aurait été affectée par le reportage ait été effectivement exposée au reportage.

d) cohérence ou sens de la relation.

L'observation doit avoir du sens par rapport à ce que l'on connaît sur la conduite suicidaire. Il doit par exemple y avoir présence d'une possibilité d'identification avec la personne qui fait l'objet du reportage.

Rares sont les recherches qui répondent effectivement à tous ces quatre critères. Par contre, elles peuvent avoir une valeur définitive si elles répondent de façon explicite à certains des critères.

3. PRÉSENCE D'UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT

3.1 CARACTÉRISTIQUES DU SUICIDÉ

Les suicides de célébrités

Les premiers résultats sur l'effet de la couverture médiatique du suicide sont davantage mitigés que définitifs. Par contre, la plupart des études publiées récemment rapportent un impact réel, bien qu'à des degrés divers, sur des catégories spécifiques de la population, et en fonction de la nature de la couverture.

L'impact le plus important et aussi le plus facile à mesurer est celui concernant les reportages du suicide d'une personne de forte notoriété et ayant accédé à un statut de célébrité. Ces personnages peuvent avoir une réputation à une échelle nationale et être connus de la majorité de la population, tel l'ancien premier ministre de France Pierre Bérégovoy, retrouvé sans vie quelques semaines après la fin abrupte de son mandat sur fond de soupçons de corruption. D'autres comme le philosophe français Gilles Deleuze jouissent d'une notoriété certaine, mais dans des cercles limités.

Le suicide de l'actrice américaine Marylin Monroe, survenue en août 1962, a marqué le point d'envol d'une série d'études subséquentes. Le décès de l'actrice d'origine allemande et naturalisée française Romy Schneider, le 29 mai 1982, offre de grandes similarités tant du point de vue de la popularité du personnage que des circonstances, mais aucune analyse médiatique de ce cas n'a suivi. Il faut rappeler cependant que le magistrat parisien qui a fait le constat se retient de tout verdict même si l'actrice s'est effondrée en composant sa dernière lettre avec un flacon de barbituriques à sa portée.

Voici les principales conclusions en ce qui concerne l'impact du suicide de célébrités. Stack (2000) estime que le décès de Marilyn Monroe a provoqué une augmentation de 12 % du suicide aux États-Unis dans le mois qui a suivi. Dans leur méta-analyse regroupant dix études portant sur le suicide de 98 célébrités, la plupart décédées après l'an 2000, une équipe internationale (Niederkrötenhaler, T., Fu, K. W., Yip, P. S., Fong, D. Y., Stack, S., Cheng, Q., et coll., 2012) conclut à une augmentation moyenne de 26 % du taux de suicide pour le mois suivant le décès par suicide. Selon cette équipe, l'une des études rapportant le plus grand impact au niveau international est celle portant sur le cas de Gaétan Girouard au Québec avec une augmentation du taux de 64 % (Tousignant, Mishara, Caillaud et coll., 2005).

L'effet provient davantage des vedettes du monde du spectacle (domaine de la chanson populaire ou de la scène) que des autres secteurs professionnels. Pour les personnages moins notoires ou notoires, mais nés à l'étranger, l'effet moyen diminue à 6 % et il n'est pas statistiquement significatif. Par ailleurs, une étude autrichienne (Niederkrötenhaler, T., Till, B., Kapusta, N. D., Voracek, M., Dervic, K., & Sonneck, G., 2009) portant sur 179 suicides rapportés par les 13 plus grands journaux autrichiens conclut que le suicide d'une célébrité a 11 fois plus d'impact que le suicide d'une personne moins connue. Le statut de criminel associé à un suicidé contribue par contre à une diminution sensible du taux de suicide, concluent les chercheurs.

Une étude portant sur six suicides de célébrités entre 1976 et 2006 à partir des registres du suicide de la France (Queinec, R., Beitz, C., Contrand, B., Jouglu, E., Leffondré, K., Lagarde, E., et coll., 2011) décrit un test de séries temporelles comparant le mois avant et le mois après de décès en tenant compte des variables saisonnières. Le cas de Bérégovoy a causé l'effet le plus remarquable avec une augmentation du taux de suicide de 17%, et cela autant chez les femmes que chez les hommes. Curieusement, l'impact ne se note que chez les moins de 45 ans seulement, alors que Bérégovoy avait atteint l'âge de 67 ans.

Dans le cas du suicide de Kurt Cobain, vedette du rock américain, il y a absence d'impact sur le taux de suicide dans une étude menée aux États-Unis (Jobes, D., Berman, A., O'Carroll, P., & Eastgard, S., 1996).

Peu après l'événement, la veuve du chanteur, Courtney Love, également très connue, est apparue sur les ondes pour exprimer sa rage suite au décès et fournir des informations détaillées sur l'état psychologique problématique de son compagnon. Le suicide de Kurt Cobain a même eu un effet négatif sur le taux de suicide, malgré une augmentation des appels aux centres d'écoute. On note par ailleurs l'histoire d'un cas de suicide dont il fait peu de doute qu'il ait été influencé par la disparition de Cobain.

Parmi d'autres cas récents, bien documentés et solides sur le plan méthodologique, il y a eu le cas du gardien de but international, Robert Enke, héros national de football en Allemagne, qui s'est tué sur une voie ferrée (Ladwig, K. H., Kunrath, S., Lukaschek, K., & Baumert, J., 2012). En comparant les suicides sur la voie ferrée entre les 28 jours avant et les 28 jours après le drame, on obtient une médiane de 1,5 suicide par jour dans la première période et de 4,0 dans la deuxième. Le décès d'Enke, survenu à l'apogée de sa renommée, a donné lieu à une couverture impressionnante s'étendant sur plusieurs jours et à une cérémonie publique de portée nationale dans un stade bondé de 45 000 personnes en présence de personnages politiques d'envergure. Par contre, la presse a bien mis en relief l'état psychologique défaillant du joueur étoile et insisté sur le tabou de la dépression chez les vedettes sportives. En bref, à l'exception du volume de l'information pour une manchette somme toute de niveau national, la presse a été respectueuse (*sensitive*) dans ses reportages. De plus, les conducteurs de train ont été appelés à prêter une attention accrue dans les jours qui ont suivi, consigne qui a ses limites lorsqu'on tient compte du fait qu'un train en pleine action nécessite d'un à deux kilomètres pour arrêter complètement sa course.

Une étude de cas assez concluante de Taiwan (Cheng, A. T., Hawton, K., Lee, C. T., & Chen, T. H., 2007) à la suite du décès d'un acteur masculin bien connu de la télévision, M.J. Nee, retrouvé pendu dans son jardin, rapporte une augmentation du suicide par un facteur de 1,3 chez les hommes et de 1,5 en n'incluant que les suicides par pendaison, les plus jeunes étant davantage affectés. Au total, 67 suicides supplémentaires sont attribués à la médiatisation de cet événement.

Dans une étude analysant cinq cas de célébrités dans le même pays, soit quatre acteurs et actrices, ainsi qu'un chanteur, on note une augmentation de 1 % à 70 % des blessures auto-infligées et tentatives de suicide dans les quatre semaines suivant le décès selon les catégories sociales. Chaque cas a été couvert par les trois réseaux nationaux de télévision pour une période d'une semaine (Jeong, J., Shin, S. D., Kim, H., Hong, Y. C., Hwang, S. S., & Lee, E. J., 2011).

La sensibilité du lectorat peut aussi s'étendre à des hommes d'affaires réputés. Le 22 octobre 1990, l'Autrichien Peter Guertler, 44 ans, s'enlève la vie avec une arme à feu. Il était, comme Donald Trump aux États-Unis, à la tête d'une chaîne d'hôtels célèbre, et il avait de plus utilisé son image pour se lancer en politique. Dans une analyse pré-post suicide, le suicide par arme à feu a significativement augmenté, passant de 5 à 15, dans la zone où le quotidien de format tabloïd *Neue Kronenzeitung* jouit d'un fort tirage, mais pas dans les zones plus périphériques à sa diffusion (Etzersdorfer, Voracek & Sonneck, 2004).

Au Japon, le sulfure d'hydrogène est à l'origine d'environ mille suicides chaque année (Hagihara & Abe, 2012). Le 21 avril 2009, l'actrice japonaise de 49 ans, Yukiko Shimizu, eut recours à ce moyen pour s'enlever la vie. Tous les détails furent communiqués dans la presse : circonstances de l'acte, détails sur la mort et publication de sa photo. L'étude portait sur les 20-50 ans et a permis de constater une augmentation significative de 8,4 % du suicide chez les femmes.

La cumulation de preuves est suffisamment concluante pour motiver la presse à traiter avec le plus de circonspection possible le suicide d'un personnage très connu, particulièrement dans le monde du spectacle, et en particulier si celui-ci possède un ascendant sur la population. Mais comme on l'a vu dans le cas du gardien de but allemand Robert Enke, la glorification du suicidé par les autorités dépasse parfois le contrôle des médias qui ne peuvent que suivre une cadence hors de leur contrôle.

Il va sans dire que les études sont parfois entreprises au sujet des célébrités lorsqu'il y a un soupçon que l'effet est observé de façon explicite à partir de quelques exemples. Ainsi, notre propre étude sur Gaétan Girouard (Tousignant et coll., 2005) a été entreprise au moment où nous collaborions étroitement avec le coroner en chef du Québec sur un dossier tout autre. Nous pouvions suivre au jour le jour la montée des suicides après le 16 janvier 1999 et le coroner en chef est même intervenu sur les ondes pour mettre en garde les journalistes quelques jours après l'événement. Il se peut donc que certaines études avec résultats négatifs ne se rendent pas à l'étape de la soumission d'un manuscrit ou, si celui-ci est envoyé à une revue, qu'il reçoive un accueil négatif parce que le contenu a peu d'intérêt pour l'audience, même scientifique. Nous avons vu que le suicide de Kurt Cobain n'a pas eu d'effet d'entraînement aux États-Unis, mais au contraire une baisse du taux de suicide. Il n'y a également pas eu d'effet d'entraînement à la suite du suicide de Dédé Fortin, chanteur du groupe les Colocs et bien connu au Québec, décédé le 8 mai 2000, malgré une couverture des médias qui ne pouvait passer inaperçue. La période entre le décès et la découverte du corps, l'enquête policière qui a longtemps hésité avant de rendre un verdict de suicide, l'état de désarroi psychologique du chanteur, tous ces facteurs semblent avoir servi de tampon pour réduire la portée de l'impact de cette disparition.

Cinq ans après la tragédie de Gaétan Girouard, j'eus l'opportunité d'assister à un événement similaire dans la ville de Buenos Aires durant un bref séjour. À l'occasion d'une mission en Uruguay, j'avais eu l'opportunité de suivre aux nouvelles le cas d'un jeune journaliste argentin, Juan Castro, qui s'était jeté du balcon en bas de son immeuble, une chute de 4,8 mètres. Tout comme Girouard, Castro était la vedette d'une émission d'enquête à la télévision qui avait comme cible des injustices ou des catastrophes écologiques. Les deux journalistes étaient âgés de 33 ans et s'étaient attiré beaucoup de sympathie pour défendre l'intérêt public. Dans le cas de Castro, j'ai pu avoir une rencontre avec le fonctionnaire assumant les responsabilités similaires à celles du coroner en chef et il n'avait observé aucun impact sur les statistiques du suicide. Une analyse du quotidien local de grande circulation, *Clarín*, a permis d'observer les reportages sur plusieurs jours successifs après l'événement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'absence d'impact sur le suicide dans ce cas-ci : période de trois jours entre la chute, d'abord décrite comme accidentelle, et le décès; encore une fois, l'hésitation des autorités avant de conclure à un suicide; enfin, une confession récente de Juan Castro à son émission, au sujet de son abus de cocaïne et de détails de sa vie personnelle précisant ses problèmes et la forte tension qui l'agitait.

Les suicides de gens ordinaires

En 2005, Stack publie une méta-analyse au niveau international des recensions sur le thème média et suicide. Cet article intègre les données de 419 résultats de recherches rassemblés dans 55 publications. De ces 419 résultats, les deux tiers n'arrivent pas à faire la preuve d'un effet d'imitation (copycat suicide). Et lorsqu'il y a un effet significatif, il est habituellement lié à la couverture d'une célébrité. L'impact des célébrités est cinq fois supérieur à celui d'une non-célébrité. Malheureusement, l'article ne précise pas quel est l'ordre de grandeur de l'effet de suicides de gens non célèbres.

Voici d'autres conclusions de cette recension exhaustive. Les résultats provenant de la période de la Grande Dépression sont moins probants que ceux rassemblés après la Seconde Guerre mondiale. En ce qui concerne le type de média, les reportages télévisés ont 79 % moins d'impact que les articles de journaux.

L'une des meilleures preuves de l'influence des journaux est un argument a contrario. Deux études (Blumenthal et Berger, 1977; Motto, 1970) montrent en effet une diminution du suicide durant les périodes correspondant à des grèves importantes de journaux. Les effets des journaux sur le suicide se retrouvent dans les régions à diffusion élevée plutôt que dans les régions à diffusion restreinte, rapportent quant à eux Niederkrotenthaler, Voracek, Herberth et coll. (2010).

Taïwan a été un excellent laboratoire pour étudier l'effet des médias sur le suicide. Le pays se réduit essentiellement à une grande île de 36 000 km² avec une population de 23 millions d'habitants et un taux de suicide élevé oscillant autour de 18 par 100 000 habitants par année. Une équipe locale (Yang, A. C., Tsai, S. J., Yang, C. H., Shia, B. C., Fuh, J. L., Wang, S. J., et coll., 2013) a recensé tous les articles sur le suicide répertoriés dans Google Taïwan. Le nombre d'articles parus mensuellement est corrélé positivement avec tous les types de suicide en fonction du moyen. L'effet est plus marqué dans les villes que dans les campagnes, ce qui donne appui à l'hypothèse d'un effet des médias parce que les campagnes sont moins exposées aux médias. Le fait que le suicide par inhalation de fumée de charbon ait un effet alors qu'aucune vedette n'a employé ce moyen appuie l'hypothèse d'un effet des suicides de gens ordinaires. L'étude plus exhaustive d'une équipe réputée d'Australie (Pirkis et coll., 2006) analyse 4 635 items journalistiques (moyenne de 13 par jour) diffusés dans l'état de Victoria en tenant compte de la diffusion locale du média par région. La variable dépendante est l'augmentation du nombre de suicides dans la semaine subséquente. Au total, il y a autant d'articles qui sont suivis par une augmentation du suicide que par une diminution, et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Les items de la télévision ont un effet significativement plus élevé qu'un item en provenance de la radio ou des journaux. Si un item accompagne un autre item dans la même journée, il a plus de chances de produire un effet. Les items qui décrivent l'expérience du suicidaire ont significativement plus d'effet (OR de 1,37) que les items qui s'en abstiennent.

Une étude conduite à Houston est l'une des rares à ne pas trouver une influence négative à l'exposition à des récits de suicide, fictifs ou réels, provenant de toute forme de médias incluant les livres et les films (Mercy, Kresnow, O'Carroll et coll., 2001). Elle compare 153 patients de 13 à 34 ans traités en urgence qui ont fait une tentative de suicide presque fatale à un échantillon de la population de 513 répondants. L'exposition à des récits de suicide provenant des médias au cours des 30 derniers jours est ici facteur de protection, c'est-à-dire qu'elle est associée à une plus faible probabilité de commettre une tentative de suicide grave. À noter que les deux tiers des cas de tentative n'avaient pas été exposés à ce type de récits comparativement à seulement 29% du groupe témoin. Un tel résultat démontre surtout que la population générale n'est pas affectée par des récits de suicide, et n'infirme pas pour autant l'hypothèse que des gens vulnérables psychologiquement puissent être sujets à un effet d'entraînement.

Une seule étude provient de la discipline des communications. Une équipe de l'Anneberg Public Policy Center (Romer, Jamieson & Jamieson, 2006) analyse les effets de la couverture médiatique du suicide dans six grandes villes américaines entre les mois de juillet et octobre 1993. Ils retiennent les items sur des cas de suicide parus dans les neuf premières pages des grands journaux locaux à l'exception des dépêches nécrologiques ainsi que les nouvelles de la télévision locale et nationale. La variable dépendante est le décompte quotidien des suicides après la dépêche. Les résultats montrent une augmentation statistiquement significative chez les moins de 25 ans tant en ce qui concerne les récits provenant des journaux que ceux de la télévision. L'impact de la couverture est aussi observé chez les 45 ans et plus, mais seulement en ce qui concerne la nouvelle imprimée. Chez les 25-44 ans, le résultat significatif est en sens contraire et l'exposition à un récit de suicide télévisé est suivie d'une diminution du taux de suicide. Les auteurs attribuent le surplus de 2,5 % des suicides à la couverture médiatique et un surplus de 10 % chez le plus jeune groupe. En conclusion, l'étude démontre que les plus jeunes et les plus âgés sont sensibles au phénomène, et cela sans qu'ils montrent une similarité d'âge évident avec le cas décrit. D'autre part, les chaînes nationales n'ont pas eu d'effet au contraire des chaînes locales, l'interprétation étant que les gens se tournent davantage vers ces dernières pour s'informer.

Références aux épidémies

Certains articles de journaux qui s'inspirent de statistiques de recherche ont parfois plus d'impact sur l'augmentation du taux de suicide que les récits réels. Cette conclusion inusitée provient d'une étude autrichienne publiée dans une revue de premier plan (Niederkrotenthaler, T., Voracek, M., Herberth, A.,

Till, B., Strauss, M., Etzersdorfer, E., et coll., 2010). Le corpus inclut tous les articles de journaux, 1 055 au total, publiés au cours des six premiers mois de l'année 2005. Les auteurs expliquent que les textes faisant état que le taux de suicide augmente ou faisant référence à une épidémie de suicide ainsi que les articles regroupant plusieurs histoires de suicide sont exploités par les journaux de format tabloïd pour alerter la population. Ces articles peuvent créer une certaine angoisse et produire une augmentation du suicide en exploitant l'opinion des experts pour donner le sentiment qu'il y a une vague de suicide qui est en train de déferler sur la population.

3.2 CARACTÉRISTIQUES DU REPORTAGE

Contenu et format des articles

Phillips (1974), après avoir analysé les articles sur le suicide qui font la une, remarque une augmentation significative des suicides à la suite de 26 articles et une diminution à la suite de 7 articles de cette nature. Dans l'étude de Bollen et Phillips (1981), une couverture de première page est aussi associée à une augmentation. De même pour Stacks (1990), un article en première page du *New York Times* a un effet aggravant.

Dans une étude en provenance de Taïwan (Yang, Tsai, Yang et coll., 2013), ce sont les reportages bien étoffés qui sont les plus corrélés au phénomène de l'imitation. Il existe des preuves solides en Australie que l'augmentation des conduites suicidaires à la suite d'une couverture dans les journaux est reliée à la publicité faite au récit et à l'importance du positionnement du récit dans le journal (Pirkis, 2006). Phillips (1992) pour les États-Unis et l'équipe de Niederkrotenthaler pour l'Autriche (2010) documentent également que la répétition de la nouvelle est une dimension clé pour le potentiel d'imitation.

Certaines recherches rapportent par contre des résultats moins définitifs. Ainsi, une des premières études sur la question du volume des articles obtient des résultats mitigés (Ganzeboom & Haan, 1982). En Australie (Pirkis et coll., 2006), la piètre qualité du reportage ou la mention du moyen ne sont pas corrélées à une augmentation du suicide.

Gould et coll. (2007) mènent une étude de contenu de 151 articles sélectionnés au hasard et publiés dans les journaux américains entre 1988 et 1996, donc avant la diffusion de consignes portant sur la couverture médiatique du suicide. Durant cette période, 60 % des titres incluent le mot « suicide » et 20 % des titres sont qualifiés de sensationnalistes. Plus de 57 % des articles fournissent des détails sur la façon de mourir et 20 % réfèrent à l'état psychiatrique de la personne.

Mention du moyen

La référence à un suicide par imitation implique généralement, mais non nécessairement, l'utilisation du même moyen que dans le récit du suicide. La recension de Blood, Pirkis et Holland (2007) compte une dizaine d'articles concluant que l'effet d'imitation est particulièrement présent si l'on spécifie le moyen du suicide. Trois précisent aussi que c'est le suicide utilisant le même moyen qui augmente.

De nombreuses études démontrent que l'effet d'imitation ou d'entraînement s'observe davantage, et parfois uniquement, chez les suicides utilisant le même moyen. À Taïwan (Yang et coll., 2013), les reportages de suicide par inhalation de fumée de charbon ont un effet d'augmentation sur les suicides utilisant ce moyen. Dans l'étude de Tsai et coll. (2010), 87 % des personnes qui inhalent le charbon comme moyen de tentative de suicide disent avoir été influencées par les médias contre seulement 8 % des personnes qui utilisent un autre poison comme moyen. Biddle et Gunnell (2012) interviewent 22 personnes ayant fait une tentative de suicide quasi fatale à partir de divers moyens. Plus de la moitié (12) avoue que les médias ont eu un effet global sur leur idéation suicidaire et sur les moyens de se donner la mort tandis que cinq

décrivent des exemples où le choix du moyen a été déterminé par une histoire précise. Ces gens déclarent aussi que les médias sont la référence la plus fréquente comme source d'information sur les moyens.

Identification avec l'auteur du suicide

La méta-analyse de Stack (2005) met en relief un facteur extrêmement important, peut-être le plus déterminant dans l'explication d'un effet d'imitation. Si le suicide est décrit dans des termes négatifs, il a 99 % moins de chance de produire un effet d'imitation que si le geste est décrit dans des termes plus sympathiques. Il est important de bien préciser la définition du « suicide négatif », selon l'auteur. Ces articles incluent des passages répondant aux critères suivants: « se concentrer sur la souffrance ou la défiguration du corps de la victime (sic), bien souligner que le suicide est mauvais (moralement), ou traiter des solutions ou des alternatives au suicide tel que le recours au *counseling* » (page 123). Un exemple manifeste de reportage offrant peu d'attrait pour le suicide est celui de la tragédie de Jonestown en Guyane au sein d'une secte religieuse américaine guidée par le gourou James Jones. Elle causa une série de plus de 900 décès considérés comme suicides. Le bilan de Stack (1989) fait état d'une baisse du taux de suicide après les reportages sur Jonestown. De même, des événements catastrophiques à forte couverture et suscitant de l'angoisse pour la majorité des lecteurs peuvent amener une diminution du suicide. L'attaque terroriste du 11 septembre à New York a été suivie par une forte diminution du suicide en Angleterre, le nombre s'établissant à 360, soit 44 suicides de moins que l'année la plus positive des vingt dernières années auparavant (Salib, 2003).

Stack (2005) mentionne par ailleurs que plusieurs articles publiés entre 1998 et 2000 décrivent le suicide dans des termes « positifs », attribuant entre autres une cause au suicide (dépression, maladie terminale), et avec une tendance à glorifier ou à verser dans le sensationnalisme. L'argument ici est que la mention d'une maladie ou d'un état psychiatrique peut suggérer une façon d'en finir pour les gens dans la même situation. Dans la même veine, Stack (1990) fait l'hypothèse que la mention de problèmes maritaux précédant le suicide conduit à une plus forte identification à la situation de la part d'individus suicidaires. Dans un essai sur un thème connexe, Fekete et Schmidtke (1995) croient que le fait de décrire le suicide comme relevant d'un acte criminel ou de la folie en Allemagne et de le romancer en Hongrie explique en partie les plus hauts taux de suicide observés en Hongrie.

Des articles de la presse peuvent aussi avoir un effet préventif sur le suicide lorsque le narratif fait référence à une crise suicidaire qui se termine bien (Niederkrötenhaler, T., Voracek, M., Herberth, A., Till, B., Strauss, M., Etzersdorfer, E., et coll., 2010).

Le suicide inusité ou particulier

Les reportages sur le suicide de gens ordinaires peuvent se diviser en plusieurs catégories qui n'auront pas le même effet sur les lecteurs et les lectrices. On compte d'abord les courts articles des pages intérieures qui sont à peine plus élaborés que les notes nécrologiques. Cette tradition journalistique existe par exemple pour le *Hindu Times* en Inde de même que chez d'autres journaux asiatiques. D'autres articles sont plus captivants et versent sans contredit dans le sensationnalisme. Ce sont par exemple ceux qui décrivent un suicide utilisant un moyen inusité, comme se noyer dans l'évier ou la cuvette, ou par un moyen nouveau qui peut potentiellement entraîner une « mode » ou encore un moyen qui a un côté spectaculaire. À cet effet, Niederkrötenhaler et coll. (2010) observent que le suicide produit par un saut en hauteur, donc dans un lieu généralement public, obtient un effet d'entraînement. Goldney (2001) décrit de son côté une série de suicides à la suite d'un saut du haut d'un stationnement dans une ville australienne. On a attribué le déclencheur à une photo de l'édifice publiée dans un journal avec une flèche indiquant l'endroit où le premier suicide avait eu lieu. Cependant, même si les informations suggéraient un effet probant, l'analyse statistique n'a pu établir une corrélation significative.

Pour entraîner des suicides, le moyen utilisé n'a pas nécessairement à être mis en rapport avec le suicide dans les récits de la presse. C'est ainsi qu'on rapporte en Corée du Sud sept cas de suicide par inhalation de fumée de charbon faisant suite à des reportages dans la presse et les chaînes de télévision sur deux incidents de décès accidentel causés par la fumée de charbon (Huh, Yo, Kim et coll., 2009).

Goldney (2001) décrit une série de reportages sur les homicides-suicides familiaux. Il rappelle un cas où on avait retrouvé sur le site Internet de l'un de ces cas une photo appartenant à un reportage précédent à propos d'un incident similaire.

Le suicide-homicide

Dans un article publié sous la forme d'un éditorial dans la revue *Crisis*, organe international de prévention du suicide, Connolly (2007) s'inquiète à propos d'une série de sept cas d'homicide-suicide survenue en 18 mois autour de l'année 2006 en Irlande. Sa position, tout en demeurant prudente, exige une réflexion sur un effet éventuel des reportages: « [...] il est visible que les incidents se sont produits durant une période de couverture détaillée provoquée par les premiers décès. Cette couverture était souvent de nature sensationnelle et, compte tenu des similarités entre certains des cas, un effet d'imitation ne peut pas être exclu ». Malheureusement, les compilations sur les décès de cette nature ne permettent pas de conclure à une augmentation de ce type de cas et on sait depuis l'étude de Coid (1983) que ces taux sont relativement stables et autour de 0,2 à 0,3 par 100 000 habitants. Connolly cite deux rapports dans lesquels il n'y a aucun doute que dans plusieurs cas d'homicide-suicide il y a un élément d'imitation et note qu'il y a nécessité de consignes plus précises sur la couverture d'homicide-suicide dans les médias (Pirkis et Blood, 2001; Blood et Pirkis, 2007).

3.3 CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES AFFECTÉES

Si l'effet d'entraînement est parfois relié à l'âge de ceux qui subissent cette influence, il n'y a pas de constat solide sur ce sujet. Il est vrai qu'un chapitre de livre signé par une tête d'affiche en suicidologie (Gould, 2001) nourrit l'opinion à l'effet que les adolescents sont plus sensibles à l'effet d'entraînement. Un bon exemple était la publication d'un cas de suicide d'un jeune de 19 ans sur la voie ferrée en Allemagne ayant entraîné d'autres jeunes à s'enlever la vie par ce moyen (Schmidtke et Hafner, 1988). Cependant, la recension de l'équipe de Kessler et coll. quelques années auparavant (1988) ne corroborait pas l'hypothèse d'une plus grande vulnérabilité de la jeunesse à ce phénomène, la seule exception étant le cas d'un article qui rapportait le suicide d'un adolescent. Dans l'étude de Yang, A. C., Tsai, S. J., Yang, C. H., Shia, B. C., Fuh, J. L., Wang, S. J., et coll., (2013), seuls les moins de 20 ans ne sont pas affectés par les reportages des médias. Il est possible que ce soit parce que les jeunes lisent moins les journaux. Dans l'étude de Niederkrotenthaler et coll.(2009), ce sont les gens d'âge moyen qui sont les plus frappés par l'effet d'imitation. La raison pourrait être qu'ils forment une majorité des lecteurs et que les récits de suicide portent davantage sur des cas d'âge similaires. Motto (1970, voir plus bas) avait pourtant observé que les gens d'âge moyen étaient les moins vulnérables à cet effet.

Les femmes, par contre, montrent une probabilité presque cinq fois plus élevée que celle des hommes d'être l'objet d'un effet d'entraînement (Stack, 2005). Dans une étude australienne (Pirkis et al, 2006), les femmes sont une fois et demie plus sujettes à cet effet que les hommes. Une autre preuve d'un effet de ce genre est que, durant la période où la couverture des journaux sur le suicide est à son minimum, le suicide diminue dans presque tous les groupes d'âge féminins, mais pas chez les hommes (Motto, 1970).

3.4 LES THÉORIES EXPLICATIVES

Apprentissage social

Le terme de *copycat suicide* est utilisé à bonnes enseignes dans la littérature concernant l'effet des médias sur le suicide. Ce suicide d'émulation ou d'imitation se réfère à l'effet Werther, du nom de ce héros du roman de Goethe publié en chapitres dans un quotidien, et qui entraîna à l'époque des garçons à s'enlever la vie en prenant comme modèle le héros du roman, le jeune Werther. Dans la majorité des études autour de ce phénomène de « contagion », on est davantage en présence d'un « *cluster* », c'est-à-dire d'une grappe ou d'un regroupement de suicides suite au suicide déclencheur. Il est plus exact de parler d'effet d'entraînement si les suicides se succèdent peu de temps après, ou d'un effet de contamination si l'espace temporel est plus étendu.

Selon Akers (1994), l'imitation est le fait de s'engager dans une conduite après avoir observé une conduite similaire chez d'autres. L'observation d'une augmentation du taux de suicide dans une région à la suite de la publication dans les journaux d'un récit de suicide n'est pas nécessairement un acte d'imitation dans le sens d'une émulation. Davantage que l'émulation, c'est le découragement qui est la motivation principale. Par ailleurs, Gould et Shaffer (1987, cité dans Gould, 2001) proposent que le processus d'imitation repose sur la présence de similarités entre le stimulus (le suicidé ou auteur du suicide d'origine) et l'imitateur. Ce qui n'est pas toujours le cas, du moins si l'on s'en tient à des éléments d'identité sociale (sexe, âge, lieu de résidence) plutôt qu'à un processus identificatoire. Dans ce dernier cas, le processus est facilité par des sentiments d'empathie à l'égard du suicidé. Il y aurait une fusion du soi et du suicidé suivi par une réinternalisation de la projection, menant à l'acte suicidaire (Taiminen, 1992). En termes plus simples, le lecteur développe d'abord un sentiment de rapprochement avec le personnage du récit et il finit par l'incarner dans ses fantasmes et agir comme lui.

La théorie de Bandura (1977) est certainement la plus citée de cette littérature. Ce psychologue voulait libérer les modèles d'apprentissage de son époque de leur carcan behavioriste pour souligner la part de modélisation par observation de la personne à l'origine de l'imitation. Selon l'interprétation de Pirkis et coll. (2006), le processus implique un certain degré de vénération envers le modèle ou que la personne reconnaisse des similitudes entre sa situation et les circonstances de l'évènement décrit.

Priming ou amorçage

La théorie du priming peut se comprendre à partir de l'image d'un vent qui souffle sur des braises pour ranimer le feu. L'étude de Tousignant et coll. (2005) tente ainsi d'expliquer pourquoi certaines personnes hautement vulnérables se sentent encore plus atteintes en présence de l'angoisse collective provoquée par une médiatisation autour d'une célébrité. Ce modèle sert à comprendre comment des lecteurs seraient affectés non seulement dans les jours qui suivent le suicide, mais plusieurs semaines après. Leur suicide pourrait être déclenché par une expérience personnelle qui survient après le reportage à un moment où l'impact de la nouvelle commence à s'affaiblir. La théorie néoassociative de Berkowitz (Pouliot, Mishara et Labelle, 2011) pourrait être une sous-catégorie de cette interprétation. Elle soutient que la représentation de conduites antisociales peut provoquer des pensées, des émotions, des souvenirs et des tendances reliées au comportement observé et se traduire par un geste concret par leur pouvoir de désinhibition.

Deuil complexe

L'hypothèse du processus de deuil complexe provient de Johansson (cité dans Haw et coll., 2013). Il s'agit en fait d'une proposition similaire à celle de l'hypothèse de l'amorçage, mais plus restreinte. En l'occurrence, le récit du suicide vient exacerber un état de dépression latent qui a été créé par un deuil

antérieur non résolu. Cette idée pourrait permettre d'expliquer pourquoi des gens qui sont en apparence moins enclins au suicide que d'autres sont malgré cela plus affectés à cause de leur expérience personnelle. Cependant Pirkis et coll. (2001) ne relèvent pas de confirmation de cette théorie en argumentant que plusieurs cas étudiés n'avaient pas la capacité d'évoquer un deuil.

Comparaison sociale

L'être humain selon le psychologue social Festinger (1954) se compare à son entourage, proches, voisins ou collègues, pour former une image de lui-même. Cela se produit en l'absence de standards externes dans un monde où les valeurs évoluent rapidement. Cette théorie est citée pour comprendre pourquoi certaines personnes présentent peu de similarités avec une vedette qui s'est enlevé la vie, mais peuvent se décourager à l'idée de surmonter leurs difficultés actuelles lorsqu'ils lisent l'histoire d'une personne réputée et respectée qui n'a pas réussi à le faire. C'est ainsi que Tousignant et coll. (2005) tentent d'expliquer pourquoi ce sont des personnes vivant dans la précarité qui sont entraînées par le suicide. Par exemple, il y a eu une recrudescence significative des suicides à Sainte-Foy, à l'époque municipalité de la région de Québec, où Girouard s'était pendu. Mais ce ne sont pas ses voisins immédiats habitant des maisons bourgeoises sur la rive du Saint-Laurent, mais des gens éloignés de cet emplacement et vivant dans des logements très modestes qui se sont enlevé la vie par la suite.

Cultivation

Selon Gerbner, les gens se construisent un portrait de la réalité qui est biaisé par les reportages télévisés, comme par exemple surestimer la fréquence du crime à cause de l'impact des reportages (Pirkis et coll., 2001). Il est difficile de voir comment cette théorie peut expliquer la croissance du suicide dans certains sous-groupes. Une étude citée de Centerwall et datant de 1999 fait état par exemple que le niveau d'exposition télévisuelle n'est pas corrélé avec le taux de suicide, ce qui représente une preuve indirecte.

Facteurs de confusion

Selon l'hypothèse de l'anticipation, il y aurait un télescopage de suicides après un reportage, mais ces suicides se seraient produits plus tard de toute façon (Pirkis et coll., 2001). Quelques études n'ont cependant pas établi que le suicide diminuait après le passage de l'impact médiatique. Une autre explication viendrait du comportement des coroners qui seraient eux-mêmes influencés par la médiatisation d'un suicide et seraient plus portés à conclure à un verdict de suicide dans les cas plus incertains. Si cela était le cas, il faudrait alors faire la preuve que les cas de mort violente de source indéterminée diminuent.

Confirmations empiriques

Les études de type expérimental ou quasi expérimental sur l'effet des médias peuvent nourrir le débat malgré les limites soulignées par les auteurs eux-mêmes. Pouliot et coll. (non daté) demandent à un groupe d'étudiants universitaires de répondre à un questionnaire en se rappelant un récit fictif de suicide personnellement visionné sur un média électronique. Les résultats illustrent que la grande majorité des étudiants ont, dans leur vie quotidienne, été mis en présence d'un récit de cette nature. Lors du visionnement de ce récit de suicide, la grande majorité (94%) a ressenti un impact émotionnel et plus du quart a vécu une détresse qui a duré au moins une journée entière jusqu'à plusieurs mois. Les répondants avec des idéations suicidaires préalables rapportent être plus affectés de même que ceux qui obtiennent un score élevé à une échelle de dissociation (tendance à fuir la réalité). Ceux qui sont touchés émotionnellement rapportent des états qui se rapprochent du diagnostic de stress post-traumatique. Cette étude, par contre, ne fournit aucun appui à l'hypothèse de l'identification avec le protagoniste et trouve même une association en sens contraire. Les résultats s'apparentent à un appui de l'hypothèse de

l'amorçage, mais il est difficile de préciser si le récit fictif semble autant induire un stress chez des personnes qui n'en présentaient pas un degré élevé qu'attiser des émotions déjà présentes chez d'autres personnes.

Une première étude en provenance de Hong Kong, aussi de type quasi expérimental, apporte des appuis à certains aspects de la théorie sociocognitive de Bandura, sans vérifier par contre la présence d'une dynamique d'identification (Fu, Chan et Yip, 2009). Les auteurs soutiennent que leur étude est la première à tester une théorie sur l'effet des médias sur le suicide au niveau individuel plutôt qu'à l'aide de données agrégées. La recherche, d'une envergure considérable, consiste à interviewer plus de 1 684 répondants choisis au hasard dans un temps I et à contacter à nouveau 60 % de ce groupe douze mois plus tard (temps II). Il s'agissait de voir comment les gens avaient été affectés par le fait d'avoir été exposés à des récits de suicide de diverses sources médiatiques entre-temps. Ceux dont l'attention a été attirée par ce type d'histoires et qui se souviennent très bien des détails sont soit plus portés à avoir des pensées suicidaires (motivation), soit au contraire rapportent davantage que le suicide cause des effets négatifs (démotivation). À noter que l'effet démotivation est plus élevé que l'effet motivation. Les gens avec des idéations suicidaires au temps I sont davantage touchés et susceptibles d'avoir des idéations suicidaires comme conséquence de leurs lectures que ceux qui n'en avaient pas déjà et cela malgré le fait qu'ils n'aient pas été plus exposés aux récits. De plus, il y a un effet d'induction d'idées suicidaires à la suite de la lecture de récits chez des gens qui n'en avaient pas au temps I.

Une étude auprès de collégiens américains démontre que les médias sont une source d'inspiration pour la moitié de l'échantillon qui rapporte avoir eu des phantasmes de toute nature reliés au suicide (Crabb, 2005). Ce sont surtout les films et les émissions de télévision qui les influencent puisque seulement un sur six cite un récit réel.

En conclusion à cette partie, on peut affirmer que l'exposition à des récits de suicide, réels ou fictifs, peut avoir autant des effets positifs que négatifs. Si l'effet cognitif est bien documenté, il n'y a rien démontrant un effet sur le passage à l'acte.

4. INFLUENCE SUR LES NORMES SOCIALES

4.1 EFFET DE LA COUVERTURE SUR LES VALEURS ET ATTITUDES À L'ÉGARD DU SUICIDE

Des auteurs respectés tels que Pirkis et coll. (2001), travaillant à partir d'un modèle classique d'épidémiologie et de santé publique, se permettent tout de même de critiquer le modèle trop mécanistique des recherches sur les médias et le suicide. L'équipe conclut d'une série de trois articles sur la question dans la revue *Crisis*, organe de l'Association internationale pour la prévention du suicide, que « peu de cas sont faits pour répertorier l'éventail des significations ». Ils suggèrent donc de s'intéresser davantage, dans un contexte de long terme, au portrait du suicide que les médias contribuent à construire et d'en faire une priorité de recherche. Dans cette section, nous aborderons donc les études qui offrent des pistes de réflexion dans cette direction.

Le suicidé, tout comme le criminel, exerce une fascination sur l'imaginaire du lecteur. C'est que le geste transgressif élève parfois son auteur au-dessus des lois de la nature humaine. Une triste tragédie relatée dans la province du Bengale en Inde rappelle que ce n'est pas seulement le récit du suicide, mais celui d'une mise à mort médiatisée à outrance qui peut avoir des effets pervers sur certains comportements, dont les gestes suicidaires. Le 14 août 2004, les autorités judiciaires du Bengale procèdent à la pendaison de « DC » suite au viol et au meurtre d'une jeune fille de 14 ans. Des débats passionnés sur la peine de mort, rarement appliquée dans ce pays, s'emparent des journaux au point où, le jour de l'exécution, 80 % des articles portent sur cet événement et 100 % le lendemain. Dans les jours qui suivent, les jeunes enfants mettent en scène la pendaison dans leurs jeux, soit en solo, soit avec des amis. Selon les auteurs, la similarité des gestes avec les détails des reportages ne fait aucun doute. Entre le 14 août et le 20 septembre, on dénombre 16 exemples d'imitation menant à six décès. Un garçon est pendu par ses amis âgés entre 8 et 12 ans et il est sauvé par sa mère alertée in extremis. Un autre garçon n'eut pas cette chance quand il jouait à se pendre avec un vieux pneu et que la valve lui a percé le cou pour causer son décès.

La transmission télévisuelle et non planifiée au cours d'une conférence de presse du suicide de R. Budd Dwyer, secrétaire au trésor démissionnaire de l'État de Pennsylvanie, a suscité de vives discussions aux États-Unis sur l'éthique de diffuser ces images dans les médias de masse. Cet homme politique s'est enlevé la vie de façon inattendue devant les caméras de télévision à la fin d'un discours lié à sa démission en janvier 1987. Il avait été peu de temps auparavant déclaré coupable de graves délits. Cet événement a été à l'origine de nombreux essais dans le domaine des études culturelles. Dans sa discussion du cas, Riley (2009) cite Susan Sontag pour qui les images de violence, comme dans les reportages sur la guerre, peuvent avoir l'effet d'engourdir la conscience ou, pire encore, d'engendrer un plaisir pervers devant le spectacle de la mort des autres. La répétition d'informations de ce genre peut également engendrer un cynisme qui immunise contre l'horreur. Donc, il y aurait un processus de banalisation, de familiarisation avec ces scènes répugnantes et, pourrions-nous ajouter, une légitimation qui pourrait amener le spectateur à éventuellement devenir acteur de gestes similaires, dans des conditions évidemment exceptionnelles.

Riley poursuit sa discussion en empruntant à la pensée du philosophe français Jean Baudrillard, lui-même se réclamant de Georges Bataille. La base de la position de Riley est que la mort dans le monde moderne rationnel n'est acceptable que si elle survient naturellement, au crépuscule d'une longue vie productive. Cette attitude contraste avec les sociétés préindustrielles, comme dans l'exemple du potlatch chez les Premières Nations de Colombie-Britannique, détruisant de façon rituelle l'excès ou le surplus de leur production pour défier leurs voisins. L'instinct humain ne s'effaçant pas avec la modernité, nous vivrions aujourd'hui ce même besoin de nous débarrasser de l'accumulation de façon vicariante et symbolique en étant fascinés par les images de destruction dans les reportages et les fictions. Nous serions donc en

présence du « vertige consommé de la catastrophe... en présence du sacrifice collectif de ferraille, de machinerie et de vies humaines ». Quand la mort (accidentelle, criminelle, catastrophique) échappe à la raison naturelle et devient un défi à la nature, elle exige une réponse collective et symbolique; en un mot elle soulève la passion pour l'artificiel, qui est en même temps la passion sacrificielle. La mort sacrificielle chez les primitifs est dans la logique de l'échange. Elle signifie que l'homme est un partenaire sur un pied d'égalité (avec les divinités) dans cet échange (concernant la mort). Selon Baudrillard, le suicide est un cas d'espèce d'une sorte de mort qui échappe à la logique et à la loi de la mort naturelle. C'est « une forme de subversion » parce qu'il consiste justement à détruire rituellement (dans le sens Batallien de dépense) le « morceau de capital à notre disposition ».

Selon Riley, le suicide représente une rébellion face à une société qui veut en apparence la sécurité de l'individu, mais qui entretient des vues plus sinistres à son égard. Un autre exemple de cette mort gratuite, sacrificielle, est le terrorisme qui serait une magie noire, sans but, sans ennemi, ou s'en prenant à un ennemi indifférencié dans une sorte de Théâtre de la cruauté.

Dans le cas de R. Budd Dwyer, le geste a laissé peu de temps de réflexion aux équipes de reportage. Deux stations de télévision locale ont diffusé directement la scène du suicide. Les autres l'ont coupé sur l'instant tout en incluant plus tard des allusions provocantes au geste que leurs caméras avaient enregistré. Par la suite, le groupe musical punk Rapement a qualifié cet acte d'héroïque, en décrivant Dwyer comme « *god, pristine and pure genius* » (divin, authentique et pur génie). Un film documentaire rendant hommage à Budd Dwyer et le présentant comme une victime de la persécution du système de justice, *Honest Man*, a été mis en ligne sur Internet.

Cette critique musclée du capitalisme en prenant appui sur le suicide ou sur le terrorisme ne peut évidemment être confirmée facilement par les sciences sociales. Elle pose cependant des questions sur les processus mentaux déclenchés par la médiatisation du suicide soit par la télévision, soit par la presse écrite. Minimale, la fascination à l'égard du suicide médiatisé peut être documentée et elle appelle à une explication pour laquelle les théories psychosociales sont moins outillées, parce qu'ignorant la part symbolique des faits et se réfugiant derrière un empirisme plus sanitaire.

4.2. EFFET LÉGISLATIF D'UN REPORTAGE

Le suicide de Marjorie Raymond, une adolescente de 15 ans résidant à Ste-Anne-des-Monts le 30 novembre 2011, a eu des répercussions profondes et imprévisibles sur la société québécoise. Ce décès ne présente au départ rien de particulier pour soulever l'attention générale, mais l'évènement a pris une telle proportion qu'une demande fut faite par la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine pour dresser un bilan médiatique de la couverture (Perron, 2012). L'affaire s'enflamma dès le lendemain matin du drame lorsque la mère de Marjorie, Chantal Larose, avisa le commentateur Claude Poirier au réseau LCN et lui fit part de son interprétation. Rapidement, Poirier conclut à la 32^e seconde de son reportage « que la source de tous ses problèmes [de Marjorie Raymond]... c'était l'intimidation [à l'école] ». En fin d'après-midi, ce fait divers se place en ouverture de tous les bulletins de 17 heures. Par la suite, les éditoriaux, chroniques et analyses engagent un débat qui partait de la prémisse que seule l'intimidation était la cause du décès. Ce fut donc l'un des évènements les plus marquants de l'année 2011. L'analyse de la couverture de la presse écrite sous ses diverses formes autour de cet événement note que le thème de l'intimidation compte 314 mentions contre 214 pour le suicide. L'affaire a donc au fil des jours débordé le champ du suicide pour mettre au pilori le phénomène de *bullying* dans les écoles. Dans la foulée de l'affaire, la mère, ainsi que le premier ministre du Québec furent les principaux protagonistes de ces échanges. Si bien qu'à peine deux mois après l'évènement, soit le 12 février 2012, le gouvernement annonce son projet de loi 56 sur l'intimidation. La loi, comptant une douzaine de pages, fut adoptée dès le 12 juin 2012, donnant aux écoles une série d'obligations pour prévenir l'intimidation sans par ailleurs leur donner des moyens efficaces pour contrer le phénomène.

Cette diabolisation de l'intimidation, en l'associant au suicide, emporta les esprits dans une série de dérapages. Au point où le *Journal de Montréal* fait état de la difficulté de la communauté de Sainte-Anne-des-Monts « à garder la tête hors de l'eau ». La mère fait le procès de l'école qui refuse d'entrer dans le jeu. Des vox pop de même que des entrevues avec la mère sont filmés dans la cour d'école. Jade, l'amie de Marjorie et présumément à la source de l'intimidation, de même que la mère de Jade confessent leur extrême détresse. Par ailleurs, la mère de Marjorie fait publier une lettre dans les journaux qu'elle attribue à sa fille et qui apparaît authentique. On peut la retrouver in extenso sur Internet et, de façon étonnante, cette lettre ne fait aucune allusion directe à l'intimidation. Elle mentionne dans son paragraphe de conclusion que « *c'est la faute de la vie et des gens jaloux...* ». On apprendra dans l'édition du *Soleil* du 1^{er} mars 2012, soit trois mois après le décès, que Marjorie avait « volé » son chum à sa copine Jade et que celle-ci l'aurait tabassée par vengeance.

Le rapport du coroner Jean-François Dorval, probablement l'un des coroners les plus informés et les plus avisés sur les causes du suicide et sa prévention, fait mention d'altercations entre Marjorie et d'autres élèves sans faire une seule fois référence à de l'intimidation. Le coroner note de multiples tentatives de suicide antérieures, dont l'une qui remontait en 2008, ainsi que le refus de consulter un psychologue malgré des signes évidents de dépression.

Le rapport du bureau du coroner en chef du Québec pour l'année 2011 n'ayant pas été rendu public, il n'est pas possible de déterminer s'il y a eu un impact de la couverture médiatique sur le taux de suicide au Québec, particulièrement chez des adolescentes qui se percevaient comme victimes d'intimidation. Une semaine après le décès, soit le 5 décembre, TVA fait part d'une hausse significative d'appels aux centres de prévention du suicide de Québec et de Montréal. En conclusion, il serait hasardeux de dresser un bilan positif de cette couverture de presse parce qu'elle a contribué à la loi 56. Une critique est que cette loi a été formulée en vitesse et a servi au gouvernement à se construire un capital politique au détriment des administrations scolaires mises en face d'obligations sans avoir les ressources pour y répondre.

Le rapport Perron (2012) illustre en fin de compte un écart de taille entre la couverture des médias, mettant de l'avant le harcèlement à l'école mené par un bouc émissaire, et le rapport plus nuancé du coroner Dorval qui ne souligne pas avec la même vigueur le thème de l'intimidation.

5. LE REPORTAGE COMME SOURCE DE DÉTRESSE

5.1. EXPÉRIENCE DU JOURNALISTE

Les reportages peuvent avoir un côté stressant parce que le journaliste peut s'identifier au décédé. Les journalistes trouvent particulièrement difficile d'appeler les membres de la famille pour obtenir un extrait d'entrevue, et il leur arrive parfois de rencontrer un membre de la famille une vingtaine de minutes après que celui-ci ait appris la nouvelle du décès (Collings & Kemp, 2010). Les reportages peuvent aussi provoquer de l'anxiété parce que le journaliste s'identifie au décédé.

5.2 EXPÉRIENCE DES PERSONNES AFFECTÉES

L'étude de Biddle et Bunnell (2012, voir plus haut) évoque un effet à plus long terme des récits de la presse sur le processus de légitimation du suicide. Un répondant confie à cet effet: « Si vous voyez quelque chose comme un article de journal et que vous constatez que quelqu'un en est arrivé à s'enlever la vie, la chose paraît possible. » Deux répondants rapportent pour leur part que l'information reçue n'aurait pas un effet d'entraînement dans l'immédiat, mais qu'elle pouvait être emmagasinée dans la mémoire et surgir lors de moments de crise. Par contre, certains reportages provoquent une aversion à l'égard du suicide. Les auteurs en concluent que les médias peuvent avoir chez ces gens vulnérables un effet implicite et envahissant, s'infiltrant dans la conscience des individus et modulant leurs perceptions publiques (sic), ou explicites, en orientant les individus vers des moyens précis avec un exemple ou de l'information détaillée. Les messages des médias ont aussi une certaine durée de vie et peuvent à un moment précis influencer la réaction individuelle à la détresse (effet d'amorçage).

Un sondage SOM a été commandé au Saguenay en 2009 durant la période qui a suivi le cas du familicide de Cathie Gauthier le 1^{er} janvier de cette même année (SOM, 2009). L'échantillon comprend 300 personnes rejointes par téléphone pour un taux de participation de 61 %. Les réactions aux reportages sont positives dans l'ensemble. En effet, 86 % des répondants jugent que les articles sont de « bonne » ou de « moyenne » qualité. Et 77 % des répondants estiment que les reportages sont « très » ou « assez » pertinents. Sur la question à savoir si on doit traiter du suicide dans les médias, une légère majorité (56 % vs 44 %) donne une réponse positive. Les réponses sont également partagées entre les gens qui croient que les journalistes font preuve de tact ou non. Il est particulièrement intéressant d'apprendre que l'échantillon est d'avis, dans une proportion des deux tiers, qu'il n'est pas pertinent de fournir les détails du drame ou d'interviewer les proches et que 55 % croient à un effet d'incitation. Enfin, plus de 60 % croient qu'il y a place pour l'amélioration en donnant moins de détails (20 %) ou en étant moins sensationnaliste (15 %).

Il existe une étude sur un cas de familicide en provenance d'Estonie. Il s'agit d'un ancien officier militaire qui a étranglé sa femme ainsi que ses deux filles de sept ans et de sept mois. Les dépêches mentionnent que le père est alcoolique, qu'il abuse aussi des drogues, a une dépendance au jeu, fréquente les prostituées et a été diagnostiqué VIH-positif. L'homme a finalement été exclu de l'armée. Plus de 56 articles ont été publiés dans les trois semaines après la tragédie. Une équipe a analysé les 6 333 commentaires (sur un million d'Estoniens) spontanés sur Internet (Sisask, Mark & Varnik, 2012). Environ un commentaire sur huit critique les reportages. Il y a une dichotomie entre les lecteurs qui voient ces reportages comme transgressant les règles de l'éthique et ceux qui les voient comme allant de soi. De même, il y a les lecteurs qui sont offusqués par la liberté de commenter alors que d'autres y voient une liberté d'expression démocratique. Il s'agit d'une histoire de cas intéressante, sans possibilité de généralisation.

Une étude menée en Nouvelle-Écosse invite un échantillon de convenance à porter un jugement sur les articles lus récemment à propos du suicide (Kisley & Denney, 2007). Les articles rapportés incluent dans la moitié des cas le mot « suicide » dans le titre. La moitié de l'échantillon croit que le langage des reportages est inapproprié.

6. IMPACT DES GUIDES ET CONSIGNES SUR LES JOURNALISTES

6.1. LES EXPÉRIENCES NATIONALES

Dans une étude de Collings et Kemp (2010) en Australie, les journalistes sont présentés comme se croyant investis d'une mission d'information et d'éducation. Ils sont conscients que les reportages peuvent présenter un danger pour les personnes les plus vulnérables de la société. Voyons maintenant comment les tentatives de modifier les pratiques en matière de couverture du suicide ont réussi ou non à améliorer la situation.

Westerlund, M., Schaller, S., & Schmidtke, A. (2009) rappellent que les reportages en Australie sont caractérisés jusqu'en 1995 par les éléments suivants : attention sélective aux célébrités, emphase sur les moyens violents ou inusités, surreprésentation des suicides d'adolescents, absence de références aux causes du suicide et d'information sur les mesures de prévention. Leur impression est que la couverture du suicide s'est significativement améliorée durant la décennie 2000-2010 à la suite de la diffusion du document *Reporting Suicide and Mental Illness* en 2002: les reportages sont plus brefs, insérés dans les pages intérieures, avec moins de sensationnalisme alors que certains médias ne font tout simplement plus référence au suicide.

Cette conclusion est reprise, chiffres à l'appui, dans une analyse comparative des médias en 2000-2001, soit juste avant la sortie de *Reporting Suicide and Mental Illness* en 2002, accompagnée d'un fort battage publicitaire, et plus tard, dans un article paru en 2006-2007 (Pirkis, Dare, 2009). Précisons que la campagne auprès des médias en Australie a été à la fois musclée et participative. Elle comprend pas moins de 148 rencontres d'information et d'échanges auprès de 800 journalistes, incluant la plupart des professionnels en poste de responsabilité à travers le pays. Elle est appuyée par la distribution de 2 500 copies du document en plus de brochures et de CD-ROM. L'évaluation révèle une utilisation de 80 % du document par les professionnels rencontrés en personne. Si le nombre des articles sur le suicide augmente à la suite de cette campagne, il en est de même pour leur qualité en vertu des consignes suggérées. Les auteurs attribuent le plus grand nombre d'articles au fait que les journalistes se sentent moins hésitants à attaquer cette question maintenant qu'ils sont en présence de règles mieux délimitées. Les résultats montrent aussi qu'il y a proportionnellement plus d'items sur l'expérience individuelle du suicide, mais dans des articles ne faisant pas référence à un cas récent. Des observations similaires, c'est-à-dire une augmentation du nombre et de la qualité des articles à la suite des consignes ont été faites en Suisse (Michel et coll. 2007, conférence non publiée citée par Pirkis et coll., 2009). Michel et Frey avaient rapporté en 2000 un effet positif d'une campagne de sensibilisation auprès des médias et une baisse du suicide malgré une augmentation du nombre d'articles, par ailleurs plus discrets quant à leur contenu. Le succès de l'expérience australienne est attribué au fait que le document-ressource a été conçu à partir d'un comité réunissant les médias de pointe ainsi que des personnes provenant des domaines du suicide et de la santé mentale (Pirkis, 2010).

Westerlund, et coll. (2009) rapportent que les consignes aux médias ont eu plusieurs effets positifs en Australie : les reportages sont devenus plus brefs et se sont déplacés dans les pages intérieures. Certains médias ont même cessé de couvrir les cas de suicide. Un rapport plus récent (Commonwealth of Australia, 2012) rapporte des résultats fort encourageants, en particulier le fait que le langage jugé inapproprié soit passé de 41,7 % à seulement 6,1 % et les informations sur les moyens de 49,6 % à 14 %.

La Nouvelle-Zélande a été plus interventionniste dans son approche en utilisant le bras législatif. En effet, tout article sur un cas de suicide doit au préalable obtenir la permission du coroner (Pirkis, 2010). Une entrevue auprès de 15 journalistes assignés à couvrir le thème du suicide témoigne du fait que ceux-ci voient leur rôle comme motivé par le bien commun des lecteurs (Collings & Kemp, 2010). Par contre, les six journalistes seniors du groupe sont d'avis que l'embargo du coroner contribue à faire du suicide un

sujet tabou et à maintenir d'une certaine façon le taux de suicide à un niveau supérieur. Lever les restrictions aurait à leurs yeux un effet cathartique. Dans l'ensemble, les répondants sont d'accord avec la consigne de contextualiser un reportage, de ne pas mentionner les moyens ou les détails sordides. Mais, ces journalistes regrettent l'absence de terrain commun et de respect mutuel entre le monde médiatique d'une part et les chercheurs et décideurs d'autre part. Ils préféreraient avoir leur propre protocole ainsi que l'aval des cadres de l'information. Si l'on tient compte de l'oeil vigilant du coronar en chef de Nouvelle-Zélande, on comprend que l'équipe de Thom et coll. (2012) en arrive à la conclusion que les reportages respectent les consignes de cette autorité et que les détails sur l'acte suicidaire sont absents. Les consignes publiées auparavant en 1999 par le ministère de la Santé de Nouvelle-Zélande n'avaient pas modifié la nature des reportages sur le suicide.

Le territoire de Hong Kong est une région du monde où près de la moitié des suicides sont rapportés par les journaux, soit 47 % en comparaison de 1 % seulement en Australie au début du millénaire (Fu & Yip, 2008). Dans ce dernier pays, une intervention de la UK Press Complaints Commission a produit en 2006 un nouveau code au sujet de l'inclusion de détails trop insistants sur le moyen de suicide. Les résultats de l'étude de Hong Kong, fondés sur une banque de 5 740 articles provenant des cinq principaux médias, font état d'une baisse significative de l'utilisation de la première page (6,9 % vs 2,9 %). En contrepartie, il n'y a pas de diminution des photos; on accompagne presque tous les reportages par une photo (90,1 %). L'article en conclut que même s'il y a baisse du taux de suicide après 2003, il est difficile de l'attribuer au comportement de la presse écrite.

Le dossier du métro de Vienne entre les années 1983 et 1990 est l'une des démonstrations les plus spectaculaires et les plus citées de l'effet de consignes sur la presse écrite dans la prévention du suicide. Entre 1980 et 1983, on ne compte que trois suicides en quatre ans dans le métro de Vienne. Puis autour de 1984, apparaît une augmentation remarquable de ceux-ci, marquée cependant par de longs intervalles entre chaque suicide. À partir de juin 1985, on assiste à l'apparition de grappes ou séries de suicides, sous la forme de regroupements de deux à cinq suicides à l'intérieur d'une semaine. Ces séries comptent proportionnellement davantage de femmes (sept séries) que d'hommes (cinq séries), ce qui est particulier compte tenu du fait que le suicide est beaucoup plus fréquent chez les hommes en Occident. Au total donc, durant les années 1984 à 1987 inclusivement, il y a eu 41 suicides. Par la suite, le taux de suicide diminue de 75 % dans le métro de Vienne parallèlement à une diminution de 19,5 % dans la population de la Ville.

L'augmentation de 1984 est aussi accompagnée de reportages sensationnels. Et en 1986, par exemple, tous les cas à l'exception d'un seul sont rapportés dans les journaux. C'est à cette époque qu'entre en action l'Association autrichienne pour la prévention du suicide, la crise d'intervention, et la résolution de conflits. Elle fournit des consignes pour les reportages sur le suicide à la presse locale. L'objectif est alors d'améliorer leur présentation, non de les bannir. Dès l'été 1987, de courtes notes font place aux couvertures spectaculaires. Aucun suicide ne fut couvert dans le métro en 1988. Sauf pour un fait divers non relié, soit le cas d'une jeune fille ayant subi accidentellement des blessures après une chute sur les rails. Or, le deuxième et le troisième jour après ce reportage, il y eut un suicide dans le métro.

L'initiative du métro de Vienne représente l'un des exemples les plus cités sur l'effet d'un changement d'orientation des médias sur le taux de suicide. Elle a certainement eu une influence sur les journalistes montréalais qui sont très discrets sur les suicides dans le métro. Cela n'empêche pas une dizaine de personnes de se suicider et d'autres de faire des tentatives dans le métro de Montréal chaque année. Il existe donc d'autres facteurs que la couverture journalistique, pour expliquer le passage à l'acte.

L'un des moments clés dans la campagne de consignes aux médias aux États-Unis fut la publication en 2001 d'une série de recommandations unanimes d'un comité associé à l'Anneberg Public Policy Center (Université de Pennsylvanie). Selon une évaluation à partir de la couverture de USA Today, il y a une

certaine adhésion au fait d'éviter la première page, les photos inappropriées sont moins fréquentes et on fournit plus d'informations sur l'impact du suicide. Par contre, encore plus de la moitié des articles décrivent le moyen et le lieu en détail, ce qui élève le risque d'un phénomène d'entraînement. En conclusion, les auteurs ne croient pas qu'il y ait eu un changement significatif attribuable à ce document. L'analyse de Jamieson et coll. (2003), à partir des articles parus dans le *New York Times*, démontre un faible effet positif dans la période immédiatement après la publication de consignes, mais un retour rapide à l'état antérieur par la suite.

Parmi les initiatives provenant du monde journalistique, il existe un texte d'intérêt produit à la suite d'une rencontre multidisciplinaire tenue en Belgique (Association des journalistes professionnels, 2012). Ce rapport indique que les journalistes apprécient particulièrement qu'on leur explique l'état des connaissances sur le lien entre les reportages et la conduite d'imitation.

Les résultats des campagnes auprès des journalistes demeurent donc mitigés selon la conclusion de Bohanna et Wang (2012) qui ont passé en revue les études résumées ci-dessus. On note des bienfaits évidents en Autriche et en Australie, mais les améliorations sont modiques ou inexistantes dans les pays asiatiques. Les deux facteurs décisifs qui déterminent le succès d'une opération sont les suivants : les représentants des médias ont-ils collaboré avec les spécialistes du gouvernement ou du milieu de l'intervention dans la formulation des consignes? Est-ce qu'il y a un travail de sensibilisation et de contact direct avec les journalistes? Les auteurs suggèrent un processus permanent et interactif de « *monitoring* » (supervision) avec les journalistes. Des démonstrations concrètes de cas comme celui du métro de Vienne ou comme le dossier de Gaétan Girouard constituent des points d'ancrage qui permettent aux journalistes de se représenter des situations et d'avancer leur propre réflexion.

Une rencontre a eu lieu le 18 novembre 2013 à l'Université d'Oxford au Royaume-Uni pour réfléchir sur la couverture du suicide dans les médias (Crane, Hawton, Simkin, & Coulter, 2005). Malgré leur bonne volonté, les médias rappellent qu'il n'est pas facile, dans le feu de l'action et dans un contexte d'instantanéité, de fournir un portrait nuancé du fait divers. On retient aussi l'idée que les initiatives doivent provenir de l'univers journalistique et non de l'extérieur. Par contre, les journalistes ne sont pas nécessairement bien informés des conclusions des études menées sur la couverture du suicide. Les divergences entre les univers des médias et de la santé publique sont apparues en ce qui a trait à la divulgation des détails sur un suicide. Les médias soutiennent qu'il faut donner un peu de corps aux nouvelles et que les détails peuvent avoir un effet repoussant et donc positif. Un participant rappelait par ailleurs qu'il fallait davantage tenir compte de la minorité de lecteurs qui pouvait être fascinée par du matériel explicite. L'initiative de cette rencontre provient dans ce cas-ci du monde médical et les conclusions sont colorées par un rapport plus vertical qu'horizontal entre les psychiatres et les médias.

Dans la foulée de la couverture médiatique du cas Gaétan Girouard, la Direction de la santé publique de la Montérégie (Groulx, 2000) commande une enquête sur le traitement de la violence et du suicide dans les journaux. Ce document conduit une analyse systématique de la presse régionale et de la presse nationale. En résumé, les résultats sont essentiellement descriptifs en se basant sur une analyse de contenu. La discussion note un éloignement des bonnes pratiques attendues par l'insertion d'éléments interprétatifs, explicatifs ou d'opinion, regrette qu'il n'y ait pas davantage de contenu qui vise à mieux faire comprendre le suicide et déplore la composante dramatique et sensationnaliste des reportages dans la majorité des items (91% dans le corpus national). Le document cite aussi quelques perles « *il a disjoncté* », « *mettre fin à ses jours en se flambant la cervelle* ».

6.2. PERCEPTION DES JOURNALISTES

Il existe au moins un exemple où un chercheur du domaine des communications analyse et critique les « suicidologues » (un terme qui englobe également les coroners et les psychiatres). Dans son mémoire de

maîtrise, l'auteur (Pichenaud, 2001) part de cinq cas médiatisés de suicide au Québec peu avant 2000 et, à partir des citations de suicidologues dans des articles de quotidiens, il mène une analyse critique de leur position dans un style direct avec une saveur souvent éditoriale. Ce texte est intéressant parce qu'il rassemble des réflexions que pourraient partager des experts des médias à l'égard des organismes de prévention du suicide et indiquer des différences de points de vue de part et d'autre qu'il faudrait apprendre sinon à respecter du moins à reconnaître si l'on veut favoriser une collaboration entre ces parties.

L'un des reproches majeurs faits aux suicidologues est leur discours corporatiste qui réitère l'importance des problèmes psychologiques, dont la dépression et la maladie mentale en général comme élément déterminant de la trajectoire menant au suicide. Plusieurs interventions invitent à le rappeler dans les articles et à faire référence à des centres d'aide. Même si les suicidologues répètent que le suicide est un phénomène complexe, multidéterminé, et qu'il faille en rendre compte, leur discours se restreint davantage à la vulnérabilité personnelle. Selon Pichenaud, leur but avoué est de convaincre les gens à risque de ne pas craindre de chercher de l'aide ou une forme de traitement. L'entreprise est certes louable en soi, mais on pourrait se demander, à la suite de cette réflexion si le fait de présenter une célébrité s'étant enlevé la vie comme souffrant de dépression n'entraînerait pas des gens souffrant de ce trouble ou de toute autre maladie mentale à vouloir s'enlever la vie.

Un autre point qui agace Pichenaud est la façon dont les suicidologues se représentent le suicidaire comme « faiblement responsable de son suicide » au point où l'expression victime de suicide est parfois utilisée. Cette vision qui met en relief l'absence de choix diminue la part de liberté et choque l'auteur. D'où un étonnement de l'auteur en présence d'une position apparemment contradictoire parce qu'elle fait un portrait du suicidaire comme fragile et impotent, mais dont le devoir est de se reprendre en main pour reprendre la route de l'espoir. On observe également un malaise dans le texte au regard des suicidologues peu ouverts aux dimensions sociales et politiques à un point tel que Pichenaud juge les slogans des suicidologues comme des coquilles vides. Il perçoit aussi qu'on veut 'museler les médias', opinion qui risque d'être partagée dans le milieu journalistique, surtout en période de lutte pour la survie des médias, tout en reprochant à sa profession de ne pas participer activement au débat.

Les consignes à l'intention des médias peuvent à l'occasion froisser la volonté d'autonomie des gens de la presse. C'est ainsi que le guide du Suicide prevention action network aux États-Unis (SPAN USA, 2005) ne fait pas dans la dentelle : « Une couverture médiatique responsable a recours à un style factuel, libre de jugement, pour diffuser un récit dans son entier et pour éduquer son audience sur les facteurs de risque du suicide, ce qui inclut la maladie mentale ».

Une série d'entrevues auprès de 57 journalistes par l'équipe du département des communications de l'Université de Pennsylvanie permet de voir comment ceux-ci considèrent la tâche de couvrir le suicide (Jamieson, Jamieson & Romer, 2003). En introduction, ils résument leur enquête qui constate que la publication des normes par le Center for Disease Control n'a pas porté les fruits attendus. L'approche s'intéresse à la fois aux suicides et aux suicides-homicides. Les résultats montrent d'abord que ces journalistes, même s'ils ont entendu parler de l'effet contagion, n'y croient pas tellement. Quant à la décision de couvrir ou non un cas de suicide, la majorité se sent prudente et mal à l'aise. Les motifs évoqués pour ce faire sont un acte commis sur la place publique qui attire l'attention des policiers, un geste qui perturbe l'ordre public, un personnage connu ou des gens qui ont des postes visibles comme les policiers et les professeurs. Quant aux suicides-homicides, c'est davantage l'élément homicide qui retient l'attention. De plus, il s'agit d'un crime passionnel, donc plus susceptible de susciter une identification chez le lecteur; d'autant plus que le thème de la violence domestique s'impose davantage. Les journalistes considèrent aussi l'inclusion d'une photo, du détail sur le moyen dans le titre, du témoignage de proches, comme des informations qui rendent la nouvelle plus attrayante (newsworthy). Malgré tout, ces journalistes sont conscients de l'impact de leur reportage et ils y appliquent un soin particulier lorsqu'il

s'agit d'un suicide. Comme exemple de bonne pratique, les auteurs citent deux reportages portant sur un même cas paru dans le *Philadelphia Enquirer*. Le cas concerne une dame décédée par suicide qui a également perdu son mari dans l'attaque terroriste du 11 septembre. Un premier reportage monte en épingle le deuil récent vécu tandis que l'autre souligne davantage l'état dépressif de la dame pour lequel un traitement adéquat aurait pu éviter cette fin malheureuse.

7. DISCUSSION ET RÉFLEXION POUR LA COUVERTURE DES HOMICIDES-SUICIDES

Tout en reconnaissant qu'il y ait des précautions élémentaires à prendre dans des situations particulières (célébrités, métro, moyen inusité), l'ensemble des recherches conclut qu'un faible pourcentage des suicides seulement, soit autour de 1 % (bien que le chiffre de 5 % ait été avancé par Goldney, 2001) est attribuable à l'effet d'imitation. Tout en soulignant que chaque vie mérite d'être sauvée, Goldney (2001) va à contre-courant de ses collègues suicidologues en déclarant qu'il vaut mieux que ceux-ci mettent de l'ordre en leur demeure avant de chercher à blâmer des acteurs en-dehors de leur cercle. Selon Goldney, il vaudrait mieux, par exemple, mettre l'essentiel des énergies à sauver les gens qui recourent aux soins professionnels et qui se suicident tout de même.

La littérature internationale sur la couverture du suicide dans les médias est abondante et elle offre un vaste tableau de l'état de la question. Même s'il n'y a pas de réponses claires à toutes les interrogations, il y a des hypothèses confirmées et bien d'autres qui demeurent en suspens. Il est maintenant temps de procéder à une synthèse des conclusions et à en tirer des pistes de réflexion pour la couverture des homicides familiaux.

Célébrités

Le dossier sur l'effet d'entraînement de la médiatisation du suicide des célébrités ne fait aucun doute. Cependant, ce ne sont pas toutes les situations de cette nature qui provoquent une augmentation de suicide. Les reportages qui glorifient le personnage en mettant l'accent sur ses qualités, le respect de son public et l'ascendant qu'il exerce sur lui, au détriment des aspects moins glorieux de sa vie privée, ont plus de risques de produire un effet d'entraînement (voir Marilyn Monroe, Gaétan Girouard) que les reportages qui soulignent les problèmes personnels et psychologiques de la vedette (Kurt Cobain, Dédé Fortin). Dans ce dernier cas, on peut parfois noter un effet positif ou une baisse du taux de suicide.

Il est difficile d'extrapoler ce résultat au domaine des homicides-suicides. Ce dernier événement survient à faible fréquence et il est hautement improbable statistiquement chez des vedettes. Cependant, il se peut que si l'affaire perdure, entraîne des débats de société et touche de plus une personne avec une notoriété locale sans qu'elle soit nécessairement une vedette au niveau national, comme dans le cas du cardiologue Guy Turcotte au Québec, on assiste à un cas qui présente des similarités avec une vedette.

Suicides par un moyen précis, inusité, ou dans un endroit public

La couverture de suicides de gens ordinaires qui ont des caractéristiques particulières peut également provoquer une augmentation du suicide. C'est le cas pour le métro, les sauts en hauteur ou un moyen nouveau comme l'inhalation de la fumée de charbon.

Encore ici, il serait hasardeux de tirer une conclusion pour l'homicide-suicide. La description en détail du moyen dans un journal peut avoir un effet d'imitation, mais la personne doit déjà avoir décidé de passer à l'acte avant de choisir le moyen. Il n'en reste pas moins que le choix d'un moyen identique et rarement utilisé comme l'utilisation d'un liquide déterminé pour se suicider peut soutenir la thèse d'une identification avec l'auteur d'un homicide-suicide.

Couverture du suicide de gens ordinaires

Il est extrêmement difficile d'arriver à une conclusion au sujet de l'effet des reportages du suicide de gens ordinaires. Les résultats sont mitigés et il est difficile de différencier l'impact de courtes dépêches qui se

perdent dans une mer d'informations et celui de reportages plus étoffés. C'est davantage la répétition des reportages qui pourrait jouer un rôle dans la construction des valeurs. Nous y reviendrons plus loin.

Caractéristiques du reportage

Les campagnes de prévention auprès des médias mettent en cause souvent le sensationnalisme des reportages et la glorification de l'auteur du suicide. En ce qui concerne le sensationnalisme, on peut s'entendre sur son mauvais goût, mais les preuves qu'il s'agit d'un facteur déterminant sont loin d'être définitives. Si le reportage contient des détails abjects, sordides, il est loin d'être assuré que cela aura un effet d'imitation. Au contraire, les lecteurs pourraient être repoussés.

C'est plutôt la glorification et plus précisément l'identification avec l'expérience de l'auteur du suicide qui est en jeu comme le fait bien voir Stack. En résumé, si le lecteur ressent que les problèmes du personnage de l'article sont similaires aux siens et que cela génère beaucoup de sympathie à son égard, il y a danger que son suicide légitime la décision de faire de même pour le lecteur.

Cette conclusion peut plus facilement se transposer au domaine de l'homicide-suicide. Un homme, par exemple, lit l'histoire de quelqu'un qui a un conflit sérieux avec son épouse et qui se venge en tuant les enfants avant de s'enlever la vie peut le motiver à faire de même.

Dans ces cas, on peut penser que c'est la simplification du récit, surtout le fait d'attirer l'attention sur une cause unique, qui induit l'effet d'entraînement. Dans le cas du suicide de l'adolescente Marjorie Raymond, on a vu comment la réduction à une cause unique a pu amener un débat de société et une loi québécoise sur le harcèlement à l'école sans que les circonstances de ce même harcèlement aient pu être éclaircies. Nous ignorons si ce suicide, encore récent, a eu un effet d'imitation. En prenant conscience du rapport du coroner Dorval, on se rend compte du grand écart entre les détails des reportages et ceux rassemblés par les enquêteurs du système de justice.

Il est raisonnable de penser que la simplification d'un récit d'homicide-suicide peut contribuer à nourrir une identification de la part de personnes dans la même situation de vie même s'il n'y a pas à proprement parler de glorification. Le dilemme pour le journaliste est la pression du temps et le manque d'accès à des sources crédibles pour décrire la complexité d'un cas.

Graphisme et photos

L'image est un instrument très puissant qui va toucher les sentiments du lecteur plus fortement qu'un texte. On a vu dans une recherche que la publication de la photo du site d'un suicide avec une flèche indiquant le lieu exact du saut effectué par la personne suicidaire a provoqué un effet d'imitation. Dans la couverture de Gaétan Girouard, il y avait eu de nombreuses photos non seulement sur sa vie, mais aussi se rapportant aux circonstances du suicide.

Il y aurait certainement à user de prudence pour publier une photo d'une arme ou d'un moyen de suicide dans le cas de l'homicide-suicide familial.

Construction des valeurs

Des enquêtes auprès de personnes ayant fait une tentative de suicide presque létale illustrent que la répétition des récits de suicide peut amener une banalisation et une légitimation de ce choix. Par ailleurs, certains reportages peuvent transformer des auteurs de suicide en personnages plus grands que nature et créer une séduction et même un envoûtement à leur égard.

Si l'homicide-suicide familial est un événement à faible fréquence, presque chaque cas est couvert dans la presse et souvent en première page, contrairement au suicide dont seulement un pour cent des cas est rapporté en Australie et probablement pas beaucoup plus au Québec (cela ferait une douzaine de cas par année). Il est certain que les reportages peuvent créer une fascination pour les auteurs de ce type de crime. Il est difficile pour le journaliste de créer un intérêt pour son sujet tout en demeurant en marge de cette tentation. C'est sans doute l'une des questions au cœur de la présente étude.

Détresse causée par les reportages

Des enquêtes auprès de patients, d'étudiants universitaires ou du grand public démontrent que les récits de suicide, réels ou fictifs, sont source de détresse, dont les journalistes peuvent également souffrir. En fait, le contraire serait inattendu. La couverture d'événements comme les guerres, les crimes de la vie ordinaire, les catastrophes, les drames personnels, tout cela fait partie de la vie et engendre de l'angoisse. Le suicide n'y échappe pas.

Nous n'avons pas vu d'études sur l'expérience des familles des auteurs de suicide en présence des reportages. La question est encore plus d'actualité pour les homicides-suicides familiaux. Comment survivre à la honte de voir le drame de sa famille exposée en public?

Campagnes de prévention auprès des médias

Les données sur les campagnes pour établir des pistes de réflexion auprès des médias montrent que certains pays comme l'Australie ont mis sur pied une stratégie efficace alors que d'autres comme les États-Unis ont eu moins de succès.

Un facteur déterminant ou du moins un désir formulé par les médias est de s'assurer d'une pleine participation à ces initiatives et de la possibilité de s'approprier leur stratégie de développement. Les consignes rigides sont mal reçues et sont vues comme faisant violence à la liberté de presse. Les médias sont aussi allergiques à une certaine condescendance des représentants de la santé publique.

La décision d'impliquer le monde journalistique à la réflexion sur la couverture des homicides-suicides familiaux au Québec devrait grandement aider à contourner ces pièges.

RÉFÉRENCES

- Akers, R.J. (1994). *Criminological theories: Introduction and Evaluation*. Los Angeles: Roxbury Publications.
- Association des journalistes professionnels (2012). *Points de repère pour le traitement du suicide dans les médias*.
- Bandura, A. (1997). *Self-efficacy: The exercise of control*. New York: *Freeman*.
- Biddle, L., Gunnell, D., Owen-Smith, A., Potokar, J., Longson, D., Hawton, K., et al. (2012). Information sources used by the suicidal to inform choice of method. *Journal of Affective Disorders*, 136(3), 702-709.
- Blood, R. W., Pirkis, J., & Holland, K. (2007). Media reporting of suicide methods: an Australian perspective. *Crisis*, 28(Suppl.1), 64-69.
- Blumental, S. & Bergner, L. (1973). Suicide and newspapers: A replicated study. *American Journal of Psychiatry*, 130, 468-471.
- Bohanna, I., Wang, X. (2012). Media guidelines for the responsible reporting of suicide. A review of effectiveness. *Crisis*, 33, 190-198.
- Bollen, K.A. & Phillips, D.P. (1982). Imitative suicides: A national study of the effects of television news stories. *American Sociological Review*, 47, 802-809.
- Cheng, A. T., Hawton, K., Lee, C. T., & Chen, T. H. (2007). The influence of media reporting of the suicide of a celebrity on suicide rates: a population-based study. *International Journal of Epidemiology*, 36(6), 1229-1234.
- Coid J. (1983). The epidemiology of abnormal homicide and murder followed by suicide. *Psychological Medicine*, 13(4):855-860.
- Collings, S. C., & Kemp, C. G. (2010). Death knocks, professional practice, and the public good: The media experience of suicide reporting in New Zealand. *Social Science and Medicine*, 71(2), 244-248.
- Commonwealth of Australia (2012). *Mindframe national media initiative*. Canberra.
- Connolly, J. (2007). Murder-suicide. *Crisis*, 28(3), 111-112.
- Crabb, P. B. (2005). The material culture of suicidal fantasies. *Journal of Psychology*, 139(3), 211-220.
- Crabb, P. B. (2005). The material culture of suicidal fantasies. *Journal of Psychology*, 139(3), 211-220.
- Crane, C., Hawton, K., Simkin, S., & Coulter, P. (2005). Suicide and the media: Pitfalls and prevention report on a meeting organized by the Reuters Foundation Program at Green College and University of Oxford Centre for Suicide Research at Green College, Oxford, UK, November 18, 2003. *Crisis*, 26(1), 42-47.
- Etzersdorfer, E., Voracek, M., & Sonneck, G. (2004). A dose-response relationship between imitational suicides and newspaper distribution. *Archives of Suicide Research*, 8(2), 137-146.

- Fekete, S. & Schmidtke, A. (1996). Suicide Models - Their frequency and role in suicide attempters, non-suicidal patients, and normal control cases: A comparative German-hungarian study. *Omega*, 33: 233-241.
- Festinger, L. (1954). A theory of social comparison processes. *Human Relations*, 7: 117-140.
- Fu, K. W., & Yip, P. S. (2008). Changes in reporting of suicide news after the promotion of the WHO media recommendations. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 38(5), 631-636.
- Fu, K. W., Chan, Y. Y., & Yip, P. S. F. (2009). Testing a theoretical model based on social cognitive theory for media influences on suicidal ideation: results from a panel study. *Media Psychology*, 12(1), 26-49.
- Ganzeboom, HBG and de Haan, D. 1982. Published suicide statistics and the increase in deaths by suicide and accidents in the Netherlands 1972–1980. *Mens en Maatschappij*, 57: 55–79.
- Goldney, R. D. (2001). The media and suicide: a cautionary view. *Crisis*, 22(4), 173-175.
- Gould, M. S. (2001). Suicide and the media. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 932, 200-224.
- Gould, M. S., Midle, J. B., Insel, B., & Kleinman, M. (2007). Suicide reporting content analysis: abstract development and reliability. *Crisis*, 28(4), 165-174.
- Gould, M.S., Jamieson, P., & Romer, D. (2003). Media contagion and suicide among the young. *American Behavioral Scientist*, 46(9), 1269-1284.
- Groulx, J. (2000). *Violence et suicide dans les médias d'information écrits de la Montérégie et de la presse nationale : Rapport de recherche*. Longueuil: Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.
- Hagihara, A. & Abe, T. (2012). Effects of media reports and the subsequent voluntary withdrawal from sale of suicide-related products on the suicide rate in Japan. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neurosciences*, 262(3):245-51.
- Haw, C., Hawton, K., Niedzwiedz, C., Platt, S. (2013). Suicide clusters : A review of risk factors and mechanisms. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 43(1), 97-108.
- Huh, G. Y., Jo, G. R., Kim, K. H., Ahn, Y. W., & Lee, S. Y. (2009). Imitative suicide by burning charcoal in the southeastern region of Korea: the influence of mass media reporting. *Legal Medicine*, 11(Suppl 1), S563-S564.
- Jamieson, P., Jamieson, K. H., & Romer, D. (2003). The responsible reporting of suicide in print journalism. *American Behavioral Scientist*, 46(12), 1643-1660.
- Jeong, J., Shin, S. D., Kim, H., Hong, Y. C., Hwang, S. S., & Lee, E. J. (2011). The effects of celebrity suicide on copycat suicide attempt: a multi-center observational study. (2012). *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 47, 957-965.
- Jobes, D., Berman, A., O'Carroll, P., & Eastgard, S. (1996). The Kurt Cobain suicide crisis: Perspectives from research, public health and the news media. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 26(3), 260-271.

- Kisley, S., & Denney, J. (2007). The portrayal of suicide and mental illness: a province-wide survey of Nova Scotia. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 26(1), 113-128.
- Ladwig, K. H., Kunrath, S., Lukaschek, K., & Baumert, J. (2012). The railway suicide death of a famous German football player: Impact on the subsequent frequency of railway suicide acts in Germany. *Journal of Affective Disorders*, 136(1-2), 194-198.
- Mercy, J. A., Kresnow, M. J., O'Carroll, P. W., Lee, R. K., Powell, K. E., Potter, L. B., et al. (2001). Is suicide contagious? A study of the relation between exposure to the suicidal behavior of others and nearly lethal suicide attempts. *American Journal of Epidemiology*, 154(2), 120-127.
- Michel, K., Frey, C., Wyss, K., & Valach, L. (2000). An exercise in Improving Suicide Reporting in Print Media. *Crisis*, 21(2), 71-79.
- Motto, J. (1970). Newspaper influence on suicide. *Archives of General Psychiatry*, 23, 143-148.
- Niederkrötenhaler, T., Fu, K. W., Yip, P. S., Fong, D. Y., Stack, S., Cheng, Q., et al. (2012). Changes in suicide rates following media reports on celebrity suicide: a meta-analysis. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 66, 1037-1042.
- Niederkrötenhaler, T., Till, B., Herberth, A., Voracek, M., Kapusta, N. D., Etzersdorfer, E., et al. (2009). The gap between suicide characteristics in the print media and in the population. *European Journal of Public Health*, 19(4), 361-364.
- Niederkrötenhaler, T., Till, B., Kapusta, N. D., Voracek, M., Dervic, K., & Sonneck, G. (2009). Copycat effects after media reports on suicide: a population-based ecologic study. *Social Science and Medicine*, 69(7), 1085-1090.
- Niederkrötenhaler, T., Voracek, M., Herberth, A., Till, B., Strauss, M., Etzersdorfer, E., et al. (2010). Role of media reports in completed and prevented suicide: Werther v. Papageno effects. *British Journal of Psychiatry*, 197(3), 234-243.
- Perron, D. (2012). *Bilan médiatique: Analyse de la couverture accordée au suicide d'une adolescente de 15 ans de Sainte-Anne-des-Monts*.
- Phillips, D.P. (1974). The influence of suggestion on suicide. *American Sociological Review*, 39, 340-354.
- Phillips, D.P., Lesyna, K., Paight, D. (1992). Suicide and media. In R. Maris, A. Berman, J. Maltzberger, & R. Yufit (Eds.), *Assessment and prediction of suicide*. New York, Guilford Press, pages 499-519.
- Pichenaud, H. (2001). *Le discours des suicidologues sur l'influence des médias sur le taux de suicide*. Mémoire de maîtrise, département des communications, Université de Sherbrooke.
- Pirkis, J. E. (2010). Contribution to knowledge about media professionals' experiences with reporting suicide. A commentary on Collings and Kemp. *Social Science and Medicine*, 71(2), 249-250.
- Pirkis, J. E., Burgess, P. M., Francis, C., Blood, R. W., & Jolley, D. J. (2006). The relationship between media reporting of suicide and actual suicide in Australia. *Social Science and Medicine*, 62(11), 2874-2886.

- Pirkis, J., & Blood, R. W. (2001). Suicide and the media. Part I: Reportage in nonfictional media. *Crisis*, 22(4), 146-154.
- Pirkis, J., Burgess, P., Blood, R. W., & Francis, C. (2007). The newsworthiness of suicide. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 37(3), 278-283.
- Pirkis, J., Dare, A., Blood, R. W., Rankin, B., Williamson, M., Burgess, P., et al. (2009). Changes in media reporting of suicide in Australia between 2000/01 and 2006/07. *Crisis*, 30(1), 25-33.
- Pouliot, L., Mishara, B. L., & Labelle, R. (2011). The Werther effect reconsidered in light of psychological vulnerabilities: Results of a pilot study. *Journal of Affective Disorders*, 134(1-3), 488-496.
- Pouliot, L., Mishara, B. L., & Labelle, R. (non daté). The impact of suicide in mass media: An empirical investigation of four explanations. Manuscrit.
- Queinec, R., Beitz, C., Contrand, B., Jouglu, E., Leffondré, K., Lagarde, E., et al. (2011). Copycat effect after celebrity suicides: Results from the French national death register. *Psychological Medicine*, 41(3), 668-671.
- Riley, A. (2009). "A new kind of fear": Jean Baudrillard's neo-Durkheimian theory of mass-mediated suicide. *International Social Science Journal*, 58(S1), 159-168.
- Romer, D., Jamieson, P. E., & Jamieson, K. H. (2006). Are news reports of suicide contagious? A stringent test in six U.S. cities. *Journal of Communication*, 56(2), 253-270.
- Salib, E. (2003). Effect of 11 September 2001 on suicide and homicide in England and Wales. *British Journal of Psychiatry*, 183, 207-212.
- Sisask, M., & Varnik, A. (2012). Media roles in suicide prevention: a systematic review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 9(1), 123-138.
- SOM (2009). *Sondage sur la médiatisation des cas de suicide au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rapport final présenté au Centre de prévention du suicide 02.*
- SPAN USA (2005). Guide to engaging the media in suicide prevention. Suicide prevention action network, Waltham, MA.
- Stack, S. (1989). The effect of Jonestown on suicide perception and behavior. In R. Moore & F. McGehee (Eds.), *New religious movements, mass suicide, and people's temple: Scholarly perspectives on a tragedy* (pp. 135-151). Lewiston, NY: Edwin Mellon Press.
- Stack, S. (1990). Divorce, suicide, and the mass media: An analysis of differential identification, 1948-1880. *Journal of Marriage and the Family*, 52: 553-560.
- Stack, S. (2000). Media impacts on suicide: A quantitative review of 293 findings. *Social Science Quarterly*, 81(4), 957-971.
- Stack, S. (2002). Media coverage as a risk factor in suicide. *Injury Prevention*, 8(Suppl IV), iv30-iv32.
- Stack, S. (2005). Suicide in the media: A quantitative review of studies based on non-fictional stories. *Suicide and Life Threatening Behavior*, 35(2), 121-133.

- Thom, K., McKenna, B., Edwards, G., O'Brien, A., & Nakarada-Kordic, I. (2012). Reporting of suicide by the New Zealand media. *Crisis*, 33(4), 199-207.
- Tousignant, M., Mishara, BL, Fortin, V, Caillot, A., St-Laurent, D (2005). The Impact of Media Coverage of the Suicide of a Well-Known Quebec Reporter: the Case of Gaétan Girouard. *Social Sciences and Medicine*, 60, 1919-1926.
- Taiminen, T. J. (1992), Projective identification and suicide contagion. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 85: 449–452.
- Tsai, J.-F. (2010). The media and suicide: evidence based on population data over 9 years in Taiwan. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 40(1), 81-86.
- Westerlund, M., Schaller, S., & Schmidtke, A. (2009). The role of mass-media in suicide prevention. In D. Wasserman & C. Wasserman (Eds.), *Oxford Textbook of Suicidology and Suicide Prevention* (pp. 515-524). New York, US: Oxford University Press Inc.
- Yang, A. C., Tsai, S. J., Yang, C. H., Shia, B. C., Fuh, J. L., Wang, S. J., et al. (2013). Suicide and media reporting: a longitudinal and spatial analysis. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 48, 427-435

Annexe II

Analyse de la couverture médiatique dans la presse écrite des cas d'homicides intrafamiliaux au Québec de 2007 à 2012

**Julie Laforest, Pierre Maurice
Institut national de santé publique du Québec**

Analyse de la couverture médiatique dans la presse écrite des cas d'homicides familiaux au Québec de 2007 à 2012

1. INTRODUCTION

Contexte

Le présent rapport constitue un volet d'une étude plus large confiée à Suzanne Léveillé, Michel Tousignant et Julie Laforest par le Conseil de presse du Québec (CPQ). L'équipe, coordonnée par Suzanne Léveillé, a reçu le mandat d'explorer les conséquences sur la population de la couverture médiatique des cas d'homicides intrafamiliaux au Québec. Les grands objectifs de l'étude dans lequel s'inscrit cette analyse de la couverture médiatique des filicides et des familicides commis entre 2007 et 2012 au Québec se déclinent ainsi :

- Objectif 1 : Documenter l'impact de la couverture médiatique des cas d'homicides intrafamiliaux (filicide, familicide, homicide conjugal et parricide) en lien avec la reproduction de ces types de passage à l'acte dans la population générale.
- Objectif 2 : Documenter l'impact de la couverture médiatique des cas d'homicides intrafamiliaux, de suicides ou de violence sur les normes sociales concernant ces phénomènes.
- Objectif 3 : Documenter l'impact de la couverture médiatique des cas d'homicides intrafamiliaux, de suicides ou de violence sur la détresse psychologique des membres de la famille des victimes et des agresseurs, sur la communauté locale et sur la population générale.

Les homicides familiaux

Le terme « homicide familial » englobe plusieurs types d'homicides commis au sein de la famille. Les principaux types sont les suivants :

- Filicide : homicide d'un enfant (0-18 ans) par un ou par les deux parents;
- Homicide conjugal : homicide du conjoint, de la conjointe, de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe;
- Familicide : homicide de toute la famille, avec ou sans suicide de l'auteur;
- Parricide : homicide du père, de la mère ou des deux parents;
- Fratricide ou sorricide : homicide d'un frère ou d'une sœur par un autre membre de la fratrie⁸.

La couverture médiatique des homicides familiaux

Certaines caractéristiques des homicides semblent influencer leur traitement dans la presse écrite et méritent d'être pris en considération dans l'analyse de la couverture médiatique des homicides familiaux. Ces variables concernent principalement les circonstances et la méthode de la commission de l'homicide, les liens entre la victime et l'auteur ainsi que leurs caractéristiques respectives⁹. Par exemple, une étude a révélé que les homicides qui impliquent des enfants, souvent aux mains de leurs parents, reçoivent une

⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, présidé par Gilles Tremblay*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

⁹ Peelo, M., Francis, B., Sothill, K., Pearson, J. et E. Ackerley. (2004). « Newspaper reporting and the public construction of homicide », *British Journal of Criminology*, vol. 44, p.256-275.

attention médiatique plus importante et dont la nature diffère des autres types d'homicides, notamment concernant la propension à diffuser de l'information sur les antécédents de la personne homicide¹⁰.

Les études ayant porté spécifiquement sur la couverture médiatique des homicides commis au sein de la famille se sont concentrés principalement sur les homicides conjugaux rapportés dans la presse écrite^{11,12}. Deux études, dont une récente, ont été menées au Canada^{13,14}. Les résultats de ces études, réalisées avec une perspective féministe, révèlent par exemple, une tendance à blâmer la victime et à déresponsabiliser le meurtrier, à omettre de considérer l'homicide conjugal comme un problème social, à faire peu ressortir les ressources d'aide disponibles, etc. Fairbairn et Dawson (2013) ont cependant constaté une évolution du traitement journalistique de l'homicide conjugal et des changements positifs ont été observés depuis les années 1970¹⁵.

Bien qu'utile d'un point de vue méthodologique, notamment pour identifier les variables à considérer dans l'analyse de la couverture médiatique des homicides familiaux, les connaissances scientifiques issues de la littérature sur les homicides conjugaux ne s'appliquent pas nécessairement aux autres types d'homicides. En effet, des auteurs ont constaté des différences dans l'attention et le traitement médiatique portés aux homicides conjugaux en comparaison à d'autres types d'homicides¹⁶. Ainsi, bien que les homicides d'enfants par un parent comportent un fort potentiel d'intérêt médiatique, on en connaît encore peu sur les caractéristiques de la couverture médiatique qu'ils reçoivent.

Objectif de ce rapport

Le présent rapport tente de jeter un éclairage sur la couverture médiatique dans la presse écrite des cas de filicides et de familicides commis au Québec entre 2007 et 2012.

En plus d'offrir une description détaillée de cette couverture, l'analyse de la presse écrite vise à répondre à la question de recherche suivante : quelles sont les caractéristiques de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides au Québec?

Puisque l'analyse de la couverture médiatique porte exclusivement sur des cas de filicides et de familicides, c'est-à-dire des homicides d'enfants par l'un ou l'autre de leurs parents, dans ce rapport à moins de mention contraire, le terme homicide familial désigne un filicide ou un familicide.

¹⁰ Taylor, C.A. et S.B. Sorenson. (2002). « The nature of newspaper coverage of homicide », *Injury Prevention*, vol.8, p.121-127.

¹¹ Bullock, C.F. et J. Cubert. (2002). « Coverage of domestic violence fatalities by newspapers in Washington State », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 17, p.475-499.

¹² Gillespie, L.K., Richards, T.N., Givens, E.M. et M.D. Smith. (2013). « Framing deadly domestic violence: why the media's spin matters in newspaper coverage of femicide », *Violence Against Women*, vol.19, no2, p. 222-245.

¹³ Guérard, G. et A. Lavender. (1999). « Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais », *Recherche féministes*, vol. 12, no 2, p. 159-177.

¹⁴ Fairbairn, J. et M. Dawson. (2013). « Canadian News Coverage of Intimate Partner Homicide: Analyzing change over time », *Feminist Criminology*, vol. 8, no3, p.147-176.

¹⁵ Fairbairn, J. et M. Dawson. (2013). « Canadian News Coverage of Intimate Partner Homicide: Analyzing change over time », *Feminist Criminology*, vol. 8, no3, p.147-176.

¹⁶ Taylor, C.A. et S.B. Sorenson. (2002). « The nature of newspaper coverage of homicide », *Injury Prevention*, vol.8, p.121-127.

2. MÉTHODOLOGIE

Afin d'obtenir un portrait de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides commis entre 2007 et 2012 inclusivement, une analyse de contenu de la presse écrite a été réalisée. La méthodologie utilisée est principalement qualitative.

2.1. SÉLECTION DES ARTICLES

Les articles de presse ont été identifiés¹⁷ à partir d'une liste de l'ensemble des filicides et des familicides commis entre 2007 et 2012. Pour chaque cas de filicide ou de familicide identifié, les critères de sélection des articles étaient les suivants :

- Période : deux semaines¹⁸ suivant la commission ou la découverte de l'homicide.
- Sources : tous les journaux francophones nationaux de la base Eureka (Le Soleil, La Presse, La Tribune, Le Droit, La Voix de l'Est, Le Nouvelliste, Le Devoir), Le Journal de Québec, Le Journal de Montréal, The Gazette.
- Exclusion des textes d'opinions, des chroniques ou des éditoriaux.
- Exclusion des doublons¹⁹.

2.2. VALIDATION DE LA GRILLE DE CODIFICATION ET AJOUT DE CATÉGORIES

Une grille préliminaire de codification des articles a été développée à partir de la littérature sur les homicides familiaux et sur la couverture médiatique des cas de violence (violence conjugale, suicide, agressions sexuelles). Par la suite, une première version de la grille a été testée par deux professionnelles sur un même article. Des ajustements et des précisions dans les catégories ont alors été faits. Enfin, au cours de la codification des articles, de nouvelles catégories ont été ajoutées. Une deuxième validation de la codification a été menée par catégorie, c'est-à-dire que toutes les unités textuelles codées dans une catégorie ont été vérifiées par la professionnelle responsable de l'analyse pour s'assurer qu'elles correspondaient à la catégorie.

2.3. CODIFICATION ET ANALYSE DES ARTICLES

Afin de faciliter et de systématiser l'analyse du contenu des articles, la codification du matériel s'est faite à l'aide du logiciel d'analyse qualitative *QSR NVivo* (version 10). Dans un premier temps, tous les articles

¹⁷ Le repérage des articles de presse a été confié à une firme externe (Communication Démo) qui, à partir de la liste des cas (nom de l'auteur de l'homicide et date), des critères de sélection (journaux, exclusion des éditoriaux et des chroniques et des lettres d'opinion) et de la période sélectionnée (deux semaines suivant la date de commission/découverte de l'homicide) a extrait les articles des bases de données. Les articles étaient fournis en format PDF.

¹⁸ La période de deux semaines suivant la commission de l'homicide correspond au moment où un nombre important d'articles est publié. Durant cette période, les premiers renseignements sur les circonstances de l'homicide (parfois le rapport d'autopsie est rendu public) sont connus, l'auteur de l'homicide est arrêté et les funérailles des victimes ont lieu. Les autres périodes clés de la diffusion de l'information sur l'homicide familial sont le dépôt du rapport d'autopsie, le dépôt du rapport du coroner et les étapes du processus judiciaire (enquête préliminaire, procès, verdict et peine, mise en liberté, etc.). Ces étapes étant étendues dans le temps rendent la collecte des articles de presse plus ardues et augmentent considérablement le nombre d'articles à analyser, c'est pourquoi une période de deux semaines a été déterminée par l'équipe de projet. La possibilité d'étendre la période à un mois a aussi été testée avec le cas le plus médiatisé de 2009. L'extension de la période n'a pas permis d'aller chercher un contenu informationnel supplémentaire significatif.

¹⁹ Certains articles avaient le même texte (même auteur ou écrit par la presse canadienne), mais avaient un titre qui lui était propre selon le journal dans lequel il était publié. Dans ces cas, l'article a été codé une seule fois à l'exception du titre, c'est pourquoi le nombre total d'articles (233) est inférieur au nombre de titres analysés (239).

sélectionnés ont été codés dans leur entièreté à l'aide de la grille de codification (voir p. 123). Afin de valider la codification, près de 20 % (1 cas = 40 sur 233 articles) des articles de presse ont été codés par deux professionnelles et la concordance de la codification a été vérifiée pour ces articles. Une fois tous les articles de presse codés, une deuxième itération de codification par la professionnelle responsable a permis de bonifier l'analyse des catégories de la grille initiale.

2.4. DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Au total, 18 cas d'homicides familiaux (16 filicides et 2 familicides) ont été traités dans la presse écrite entre 2007 et 2012, totalisant 233 articles de presse. Le tableau 1 présente le nombre et le type d'homicides familiaux pour chacune des années de la période analysée, ainsi que le nombre d'articles pour chaque type d'homicide. Le filicide suivi d'une tentative de suicide représente la catégorie ayant généré le plus d'articles pour la période (82 articles pour 4 cas), suivi par le filicide suivi d'un suicide (63 articles pour 6 cas) et du filicide sans suicide (46 articles pour 7 cas). L'année 2009 est celle pour laquelle on retrouve la plus grande couverture médiatique en termes de nombre total d'articles repérés (100 articles pour 6 cas), suivie de près par l'année 2012 (75 articles pour 2 cas).

Tableau 1 Répartition des cas analysés, selon l'année, le type d'homicides familiaux et le nombre d'articles de presse

	Type d'homicides familiaux									
Année	Familicide avec ou sans tentative de suicide		Filicide sans suicide		Filicide et suicide		Filicide et tentative de suicide		Total cas	Total article
	N cas	N article	N cas	N article	N cas	N article	N cas	N article		
2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008	-	-	3	14	-	-	-	-	3	14
2009	1*	30	2	19	2	13	1	38	6	100
2010	-	-	1	8	1	5	-	-	2	13
2011	1	9	1	5	2	10	1	7	5	31
2012	-	-	-	-	1	38	1	37	2	75
Total	2	39	7	46	6	63	3	82	18	233
Moyenne	0,3	19,5	1,2	6,6	1	10,5	0,5	27	3	13

* Pacte de suicide ayant mené au décès du père et des enfants, tentative de suicide de la mère.

Dans le présent rapport, chaque cas est identifié par une année et une lettre (par exemple 2009M). Les articles associés à chaque cas sont numérotés à la suite de la lettre, par exemple 2009M01. Le tableau 2 présente une brève description des 18 cas d'homicides familiaux analysés dans ce rapport.

Tableau 2 Description des cas d’homicides familiaux ayant fait l’objet de l’analyse de la couverture médiatique dans la presse écrite

Code	Type d’homicides familiaux	Auteur	Victime total* (n)	Victime enfant (n)	Circonstances	Article (n)
2008B	Filicide sans suicide	Père	1	1	Décès d’un enfant apparemment victime de mauvais traitements.	1
2008Bf	Filicide sans suicide	Mère	1	1	Décès d’un bébé naissant jeté aux ordures.	6
2008M	Filicide sans suicide	Père et mère	1	1	Décès d’un bébé apparemment victime de mauvais traitements.	7
2009G	Familicide avec tentative de suicide	Mère	4	3	Pacte de suicide entre les parents. Le père et les trois enfants décèdent. La mère survit.	30
2009T	Filicide avec tentative de suicide	Père	2	2	Père poignarde ses enfants et tente de se suicider. Le père survit.	38
2009L	Filicide et suicide	Mère	2	1	Mère tue son enfant et se suicide.	10
2009S	Filicide sans suicide	Mère	2	2	Mère soupçonnée d’avoir tué ses enfants.	17
2009LK	Filicide sans suicide	Père	1	1	Père soupçonné d’avoir tué son enfant.	2
2009P	Filicide et suicide	Père	2	1	Père tue son enfant et se suicide.	3
2010T	Filicide et suicide	Père	3	2	Père tue ses enfants par strangulation et se suicide.	5
2010S	Filicide sans suicide	Père	1	1	Père frappe son enfant à mort.	8
2011V	Filicide et suicide	Père	2	1	Père tue son enfant et se suicide par pendaison.	5
2011H	Filicide et suicide	Père	3	2	Père incendie une camionnette avec ses enfants à l’intérieur. Le père est retrouvé mort.	5
2011D	Filicide sans suicide	Père	1	1	Décès d’un bébé apparemment victime de mauvais traitements.	5
2011F	Filicide et tentative de suicide	Mère	1	1	Mère étrangle son enfant et ingère des médicaments. La mère survit.	7
2011T	Familicide sans suicide	Père	2	1	Père poignarde son ex-conjointe, avec qui il a deux enfants, et sa belle-fille.	9
2012M	Filicide et suicide	Père	3	2	Père incendie son garage avec ses enfants à l’intérieur. Le père décède dans l’incendie.	38
2012B	Filicide et tentative de suicide	Mère	3	3	Mère noie ses enfants dans le bain et ingère des médicaments. La mère survit.	37

* Inclus l’auteur de l’homicide s’il s’est suicidé ou l’autre parent s’il a été tué.

3. RÉSULTATS

3.1. CARACTÉRISTIQUES DES ARTICLES

Au total, 233 articles portant sur 18 cas de filicides ou de familicides commis entre 2007 et 2012 ont été analysés. 80 % (187 sur 233) de ces articles sont parus dans la presse francophone, tandis que le reste des articles (46) ont été publiés en anglais dans *The Gazette*. Deux cas n'ont pas été couverts dans *The Gazette*. Il s'agit de cas peu médiatisés, et ce, même dans la presse francophone (2008Bf, 2009LK).

Soixante pour cent (142 sur 233) des articles analysés ont été publiés au moment de la découverte des victimes ou dans une période de moins de cinq jours entourant la découverte de l'homicide. La plupart des articles portent sur les circonstances de l'homicide (découverte, lieu, moyen utilisé, information sur les auteurs et les victimes). Des premières pistes d'explication du geste commis par la personne homicide constituent aussi des sujets abordés, soit à travers l'enquête policière, la réaction de la famille, des proches ou de la communauté. Les articles publiés plus de cinq jours après la découverte (91 articles) s'intéressent plus souvent aux funérailles et aux réactions de la communauté, à l'évolution de l'enquête ou à la comparution et la mise en accusation de l'auteur présumé.

Enfin, 107 des 233 articles sont accompagnés de photos ou d'illustrations²⁰.

3.2. INFORMATION DESCRIPTIVE ACCESSIBLE DANS LES ARTICLES

Ajouter le tableau qui décrit les circonstances de l'homicide dans les médias. Il permettra d'identifier les points de divergence entre les articles et de comparer l'information présentée dans la presse à celle recueillie dans les dossiers du coroner²¹.

3.3. COUVERTURE MÉDIATIQUE

L'analyse de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides porte sur les catégories suivantes : titre de l'article, langage utilisé pour qualifier l'acte homicide, mention du moyen utilisé pour commettre l'homicide et le suicide, attribution des motifs de l'homicide, diffusion d'un passage d'une lettre ou d'un message écrit par l'auteur ou son conjoint, référence à un cas précédent dans l'article, propos recueillis auprès d'informateurs, mention des ressources d'aide et des stratégies de prévention et référence aux médias dans les articles.

3.3.1. Titre

L'analyse des titres porte sur ceux de 239 articles (articles doublons mais dont le titre diffère). Les éléments qui ont été analysés sont le recours au prénom/nom de l'auteur ou de la victime dans le titre, l'objet du titre, c'est-à-dire ce qu'il inclut comme information et le recours à l'expression « drame » ou « drame familial » dans le titre (voir section suivante).

En général, les titres fournissent de l'information sur l'acte homicide, c'est-à-dire qu'ils décrivent les circonstances du filicide/familicide ou font le point sur le déroulement de l'enquête, l'arrestation de l'auteur, son état de santé ou l'organisation des funérailles des victimes *Nouveau-né dans un conteneur à déchets : la mère accusée de meurtre* 2008Bf05, *Mother charged with murder of 7-year-old girl* Child's

²⁰ Les articles fournis en format PDF ne contenaient pas de photos, mais une mention de la présence d'une photo ou d'une illustration dans l'article était indiquée. La légende accompagnant la photo était habituellement comprise, celle-ci rappelait la plupart du temps les éléments clés du cas (moment de l'homicide, nom, sexe et âge de l'auteur et des victimes).

²¹ L'assistante de recherche doit réaliser la compilation des informations, tandis que la comparaison avec l'information provenant des dossiers du coroner devra se faire après que la collecte soit complétée.

father was not involved: police 2011F04, *DRAME FAMILIAL À LONGUEUIL* *Ultime hommage aux deux victimes*, 2011T01. Sept titres, dont cinq en 2009, évoquent l'ampleur du phénomène, soit en référant à un cas antérieur *Sherbrooke a vécu un drame comme celui du Saguenay il y a 31 ans*, 2009G33, soit en faisant état du nombre récent de cas *13 morts en trois mois*, 2009L10, *Au Québec, 10 enfants ont été tués par un parent depuis janvier INNOCENTES VICTIMES 10 Morts de trop*, 2011F05, *Disturbing trend of family violence - Two murder-suicides in Quebec this year*, 2009T30, ou leur multiplication *Les drames familiaux se multiplient "Leur mère les adorait"*, 2009S06. Quelques articles mentionnent le moyen utilisé pour commettre l'homicide dans le titre (2008Bf01; 2008Bf04; 2010S02; 2010S08; 2011D02; 2011F03; 2011V04; 2011H02; 2012B02).

L'expression «drame²²» ou «drame familial» se retrouve dans près de 30 % des titres des articles de presse analysés.

L'utilisation du prénom des victimes dans le titre de l'article est rare (16 sur 239) et se produit principalement lorsque le titre porte sur les réactions de la famille ou de la communauté (*Une marche en l'honneur d'Emmanuelle et Laurie à Longueuil*, 2011T07; *Shy little Anne-Sophie remembered MD Dad charged in 2 kids' deaths Prévost residents deeply saddened by tragedy: 'It has touched us closely'*, 2009T04) ou lorsqu'il est question des funérailles (*Funérailles de Sabrina et Amanda, sans leurs parents D'une tristesse infinie*, 2009S01; *Adieu Lorélie, Loïc et Anaïs Un long deuil qui s'amorce*, 2012B33).

Tableau 3 Mention du prénom/nom de la victime ou de l'auteur dans les titres des articles

Mention du prénom/nom	Occurrence dans le titre	N de cas concernés
Victime	16	8
Auteur	27	8

En ce qui a trait à l'utilisation des noms et prénoms des auteurs, leur usage est plus fréquent que ceux des victimes dans les titres des articles analysés (27 sur 239). Les titres qui mettent de l'avant le nom de l'auteur de l'homicide concernent généralement sa mise en accusation *MEURTRE DE SA FILLE, Moussa Sidimé de retour devant la justice*, 2010S01, ses funérailles *Simplicité et dignité aux funérailles de Jocelyn Marcoux « Mon frère était honorable »*, 2012M01, ou la réaction de proches *Selon ses proches, Albert Pelchat aurait pu vouloir emporter sa fille avec lui, même dans la mort « Il adorait sa petite puce »*, 2009P01.

3.3.2. Langage utilisé pour qualifier l'acte homicide

Des termes à forte tonalité émotive

La moitié des textes analysés (plus de 56 %) incluent au moins une fois le terme «drame» dans l'article. Son usage est très répandu lorsqu'il est question de filicide et de familicide. Similairement, l'expression «tragédie²³» est utilisée relativement souvent (37 unités) pour qualifier l'homicide familial, avec ou sans suicide.

Des infractions au Code criminel : meurtre, homicide

Parallèlement à l'usage fréquent du qualificatif «drame», les termes meurtre ou homicide qui font ressortir le caractère fatal et criminel du geste commis représentent une façon usuelle de désigner le filicide/familicide. Ils se retrouvent dans des formulations tels que «meurtre prémédité», «accusation de

²² Drame : événement tragique (synonyme : catastrophe, tragédie); spécialement : événement tragique de nature criminelle (ANTIDOTE).

²³ Tragique : Qui inspire une émotion intense et désagréable par un aspect funeste ou terrible (ANTIDOTE).

meurtre », « homicides familiaux », « homicide involontaire » ou pour qualifier l'acte « double homicides ».

Lorsqu'il y a homicide familial suivi d'un suicide, l'expression « meurtre suivi d'un suicide » est privilégiée (dans 30 sources, représentant six cas²⁴). Étonnamment, dans un des cas (père qui tue les enfants et ensuite est retrouvé mort), le qualificatif meurtre ou meurtre suivi d'un suicide n'est pas utilisé. On parle plutôt de drame pour qualifier l'événement (2011H). Alors que dans le cas d'un pacte de suicide suivi d'un triple meurtre, on parle d'un « murder-suicide pact » (2009G), même si l'auteur des homicides n'est pas décédé.

Un langage d'experts : infanticide ou filicide

Le terme infanticide²⁵ est marginalement utilisé, et ce, dans trois circonstances, soit en référence à l'infraction au Code Criminel, par des experts qui donnent de l'information sur les homicides familiaux, ou pour qualifier l'acte homicide. Il apparaît à quelques reprises dans un titre pour qualifier l'événement « Infanticide à (lieu de l'homicide) » (2012B16); « Infanticide. Un acte de vengeance » (2009T38). Dans ces deux cas, le terme infanticide est utilisé de façon inexacte, en remplacement du terme filicide²⁶. D'ailleurs, le terme « filicide » se retrouve seulement à six reprises dans les articles et est utilisé quasi exclusivement par des experts, sauf dans un article.

3.3.3. Mention du moyen utilisé

Dans 95 des 233 articles, le moyen utilisé pour commettre l'homicide, le suicide ou une tentative de suicide est mentionné. En fait, pour la grande majorité des cas d'homicides ou des suicides, le moyen utilisé pour commettre l'acte est connu et diffusé (12 sur 18). Il faut dire par contre que l'information publiée n'origine pas toujours de sources officielles (policière ou rapport d'autopsie). Il semble que lorsqu'un procès est prévu, c'est-à-dire lorsque l'auteur n'est pas décédé, les autorités sont moins enclines à dévoiler l'information sur les circonstances, notamment le moyen utilisé pour commettre l'homicide. Dans 6 des 18 cas analysés, la façon dont l'homicide ou le suicide a été perpétré demeure inconnue.

À la lecture du tableau 4, on constate que les circonstances de l'homicide et du suicide sont très détaillées et frappent l'imaginaire, particulièrement en ce qui a trait à la façon dont les victimes sont décédées.

²⁴ 2009G, 2009L, 2009P, 2010T, 2011V, 2012M.

²⁵ Infanticide : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né.

²⁶ Filicide : meurtre d'un enfant par un parent.

Tableau 4 Diffusion du moyen utilisé pour commettre l'homicide et le suicide (ou la tentative), selon le type d'homicide familial

Type d'homicide familial	Moyen et source
Filicide suivi d'un suicide	- Moyen inconnu, information contradictoire concernant les marques de violence sur les corps (source policière) : 2009L - Moyen inconnu, aucun signe apparent de violence sur les corps (source policière) : 2009P - Pendaison, mort des victimes par strangulation (source policière) : 2010T - Mort par pendaison/strangulation dans le garage (source policière et rapport d'autopsie) : 2011V - Incendie volontaire d'une camionnette (présence de bonbonnes de propane), importantes brûlures : 2011H - Incendie ou explosion d'un garage (présence de bonbonnes de propane) : 2012M
Familicide ou filicide suivi d'une tentative de suicide	- Moyen de l'homicide inconnu, mais une source évoque l'empoisonnement, blessures auto-infligées aux poignets, pacte de suicide évoqué : 2009G - Victimes poignardées à mort, à l'aide d'une arme blanche (couteau), information non confirmée sur intoxication des victimes avant l'homicide, ingestion d'une forte dose (quantité importante) de médicaments : 2009T - Victime étranglée (étouffée) dans sa chambre, ingestion d'une importante quantité de médicaments : 2011F - Noyade dans le bain, ingestion d'un cocktail de médicaments : 2012B
Filicide ou familicide sans suicide	- Bébé secoué : 2008M - Bébé naissant jeté aux ordures : 2008Mf - Moyen inconnu, mort suspecte, car contusions sur le corps de la victime (source policière) : 2008B - Moyen inconnu, aucune trace de violence sur le corps des victimes (source policière) : 2009S - Moyen inconnu, poupon en détresse respiratoire : 2009LK - Victime giflée ou battue à mort : 2010S - Mauvais traitements physiques : 2011D - À l'aide d'une arme blanche (source policière) : 2011T

3.3.4. Publication d'un message ou d'une lettre

Dans trois cas (2009G, 2009T, 2011V) où la personne qui a commis l'homicide s'est suicidée ou a tenté de se suicider, la présence d'une lettre est mentionnée, mais son contenu n'est pas divulgué ou publié dans la presse. Cependant, dans un cas (2009T), quatre articles qualifient la lettre d'explicative ou annonciatrice du geste (2009T28, 2009T33, 2009T36, 2009T41). Dans un seul cas, des extraits de messages publiés sur la page Facebook de l'auteur ont été repris dans les articles de presse. Il faut dire que le message du père est véhément et, a posteriori, laisse poindre ses intentions : « Je me suis juré dans mon cœur de père que jamais plus mes enfants seraient maltraités; plus jamais... Pour les pères, ben, c'est officiel!!! Si tu te fais pas justice toi-même, ben tu auras jamais justice!!!! Jamais, soyez en bien sûr, d'où tous les drames familiaux. » 2012M02.

D'ailleurs, le site de réseautage Facebook est souvent évoqué dans les articles, soit pour retracer le comportement des auteurs dans les derniers mois et y déceler des signes annonciateurs, soit comme source d'information ou de photos sur les victimes ou les auteurs, soit comme une manière d'honorer la mémoire des victimes, par exemple par la création d'une page en l'honneur des victimes par les proches ou la famille.

En lien avec l'avis de décès des victimes tuées par leur père (2009T), des extraits d'un message dédié aux enfants par leur mère ont été publiés dans la presse : « La publication plus tôt cette semaine d'un mot de la mère à l'intention de ses enfants disparus a eu un effet rassembleur dans la population. » 2009T11.

3.3.5. Attribution des motifs de l'homicide

Le caractère inusité et inexplicable de la mort d'un enfant, tué par un parent, transparait dans la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides analysés. D'ailleurs, des articles font mention de l'absence de signes annonciateurs ou mettent de l'avant des témoignages réitérant que « rien ne laissait présager » un tel geste de la part de la personne homicide. En voici quelques exemples : « (...) était un cardiologue réputé, un homme estimé, un excellent père de famille. Rien ne laissait présager ce qui devait se conclure par le meurtre de ses deux enfants, (...). Voilà ce que l'on entend de toutes parts depuis plus d'une semaine. Des propos révélateurs, semble-t-il. » 2009T16 ou « Un commis de dépanneur qui croisait souvent la mère et sa fille soutient que rien ne laissait présager qu'un tel drame pourrait survenir. » 2011F02 « Sans antécédent judiciaire, (...) était dépeint hier comme un homme agréable et avenant. «Il était toujours très poli et agréable», a raconté hier (...) en montrant du doigt la porte de l'appartement de son voisin immédiat. Aucun indice ne lui avait permis de prévoir le drame. » 2009LK02.

Malgré le caractère incompréhensible du filicide, la plupart des articles de presse tentent de rechercher auprès de la famille, des proches, de la communauté et des experts, des explications aux meurtres commis. Dans les paragraphes suivants, les motifs les plus souvent évoqués dans les médias pour expliquer les meurtres commis sont illustrés à l'aide d'exemples tirés des articles analysés.

Des problèmes personnels

Sans toujours faire le lien direct avec l'homicide commis et le suicide subséquent, les articles mentionnent à l'occasion des problèmes personnels vécus par l'auteur ou sa famille. Il s'agit principalement de difficultés financières ou d'événements tragiques vécus par l'auteur. Les problèmes personnels sont évoqués comme pouvant expliquer l'état dépressif de la personne qui a commis l'homicide.

Tableau 5 Attribution des motifs de l'homicide : problèmes personnels

Problèmes personnels (cas)	Exemples
Problèmes d'argent, dettes, faillite, difficultés professionnelles (2009G)	« (...) et sa femme, (...), étaient entre deux emplois et éprouvaient des problèmes financiers, ont relaté au cours des derniers jours les gens qui les ont côtoyés. Même si un stress professionnel ou financier n'explique pas à lui seul un suicide, c'est une cause importante de détresse psychologique, indiquent les experts que nous avons interviewés. » 2009G04 « Quelques jours avant le drame, (...) avait reçu de la banque un avis l'informant que son compte était à découvert et qu'il devait y déposer les fonds nécessaires. De là à vouloir mourir après avoir tué ses trois enfants? » 2009G22
Perte d'un enfant (2009L)	« Frappée par le drame. Ce n'est pas la première fois que le drame frappe cette famille de Saint-Élie-d'Orford. Le 12 juillet 1999, la fille de (...), était décédée subitement au camping du lac Bowker. » 2009L12
Disparition de son mari (2009S)	« Une mère de famille qui ne s'est jamais remise de la mystérieuse disparition de son mari, un mafioso recherché par la police depuis deux ans, est soupçonnée d'avoir assassiné leurs deux filles, (...). » 2009S11
Difficultés à s'adapter à des enfants de jeune âge (2010T)	« But recently, (...) confided to (...) that he was struggling to keep up with the youthful energy of 7-year-old (...) and one-year-old (...) » 2010T04
Faillite (2011H)	« Selon des témoins à qui La Tribune a parlé, (...), un cultivateur bien connu dans la municipalité, n'avait rien dans son attitude récente qui laissait présager un tel drame. Toutefois, c'était su de tous qu'il avait vécu une faillite il y a quelque temps et qu'il avait perdu ses terres. » 2011H04

Des problèmes de santé mentale

Les problèmes de santé mentale figurent parmi les motifs souvent évoqués comme cause de l'homicide, et ce, que l'on parle de dépression, d'antécédents de comportements suicidaires, de perte de contacts avec la réalité, de mal intérieur. Bien que les psychologues et psychiatres puissent être la source qui mentionne cette possibilité, les proches, et même, des membres de la communauté assez éloignée des auteurs ou des victimes (voisins, étrangers) attribuent aussi ce motif.

Tableau 6 Attribution des motifs de l'homicide : problèmes de santé mentale

Problèmes de santé mentale (cas)	Exemples
Dépression post-partum (2008Bf)	«Moi, le geste que j'ai posé, je ne voulais pas le faire! C'est la détresse psychologique qui t'amène à faire ça. La dépression post-partum, ça arrive dès la naissance et parfois un ou deux jours avant. Moi, c'était ma première grossesse alors j'avais eu très peur», poursuit France. 2008Bf09
Dépression, problèmes personnels (2009G)	"(...) a jobless, bankrupt and depressed Quebec couple forged a New Year's Day resolution to end their financial problems. Their gruesome murder-suicide pact led to the death of their children (...)”2009G07
Dépression, antécédents de tentatives de suicide (2009S)	« La mère de famille était apparemment dépressive lorsque le drame familial a éclaté, le deuxième à Laval en une semaine. » 2009S11
Problèmes de santé mentale (2009T)	« L'homme devait vivre une grande détresse, pense-t-il. Comment un cardiologue d'aussi grande réputation, aussi apprécié, a-t-il pu faire ça? Des fils se sont touchés... C'est épouvantable. » 2009T08 « La suite de ce mal intérieur est tristement connue. Dans le cas présent, deux enfants de cinq et trois ans auront payer le prix de leur vie. Leur père restera sous surveillance dans un hôpital montréalais, alors que se tiendront les funérailles des deux petits, aujourd'hui. » 2009T16
Antécédents de comportements suicidaires (2011F)	« (...) aurait tenté de mettre fin à ses jours à deux reprises lorsqu'elle a mis fin à ceux de sa fille (...), samedi dernier. » 2011F06
Dépression et troubles de la personnalité (2012M)	« Experts agree (...) had to have been suffering from severe depression and unjustifiably feared he would lose his children. » 2012M16 « Pour le psychiatre (...), pareil crime résulte « souvent de faiblesses dans le caractère et la personnalité de son auteur. « Bien sûr, il y a ceux qui entendent des voix et dont le trouble mental est grave, diagnostiqué et connu », a mentionné le Dr (...). Mais, dans bien des cas, ceux qui commettent ces actes, des hommes en majorité, sont vulnérables à une rupture conjugale et agissent comme si c'était la fin du monde. Ils sont immatures, insécures, narcissiques. » 2012M21
Dépression, prise de médicaments (2012B)	« (...) serait dépressive et médicamentée. "Ça fait longtemps qu'elle ne va pas bien, a affirmé (...). Elle avait une garde surveillée, ce n'est pas pour rien." » 2012B12

Des antécédents de violence

Certains situent les motifs de l'homicide dans une perspective plus large de violence familiale ou conjugale, principalement de la violence psychologique exercée envers le conjoint ou l'ex-conjoint. En effet, dans 8 des 18 cas, des antécédents de violence sont évoqués par des proches ou des voisins. Dans certains cas, les autorités policières ou la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ont été informés des épisodes de violence.

Tableau 7 Attribution des motifs de l'homicide : antécédents de violence

Antécédents de violence (cas)	Exemples
Violence psychologique envers l'enfant (2009P)	« Ces témoignages contrastent avec celui d'une cousine de (...), du côté de sa mère, qui a soutenu hier sur les ondes de LCN que la petite fille subissait de la violence psychologique de la part de son père. "(...) vivait beaucoup de violence psychologique de la part de son père. Il parlait à sa fille comme on parle à un adulte. On a tout le temps craint pour la vie de (...), j'ai tout le temps su que, soit elle allait être morte un jour, ou soit il la kidnapperait", a dit la jeune femme. » 2009P01
Antécédents violents envers la victime (2010S)	« Des voisins et amis ont indiqué que le père avait déjà eu un comportement violent dans le passé » 2010S03
Violence conjugale (2010T)	« D'après certains voisins, la police est déjà intervenue à plusieurs reprises pour des disputes. Le couple s'était même séparé pour des violences conjugales avant de se retrouver et d'avoir un second enfant. La police ne confirme toutefois pas ces propos. » 2010T05
Violence conjugale (2011H)	« (...) couldn't be reached to provide context to a report that (...) had recounted in a working group that she'd lost custody of (...) to (...) after complaining of conjugal violence. (...) had earlier called in Quebec's Direction de la protection de la jeunesse. (...) told the group she'd shared her fear with a social worker that (...) was a risk to kill their kids before killing himself. The grieving (...) remains "in constant contact with investigators," Ruel said. He wouldn't say whether the SQ had ever been called in for family-violence issues involving (...) and (...). "I can't go into that." (2011H02)
Dépôt d'une plainte à la police, violence psychologique (2011T)	« Plusieurs se questionnaient hier au salon funéraire sur le traitement accordé par la police à la plainte (...) avait portée contre son ex-conjoint, qui acceptait mal leur séparation. » 2011T01 « Elle avait confié à ses collègues que l'homme était "méchant dans ses mots", mais pas violent. » 2011T02
Violence verbale envers l'ex-conjointe (2011V)	« Deux d'entre eux affirment que (...) s'est présenté devant l'édifice, au début du mois de janvier, et qu'il a "crié après" la mère de (...) » 2011V05
Antécédents criminels, violence verbale et menaces (2012M)	« (...) also had a criminal record dating from 2005. He pleaded guilty to a charge of intimidation and received a suspended sentence in 2006 ». 2012M03 « Plus de 24 heures après que son ex-conjoint ait pris la vie de ses enfants, (...) commence à voir la spirale infernale que (...) a tracée autour de (...) pour les entraîner avec lui dans la mort. Pendant plusieurs semaines, à de trop nombreuses reprises, (...) a fait parvenir à (...) des messages textes. Lors de certains échanges, il semble calme, collabore bien et remercie son ancienne conjointe de bien prendre soin des enfants. Toutefois, régulièrement, il tient des propos méchants et lui dit qu'elle n'aura plus jamais la garde de ses enfants. Les derniers textos sont carrément inquiétants et, avec du recul, annonceurs d'une histoire déjà tracée. » 2012M18
Intervention de la DPJ (2012B)	« (...) habitait l'endroit depuis plusieurs années, mais elle vivait seule avec ses enfants depuis sa séparation avec son ex-conjoint, il y a quelques mois. Selon des voisins, le climat familial n'aurait pas toujours été au beau fixe et la Direction de la protection de la jeunesse aurait eu à intervenir à certains moments afin d'assurer la sécurité des enfants. » 2012B03

Séparation du conjoint ou de la conjointe

La séparation du conjoint ou de la conjointe est un motif discuté dans 7 des 18 cas d'homicide analysés (cinq hommes et deux femmes). Un contexte de séparation est d'ailleurs présenté comme une explication commune des « drames familiaux », et ce, même si la séparation remonte à quelques années. En effet, certains articles soulignent le caractère répétitif ou commun de ce scénario en utilisant des qualificatifs

tels que « un autre drame conjugal serait à l'origine », « une rupture amoureuse se serait terminée d'une horrible façon », « a bitter break up », « aux ingrédients habituels d'un drame familial (rupture difficile) ».

Tableau 8 Attribution des motifs de l'homicide : séparation du conjoint ou de la conjointe

Séparation du conjoint ou de la conjointe (cas)	Exemples
Séparation récente (2009L)	« Un autre drame conjugal serait à l'origine de la mort d'un jeune garçon de neuf ans. » 2009L02
Non acceptation de la séparation, vengeance, difficile rupture, dispute conjugale, problèmes conjugaux, douloureuse séparation (2009T)	« Accusé de meurtre, il n'aurait pas accepté la décision de sa conjointe de rompre avec lui. » 2009T05 “Police allege the two were killed by their father, cardiologist (...), who was going through a messy separation with (...).” 2009T04 « M. (...) aurait tenté de se venger de sa conjointe qui avait décidé de mettre un terme à leur relation amoureuse. » 2009T12 « Le couple s'était séparé il y a environ un mois et demi, non sans avoir déjà suivi une thérapie, selon nos informations. » 2009T27 « Il semble bien qu'une rupture amoureuse soit à l'origine de la tragédie. (...) avait été laissé il y a quelques semaines à peine. Il avait bien tenté d'arranger les choses pour reprendre la relation mais en vain. » 2009T33 « Des problèmes conjugaux pourraient expliquer le geste de son époux, mais cette hypothèse n'a pas encore été confirmée par la police. » 2009T39
Séparation récente (2011H)	« (...) n'avait rien dans son attitude récente qui laissait présager un tel drame. [...] De plus, il venait de se séparer de sa femme et la garde des trois enfants (âgés entre 6 et 10 ans) lui avait été récemment accordée. » 2011H04
Séparation récente, non acceptation de celle-ci (2011T)	« Une rupture amoureuse se serait terminée d'horrible façon à Longueuil, hier. Au milieu d'une dispute sur la garde des enfants et au sujet du logement familial, une mère et sa fille de 13 ans ont été sauvagement assassinées. Le conjoint de la femme, père des deux autres enfants du couple, a été arrêté à titre de principal suspect. » 2011T02
Séparation difficile (datant d'un an), relations familiales tendues, rupture amoureuse, difficulté à accepter la séparation, relation houleuse (2011V)	« Il me disait vivre une séparation difficile avec son exconjointe. Il m'a parlé quelques fois du fait qu'il allait perdre son fils pour une question d'école et l'avoir moins souvent. » 2011V01 « La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tente de comprendre ce qui a poussé l'homme à commettre l'irréparable, mais une rupture amoureuse pourrait expliquer le drame. » 2011V03
Séparation ancienne (datant de 2002), relation tumultueuse avec l'ex-conjointe (2012M)	“Court records attest to a bitter breakup between (...), who ended their common-law relationship in 2002. While they split amicably at first, signing an agreement to share custody and divide assets with the help of a mediator in June 2002, they later locked in a lengthy child-custody battle. Their court fight started in 2005, then died down and escalated again in 2009.” 2012M03 « Aux ingrédients habituels des drames familiaux (rupture difficile, conflit autour de la garde d'enfants) s'ajoute cette fois un accès direct aux confidences prémonitoires du père (...), qui avait fait allusion à sa colère / détresse sur Facebook la veille du drame. » 2012M32
Séparation récente, litige autour du divorce, nouveau conjoint (2012B)	« Elle a décrit la présumée auteure du triple meurtre comme une femme qui avait son lot de problèmes depuis sa séparation. (...) Elle aurait également eu de la difficulté à accepter que le père de ses enfants se trouve une nouvelle copine. » 2012B13 « La mère de famille est séparée du père des enfants, (...), au terme de procédures judiciaires qui se sont avérées longues et difficiles. » 2012B36

Litiges autour de la garde des enfants

Corollaire à la séparation des conjoints, les litiges autour de la garde des enfants constituent un élément clé pour expliquer le filicide dans la couverture médiatique (8 cas sur 18). Pour être en mesure de mettre de l'avant cette explication, les journalistes ont recours à des informations précises provenant de la famille et de l'entourage proche (amis, collègues de travail) ou du voisinage.

Tableau 9 Attribution des motifs de l'homicide : litiges autour de la garde des enfants ou des droits d'accès

Litiges autour de la garde des enfants ou des droits d'accès (cas)	Exemples
Garde en litige (2009L)	« Depuis quelques mois, la femme qui possédait le salon de beauté Villarier dans l'arrondissement de Fleurimont vivait séparée du père de l'enfant. Selon des proches, la question de la garde du jeune garçon était toujours en litige. » 2009L05
Intervention de la DPJ concernant un conflit de garde (2009P)	« (...) the youth protection director in the Montérégie, said she couldn't confirm whether her office was working with the family because she didn't have (...)s mother's permission to speak about the case. In general, however, when there is a conflict about custody, youth protection officials will intervene once the arguing "has an impact on the child," (...) said. "We try to mediate between the parents," she said. "We see quickly whether we need to take the child (into custody) or supervise the visits. If a child is with her father, the director of youth protection has determined the father is not dangerous. » 2009P02
Conflits concernant la garde (2009T)	« A painful separation between two doctors and conflict over custody of their two young children appears to be behind their deaths on Saturday at the father's home in Piedmont. » 2009T40
Garde jugée inéquitable, crainte de ne plus voir son enfant (2011V)	« (...), qui s'est suicidé après avoir tué son fils de quatre ans, mardi, à Saint-Julie, en Montérégie, était désespéré et ne croyait plus la justice capable de lui assurer une garde équitable de son garçon, d'après un ami. » 2011V01 « Acceptant difficilement d'avoir moins de jours de garde que son exconjointe, un père de famille a emmené son petit (...) avec lui dans la mort dans un drame familial qui a secoué Sainte-Julie, hier. » 2011V02
Longue bataille pour la garde et conflit pour la pension alimentaire (2011H)	“Court records emerged documenting a lengthy familycourt battle between (...) and (...) over childcustody issues as well as support payments.”2011H02
Dispute autour de la garde des enfants, pension alimentaire (2011T)	« Une rupture amoureuse se serait terminée d'horrible façon à Longueuil, hier. Au milieu d'une dispute sur la garde des enfants et au sujet du logement familial, une mère et sa fille de 13 ans ont été sauvagement assassinées. Le conjoint de la femme, père des deux autres enfants du couple, a été arrêté à titre de principal suspect. » 2011T02 « Quelques jours avant le drame, le 27 octobre, Mme (...) avait entamé des procédures en vue d'obtenir une pension alimentaire pour ses enfants. Aujourd'hui, Mme (...) devait revenir en cour à ce sujet. » 2011T05
Litiges autour de la garde : interminable dispute concernant la garde, manque de confiance au système judiciaire, possibilité de perdre la garde (2012M)	« Avant de commettre l'irréparable, (...) a publié une lettre sur Facebook dans laquelle il se plaint du traitement que lui réserve le système judiciaire. Les parents des victimes devaient se retrouver devant le tribunal hier afin de régler la question de la garde des enfants. » 2012M02 « Une dispute entre ex-conjoints sur la garde de leurs enfants serait à l'origine de ce terrible drame. » 2012M11 « Pendant les longues années où il a dû se battre par amour pour ses enfants, il a fait preuve de patience et de persévérance en gardant toujours espoir.

Litiges autour de la garde des enfants ou des droits d'accès (cas)	Exemples
	[...] Toutefois, il y a quelque temps, il avait compris qu'il pourrait perdre le combat. C'est pourquoi il a décidé de nous dire au revoir. » 2012M38
Litiges autour de la garde : perte de la garde, accès limité aux enfants (2012B)	« Elle a ajouté qu'elle avait mené une âpre bataille pour la garde de ses enfants, qu'elle avait toutefois perdue aux mains du père des enfants. "Ça ferait un an à peu près qu'elle les avait pas vus et elle avait demandé de les voir", selon (...). » 2012B04 « La tragédie qui s'est déroulée dimanche à Drummondville ferait suite à une bataille interminable concernant la garde des trois enfants retrouvés sans vie dans la résidence de leur mère. C'est après une rupture en 2009 que la saga judiciaire a débuté entre les deux parents, (...). Depuis février 2010, les requêtes en cour civile se sont multipliées, notamment pour la garde des jeunes enfants. » 2012B11 « La femme a cependant aussi parlé de la douleur de ne pas pouvoir passer du temps avec ses enfants, puisqu'elle était sujette à une ordonnance de la cour qui lui imposait un accès restreint. » 2012B36

Autre raison

Les cas d'homicides qui concernent des bébés victimes de mauvais traitements (2008Bf, 2008M, 2009LK, 2011D) ou une adolescente battue à mort (2010S) ne présentent pas le même profil que les autres cas analysés dans la presse écrite. En effet, les motifs évoqués relèvent davantage des pleurs du bébé ou des relations tendues entre le parent et l'adolescent concernant des pratiques religieuses ou culturelles : « Le père de (...), (...), s'en serait pris à elle parce qu'elle criait beaucoup. Il aurait d'ailleurs avoué être responsable de la fracture, affirmant qu'il s'agissait d'un accident ». 2011D01; « Pour l'instant, le Service de police de l'agglomération de Longueuil ne considère pas cette mort tragique comme un crime d'honneur. Selon la rumeur véhiculée, la jeune fille, issue d'une famille d'origine musulmane, aurait refusé de faire sa prière, ce qui aurait pu soulever la colère de son père. » 2010S01.

3.3.6. Propos recueillis auprès d'informateurs

Il est intéressant de constater sur quels sujets les informateurs s'expriment (réactions, conséquences, source d'information sur l'homicide, attribution des motifs, etc.).

La famille et les proches

Même si certains manifestent clairement le désir de vivre leur deuil dans l'intimité, il arrive que les articles présentent les réactions de l'autre parent non homicide. Similairement, la famille et les amis s'expriment sur les qualités des victimes ou des auteurs de l'homicide. Très souvent, des proches de l'auteur de l'homicide font part de leur stupéfaction et de leur chagrin, certains allant même jusqu'à rendre un témoignage élogieux de l'auteur en soulignant que celui-ci était un bon père ou une bonne mère, lui apportent leur appui (2010S) ou prennent la défense de l'auteur (2012M, 2009P). Les avocats²⁷ des personnes accusées de meurtres commentent, quant à eux, l'état de santé de l'auteur et sont les porte-parole qui transmettent aux médias les réactions de l'auteur de l'homicide.

²⁷ Les réactions des avocats des auteurs présumés des homicides ont été classées dans la catégorie « famille et proche » puisqu'ils s'expriment habituellement au nom de l'auteur ou de la famille. En ce sens, ils jouent un rôle de porte-parole dans les médias plutôt que celui d'expert appelé à porter un regard objectif sur les homicides familiaux ou les procédures judiciaires.

Les familles et les proches des auteurs amènent aussi un éclairage sur les motifs ayant mené à l'homicide en rapportant des confidences des victimes ou des auteurs concernant des problèmes familiaux. Les exemples suivants illustrent certains propos tenus par les proches dans les articles analysés :

« un ami de (...) venait d'apprendre la mort de ce dernier. Sans mots, il n'a pas voulu s'étendre sur les circonstances qui ont mené à une telle horreur. "C'est une accumulation...", a simplement laissé tomber l'homme avant de quitter les lieux en trombe au volant de son camion. » (2011H01).

« Elle voulait qu'il s'en aille, lui ne voulait pas. Il voulait rester là, il voulait tout garder. À la fin, il fouillait dans ses choses. Nous étions allées à Cuba, elle et moi. Lui, il avait trouvé une photo sur laquelle il y avait un gars et il l'avait imprimée. Pourtant, il ne s'était rien passé", explique (...), collègue de travail de (...). » (2011T02)

« Rien ne laissait présager un tel événement. C'est certain qu'elle était triste de sa séparation. Jamais elle ne m'a lancé de signes de détresse", soutient l'employée de la victime. » (2009L12).

Les voisins et les collègues

Les voisins ou les collègues des auteurs émettent généralement des hypothèses sur les raisons ayant mené à l'homicide, expriment leur stupéfaction, se souviennent des victimes ou mentionnent garder un bon souvenir de l'auteur :

« (...) gérant du dépanneur situé (...), en plein coeur de Warwick, dit avoir vu (...) pour la dernière fois la semaine dernière. Selon le gestionnaire, rien ne laissait croire que l'homme puisse attenter à sa vie. Il venait d'ailleurs de s'abonner à la section club vidéo de l'établissement. " Il a loué la Planète des singes ", a indiqué le gérant. » 2012M06

“The 72-year-old was a patient and doting father who supported his 33-year-old girlfriend's passion to belt out jazzy tunes in the styles of Ginette Reno and Patricia Kaas, said (...), a neighbour and family friend.” 2010T04

« D'autres voisins ont suggéré que ce n'était toutefois pas si tranquille dans les environs du 596 Turcotte. Une dame avance que les hommes se succédaient à un rythme soutenu à la résidence de (...) et que cette dernière aurait même perdu la garde de ses enfants dernièrement au profit de leur père. » 2012B03, « Toute la rue la connaît et la trouve bizarre", a indiqué la voisine. » 2012B04.

Autres réactions de la communauté

Les autres réactions émergeant de la communauté témoignent de la tristesse de l'événement, notamment lors des funérailles, illustrent l'état de choc provoqué par le filicide dans la communauté ou la vague de sympathie générée par l'homicide (des étrangers qui rendent hommage aux victimes en assistant aux funérailles ou en déposant des fleurs, photos, toutous, etc.). Les prêtres sont souvent interviewés pour parler du déroulement des funérailles, tandis que les maires des villes où se sont produits les événements font mention des conséquences sur leur communauté ou plus marginalement, commentent les circonstances de l'homicide, « le maire (...) affirme que le père a déjà eu des tendances suicidaires. » 2009T36.

Les personnes interviewées qui proviennent des milieux de vie des enfants victimes (milieu scolaire ou de garde), en plus de témoigner de leur tristesse et de rendre hommage aux victimes, décrivent le soutien mis en place pour les autres enfants et le personnel. L'annonce du décès violent aux camarades des enfants décédés génère des craintes chez les parents. L'extrait suivant donne un exemple de témoignages d'un parent : « “Toi, tu ne me feras pas ça, hein maman ?” La petite ne comprenait pas trop quand elle est venue dîner, raconte (...), dont la fille de 7 ans fréquente la même école que le jeune (...). Pour eux, les parents sont là pour les protéger, pas pour leur faire du mal. » 2009T33.

Les représentants d'organismes

Le recours à des représentants d'organismes ne se fait pas dans tous les cas d'homicides familiaux (7 cas sur 18). Les représentants sont interpellés sur des questions relatives au suicide, lorsque des litiges autour de la garde sont invoqués pour expliquer l'homicide et dans les cas les plus médiatisés (2009G, 2009T, 2009S, 2011T, 2011H, 2012M, 2012B). Il est intéressant de faire le parallèle entre le type d'organismes et les sujets traités par les représentants interviewés dans la presse écrite.

En **prévention du suicide**, les interventions des représentants des organismes se concentrent sur des explications générales sur ce qui mène quelqu'un à envisager le suicide (perte et problèmes personnels, détresse psychologique, épargner la souffrance aux enfants), la proportion des suicides commis par des hommes en lien avec leur difficulté à consulter pour de l'aide ou sur les actions possibles face à un proche suicidaire. Dans la période de 2009 où il y a eu plusieurs homicides d'enfants suivis de tentatives ou de suicides, les organismes d'aide ont exprimé leurs inquiétudes quant à d'autres décès éventuels.

Des porte-parole d'organismes **d'aide pour les hommes en difficultés** rendent compte des difficultés des hommes à rechercher de l'aide, parlent de l'importance de la détection des hommes à risque, tout en faisant état des difficultés liées à la séparation et à la perte de la garde pour les hommes et proposent des pistes pour expliquer ce qui mène les hommes à commettre de tels gestes (rupture, litiges autour de la garde, hargne envers la DPJ et le système de justice). Ils font aussi ressortir le manque de ressources financières des organismes d'aide. Un discours plus radical et revendicateur émergeant de groupes d'hommes divorcés se retrouve marginalement dans la couverture médiatique des filicides commis par des hommes.

Les représentants **d'association de victimes**, quant à eux, rappellent les difficultés liées à la perte d'enfants mineurs et témoignent de leur sympathie et de leur soutien aux familles touchées. Certains affirment leurs inquiétudes quant à l'augmentation présumée des cas et en profitent pour souligner les failles dans les services.

Les experts

La police et les procureurs de la Couronne s'expriment sur la découverte et les circonstances des homicides commis, ainsi que sur les accusations portées. Lorsque l'auteur de l'homicide est toujours vivant, les policiers font preuve de prudence dans la divulgation des informations entourant l'homicide :

« Jean Tremblay ajoute que le dossier est maintenant rendu entre les mains du ministère de la Justice. "Ça ne nous appartient plus", affirme le porte-parole qui a tout de même laissé une porte ouverte pour dévoiler certains éléments des autopsies et des analyses dans les prochains jours. Il doit parler aujourd'hui à ses collègues qui travaillent sur ce dossier à Québec. "Je vais faire des vérifications mercredi à Québec pour voir si on peut dire certaines choses", affirme Jean Tremblay. Même son de cloche du côté du porte-parole de la SQ à Québec, Richard Gagné. Bien qu'il avoue ne pas avoir eu de contacts au cours de la journée d'hier sur ce dossier, il affirme que tout ce qui sera possible de dire sans nuire à l'enquête et au procès sera dit. "S'il y a de quoi à faire et à dire, c'est évident que nous allons le faire", résume Richard Gagné. » (2009G13)

Lorsqu'un cas implique des enfants qui ont été en contact avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il arrive qu'un représentant explique les circonstances de l'intervention de la DPJ dans ce genre de dossier, sans toutefois confirmer l'implication dans le cas précis (2009P02). Similairement, les journalistes ont recours à des juristes pour commenter des aspects légaux concernant les droits d'accès et de garde des enfants (2012B18).

Les psychologues et psychiatres, quant à eux, sont sollicités pour tenter d'expliquer les causes et les caractéristiques des auteurs d'homicides familiaux et des personnes suicidaires. Ils sont plus souvent amenés à commenter un cas précis que les chercheurs.

Enfin, les chercheurs réagissent aux événements en donnant un portrait général des homicides familiaux ou du suicide, sans directement commenter le cas. La présentation de statistiques ou le contenu d'un

rapport sont aussi des références à un savoir « expert » que l'on retrouve dans les articles de presse. Les informations présentées en lien avec les homicides familiaux concernent la prévalence du phénomène, les facteurs de risque, les circonstances ainsi que les conséquences sur la communauté. Certains en profitent pour faire valoir le manque de ressources pour les hommes en difficultés (2009T23).

Suite à la publication du rapport du Comité sur les homicides familiaux, les médias ont repris les statistiques et des informations scientifiques présentés dans le rapport (6 articles font mention du comité d'experts : mise sur pied de ce dernier (2011F05), publication prochaine du rapport (2012M23), statistiques publiés dans le rapport (2012B05, 2012B04, 2012B14, 2012B08).

3.3.7. Mention d'un cas précédent

Dans la couverture médiatique de 10 des 18 cas analysés, les journalistes mentionnent un cas similaire s'étant produit au Québec (même plusieurs années auparavant), « L'horrible et incompréhensible drame de Saguenay, où une mère est accusée d'avoir tué ses trois enfants, a eu d'une certaine façon son équivalent à Sherbrooke : il y a 31 ans, une jeune mère égorgeait ses trois bambins. », 2009G33 ou dressent l'inventaire des cas récents d'homicides familiaux²⁸.

2009, une année particulière

Le début de l'année 2009 ayant été marqué par un nombre important d'homicides familiaux (sur six cas commis en 2009, quatre ont été commis entre janvier et avril, totalisant huit enfants décédés), les articles publiés durant cette période font souvent mention des autres décès : « Six drames familiaux en trois mois au Québec. Deux en deux semaines à Laval. Outre la tristesse incommensurable que provoquent de tels événements, une question demeure : pourquoi? » (2009S06); « Pas moins de six drames familiaux sont survenus au Québec en l'espace de trois mois depuis le début de 2009, faisant 13 morts dont huit enfants. Quatre de ces drames ont eu lieu au cours de la dernière semaine. » (2009L10).

2012 deux cas consécutifs

En 2012, des parallèles avec un cas particulièrement médiatisé en 2009 ont été évoqués dans les médias, notamment parce que la mère des victimes (2009T) a assisté aux funérailles (2012M) ou a commenté le filicide (2012B). La possibilité de recourir à la même défense que l'auteur (2009T) a été discutée en lien avec le dernier cas de 2012 : « C'est ce type de défense qui a permis au (...) d'éviter la prison après avoir poignardé ses enfants » (2012B27); « The tragedy has similarities to the case of (...), the former cardiologist who stabbed his two children to death in 2009. » (2012B41) ; « Reilly said in cases like the one in Drummondville or that of cardiologist (...), who killed his two children in 2009 in an angry frenzy directed at his ex-wife, parents see their offspring as "property, to do with as they see fit. Their reasoning seems to be that 'if I can't have them with me, I have to take them out with me. » (2012B14).

Au moment du dernier cas de la période analysée (décembre 2012), un article présente un récapitulatif des homicides familiaux (principalement des filicides et des familicides) commis au Québec dans les dernières années. Tous les cas de filicides les plus médiatisés de la période à l'étude s'y retrouvent (2012M, 2009T, 2009G), ainsi que les cas suivants : 2011T, 2011H, 2011V, 2009LK.

3.3.8. Références aux médias

Lorsqu'il est question des médias dans les articles de presse analysés, il est fait mention du refus de la famille d'accorder une entrevue aux médias ou bien de la demande de celle-ci pour que les médias respectent l'intimité des familles touchées : « La famille (...) préfère vivre son deuil dans l'intimité. Toute demande d'entrevue a été déclinée. » (2009L08). Il arrive également que la famille des victimes, ou plus

²⁸ Les homicides familiaux incluent les homicides conjugaux, les filicides, les familicides, les parricides.

marginale des auteurs, émettent des communiqués ou réagissent dans les médias à l'homicide, parfois lors des funérailles. Une autre référence aux médias est la conséquence de la présence des médias dans le voisinage à la suite de l'homicide : « Ça fait beaucoup d'action pour un petit coin tranquille. Habituellement, il n'y a pas beaucoup de circulation, mais depuis que les médias en parlent, il y a beaucoup de curieux », a-t-elle dit. » (2012B03).

Il arrive également qu'un autre média soit mentionné comme source d'une information sur les circonstances de l'homicide, sur les raisons ayant poussé à celui-ci ou les réactions de la famille ou de l'entourage : "Television images showed (...) being escorted from the three-storey brick apartment building after having discovered the bodies early yesterday morning, supported by a police officer and ambulance technician, screaming and in tears. She was treated at a hospital for shock and has been ruled out as a suspect." (2010T02).

Enfin, deux articles évoquent des recommandations ou un appel à la prudence de la part d'experts concernant le traitement médiatique des cas de suicide ou d'homicide familial :

« Mental health professionals are loath to discuss individual suicide cases, methods or possible motives because of the copycat effect, said Mimi Israel, head of psychiatry at the Douglas Institute. Studies clearly demonstrate "contagion" Israel said. "For example, she noted, after movie star Marilyn Monroe killed herself in 1962, there was a rash of suicides by blond women." If people are suffering, let's remind them there is a way out of the corner," Israel said. Martin Tremblay, a psychiatrist and head of the Quebec Mental Health Foundation, echoed other medical experts in warning against over publicizing murder-suicides for fear of encouraging copycats. » 2009T30.

« Le coroner Yvon Garneau a été mandaté pour faire les autopsies. C'est lui qui, plus tôt cet automne, avait servi une mise en garde aux médias quant à leur couverture des drames familiaux. L'avertissement était contenu dans son rapport d'enquête sur le meurtre de deux enfants de 8 et 2 ans à Saint-Edmond-de-Grantham, en mai 2011. Leur père avait fait exploser un véhicule dans lequel ils se trouvaient. » 2012B04.

3.3.9. Mention des ressources d'aide et des stratégies de prévention

Les articles de presse présentent rarement les ressources d'aide disponibles pour les personnes vivant des difficultés. Lorsqu'il en est question, il s'agit principalement de ressources pour la prévention du suicide. Similairement, les articles font rarement état des stratégies de prévention des homicides familiaux. Les stratégies nommées dans les articles analysés consistent à bonifier le financement et les services destinés aux hommes vivant des difficultés ou reprennent certaines des recommandations du rapport déposé par le Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux.

3.4. PRINCIPAUX CONSTATS

- L'ampleur de la couverture médiatique dans la presse écrite des 18 cas d'homicides familiaux analysés varie grandement, allant d'un seul article à 38 articles par cas.
- Globalement, la couverture des homicides familiaux est assez constante et uniforme dans la façon de traiter les cas, tant entre les articles et dans le temps. La description factuelle des homicides familiaux s'appuie sur des faits observés.
- En général, les circonstances de l'homicide (nombre de victimes, contexte) sont diffusées. Cela est d'autant plus vrai pour les cas les plus médiatisés. Beaucoup de détails sont révélés sur les cas, notamment concernant les moyens utilisés (description très imagée) et la révélation de détails de la vie privée des familles touchées.

- La couverture médiatique des filicides et des familicides est très centrée sur la dimension dramatique de ces événements. L'emphasis est mis sur le côté inexplicable et incompréhensible des « drames familiaux », et ce, même si le caractère criminel de l'homicide ressort.
- Ainsi, il se dégage de certains articles une forme de compassion à l'endroit du parent homicide, surtout lorsqu'il se suicide ou qu'il tente de se suicider.
- Concernant l'attribution des motifs des homicides familiaux, pour la plupart des cas, plusieurs motifs sont évoqués. Ces motifs sont cohérents avec les connaissances scientifiques sur le sujet. Les motifs sont attribués tantôt par la famille, des proches, des voisins ou des sources professionnelles.
- Cependant, l'homicide familial est aussi décrit par les proches et les voisins par son caractère inattendu « Rien ne laissait présager ».
- Dans les médias, la séparation récente et des litiges autour de la garde des enfants sont des motifs qu'on pourrait qualifier de « scénario classique » des drames familiaux.
- Une place importante est accordée aux réactions de la communauté dans les articles de presse portant sur des homicides familiaux.
- Enfin, les articles de presse analysés mentionnent marginalement les ressources d'aide disponibles ainsi que les stratégies susceptibles de prévenir les homicides familiaux.

4. DISCUSSION

4.1. CARACTÉRISTIQUES DES CAS LES PLUS MÉDIATISÉS

Dans une étude portant sur les pratiques journalistiques concernant des crimes violents, il a été observé que l'intérêt de la majorité des nouvelles sur le sujet décline rapidement. Les journalistes interviewés sur la question mentionnent qu'il est rare qu'une nouvelle demeure d'actualité une semaine après l'événement, seuls les crimes les plus sensationnels ou peu communs le sont²⁹. De ce point de vue, les filicides et les familicides constituent en soi des événements à fort intérêt médiatique, puisqu'ils sont peu fréquents (moyenne de 3 par année sur la période analysée), à forte teneur dramatique et qu'ils impliquent le décès d'enfants. D'ailleurs, dans une étude sur la couverture des homicides dans la presse britannique, l'âge de la victime était l'un des meilleurs prédicteurs du traitement de l'homicide dans la presse écrite.³⁰ Les auteurs de cette étude ont également observé que l'ampleur de la couverture des homicides augmentait en fonction du nombre de victimes impliquées. Les résultats présentés dans ce rapport concordent avec cette observation. En effet, dans les cas analysés, le nombre d'enfants victimes est un bon marqueur d'une « médiatisation » plus importante en termes de nombres d'articles publiés et de durée de la couverture. Le tableau 10 démontre que 5 des 7 cas impliquant 2 enfants victimes ou plus totalisent un nombre d'articles supérieur à la moyenne d'articles pour chacun des cas (13 articles en moyenne par cas) et qu'il est plus fréquent que des articles soient publiés 5 jours après l'homicide.

En plus du jeune âge et du nombre de victimes, d'autres variables ayant une influence sur la couverture des homicides dans la presse écrite britannique caractérisent les homicides familiaux les plus médiatisés de ce rapport. Il s'agit des circonstances de l'homicide, de la relation entre la victime et l'auteur, de la méthode employée et le fait que l'auteur de l'homicide soit une femme³¹.

Comme le démontre le tableau 10, quatre cas (2009G, 2009T, 2012M et 2012B) ont reçu une couverture dépassant 30 articles, totalisant ainsi 60 % (143 sur 233) des articles de presse sur l'ensemble des cas analysés. Pour ces cas, le caractère inusité des circonstances de l'homicide ou le profil « atypique » du parent homicide est apparent : un pacte de suicide entre les deux parents, la profession de l'auteur (médecin) et des messages annonceurs sur un site de réseautage (Facebook) la journée de l'homicide. Le quatrième cas le plus médiatisé (2012B) comporte un ensemble de caractéristiques le rendant peu commun : le nombre d'enfants victimes (3), le fait que le meurtrier soit une femme, le contexte de la commission de l'homicide (au moment d'une visite de garde qui aurait dû être supervisée), le moyen utilisé pour commettre l'homicide (noyade dans la baignoire), ainsi que la proximité temporelle avec un autre cas. Enfin, un autre cas ayant obtenu une couverture moindre (17 articles), mais tout de même supérieur à la moyenne (13 articles par cas), se caractérise par un élément inusité, soit les liens de la famille touchée avec le crime organisé.

²⁹ Meyers, M. (1997). *News coverage of violence against women: Engendering blame*, Thousand Oaks: Sage Publications.

³⁰ Peelo, M., Francis, B., Soothill, K., Pearson, J. et E. Ackerley. (2004). « Newspaper reporting and the public construction of homicide », *British Journal of Criminology*, vol. 44, p.256-275.

³¹ Peelo, M., Francis, B., Soothill, K., Pearson, J. et E. Ackerley. (2004). « Newspaper reporting and the public construction of homicide », *British Journal of Criminology*, vol. 44, p.256-275.

Tableau 10 Nombre d'enfants victimes, durée de la couverture médiatique et les caractéristiques inusitées de l'auteur ou des circonstances

Cas	Enfants victimes	Articles		Caractéristiques du cas : profil inusité de l'auteur ou des circonstances de l'homicide familial
		Total	5 jours après	
2009T	2	38	13	Auteur est médecin
2012M	2	38	7	Publication de messages annonceurs sur Facebook par l'auteur et réactions de la mère sur Facebook
2012B	3	37	14	Auteur est la mère, l'homicide commis au moment d'une visite de garde qui aurait dû être supervisée, noyade dans la baignoire
2009G	3	30	27 *	Pacte de suicide entre les deux parents
2009S	2	17	6	Liens de la famille avec le crime organisé
2009L	1	10	4	Auteur est la mère
2011T	1	9	3	Appel aux policiers pour violence conjugale
2010S	1	8	8**	Adolescente battue à mort
2008M	1	7	7***	Les parents sont en cavale
2011F	1	7	0	Auteur est la mère
2008Bf	1	6	1	Auteur est la mère, bébé naissant jeté aux ordures
2010T	2	5	0	
2011V	1	5	0	
2011H	2	5	0	Incendie, un enfant réussi à s'échapper
2011D	1	5	0	
2009P	1	3	0	
2009LK	1	2	0	
2008B	1	1	1	
Total		233	91	
Moyenne		13	4	

* L'événement ayant eu lieu dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, les médias écrits ont mis quelques jours à diffuser des articles, notamment parce que la publication des journaux est interrompue en début d'année.

** Les articles ont été diffusés après le décès de la victime, survenu quelques jours suivant son admission à l'hôpital. C'est à ce moment que les parents ont commencé à être recherchés par la police.

*** Les articles ont été diffusés après le décès de la victime, survenu quelques jours après que son père l'ait battue. Avant de décéder, elle est demeurée dans le coma pendant quelques jours suivant son admission à l'hôpital.

Outre les caractéristiques propres à chacun des cas, on remarque également une recrudescence de l'intérêt pour certains filicides hautement médiatisés lorsqu'un nouvel homicide familial survient. Il arrive, en effet, que des parallèles soient faits entre deux cas hautement médiatisés, ce qui génère une nouvelle vague d'intérêt médiatique pour un filicide précédent. L'exemple suivant illustre bien la « remédiatisation » du cas 2009T, suite au dernier cas de la période analysée dans ce rapport (2012B) : « The tragedy has similarities to the case of (...), the former cardiologist who stabbed his two children to death in 2009. (...) never denied he killed his children, so the trial revolved around the question of whether he knew what he was doing when he plunged a knife 19 times into (...), 3, and 27 times into (...), 5, as they lay in their beds. The jury decided he didn't, and declared him not criminally responsible in July 2011. This week, (...) was deemed not to pose a great risk to society by a mental health review board and was released from Philippe Pinel Institute, where he'd been held since the verdict. He, too, had been involved in a bitter breakup, with his wife, (...), who had started a relationship with the couple's personal trainer. » 2012B41.

4.2. ANALYSE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES HOMICIDES FAMILIAUX EN FONCTION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE SUICIDE

4.2.1. Incidence sur le passage à l'acte?

Peu d'études ont porté sur l'impact de la couverture des homicides familiaux sur le passage à l'acte et aucune à notre connaissance ne s'intéressait spécifiquement aux filicides. Une étude réalisée en Espagne et portant sur le traitement médiatique des homicides conjugaux à la télévision a démontré que la couverture de ceux-ci était associée à un risque relatif plus élevé d'homicides conjugaux (Risk Ratio (RR) 1,32 et 1,42), suggérant la présence d'un « *copycat effect* ». Fait intéressant, lorsque la couverture médiatique était axée sur les mesures de prévention de la violence conjugale ou portait sur des incidents non fatals de violence conjugale, celle-ci était statistiquement moins associée à des homicides conjugaux³² (Vives-Cases et coll. 2009). Ainsi, bien que les évidences scientifiques de l'effet de la couverture médiatique des homicides familiaux soient encore minces, il peut être pertinent de s'interroger sur la façon de présenter les événements dans les médias. D'ailleurs, la littérature sur le suicide tend à montrer un lien entre la nature de l'information transmise par les médias et l'incidence des cas de suicide³³.

Depuis une quinzaine d'années, des initiatives ont été menées pour sensibiliser les journalistes et le monde des médias au traitement qu'ils accordent au cas de suicide et, plus marginalement, aux cas de violence conjugale. Certaines de ces interventions ont été évaluées et ont donné des résultats positifs. À titre d'exemple, une intervention auprès de journalistes aux États-Unis, qui consistait à changer la couverture médiatique des homicides conjugaux par diffusion d'un guide de bonnes pratiques validé auprès des journalistes, par la formation de ceux-ci et la création d'un climat de coopération, a démontré des changements dans les pratiques journalistiques. Les auteurs rapportent une augmentation significative de l'utilisation d'un langage « violence conjugale », c'est-à-dire qualifier le meurtre d'homicide conjugal, dans les articles traitant d'homicide commis par un conjoint et une diversification des personnes (sources) interviewées par les journalistes pour traiter de ce sujet³⁴.

Pour ce qui est du suicide, les évidences scientifiques reliant la couverture médiatique à l'incidence de cas de suicide sont plus nombreuses et étoffées. D'ailleurs, des lignes directrices ont été publiées à travers le monde pour sensibiliser les médias aux effets du traitement médiatique des cas de suicide (OMS³⁵, PRESS WISE³⁶, CDC). Bien que les guides et les lignes directrices varient légèrement d'un organisme à l'autre, les grands principes demeurent les mêmes. L'Association des psychiatres du Canada rappelle, dans son énoncé de politique, les principes de base liés au traitement médiatique des cas de suicide (voir p.131). Ces principes découlent de l'observation qu'un certain nombre de pratiques journalistiques semblent favoriser la contagion du suicide : « L'explication simpliste du suicide, le compte-rendu détaillé à l'excès, le ton sensationnel ou morbide (photographies de la victime, des obsèques ou du lieu du suicide), des renseignements précis sur le moyen, l'idée que le suicide est la solution des problèmes ou l'accent exclusif sur les caractéristiques positives de la victime (...) »³⁷.

³² Vives-Cases, C., Torrubiano-Dominguez, J. et C. Alvarez-Dardet. (2009). « The effect of television news items on intimate partner violence murders », *European Journal of Public Health*, vol. 19, no 6, p. 592-596.

³³ Revue de littérature de Michel Tousignant sur le traitement journalistique du suicide, non publié.

³⁴ Ryan, C., Anastario, M. et A. DaCunha. (2006). « Changing Coverage of Domestic Violence Murders. A longitudinal Experiment in Participatory Communication », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 21, no 2, p.209-228.

³⁵ Organisation mondiale de la santé. (2008). *Le prévention du suicide. Une ressource pour les professionnels des médias*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

³⁶ Press Wise. Les médias et le suicide. Guide pour les professionnels des médias. Bristol : PressWise Trust.

³⁷ Association des psychiatres du Canada. (2008). *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide. Énoncé de politique*, p. 4. En ligne : <http://publications.cpa-apc.org/media.php?mid=735&xwm=true>.

Puisque dans 10 des 18 homicides familiaux analysés dans ce rapport l’auteur de l’homicide s’est suicidé ou a tenté de le faire, il apparaît opportun de faire le parallèle entre les caractéristiques de la couverture médiatique des cas de filicides et familicides commis au Québec entre 2007 et 2012 et les lignes directrices concernant le traitement médiatique du suicide. Parmi ces recommandations, certaines s’appliquent plus directement aux cas d’homicides familiaux. C’est pourquoi notre analyse s’attarde aux aspects suivants : titres et langage sensationnels, publication du moyen utilisé et descriptions détaillées, présentation réductrice du problème, information sur les ressources d’aide et de prévention³⁸.

❖ Titres et langage sensationnels

Recommandation : Éviter des titres, images et langages sensationnels : par exemple éviter le mot « suicide » dans le titre, la référence au moyen utilisé ou le lieu du suicide.

Bien qu’en général les titres des articles sur les homicides familiaux se limitent à décrire l’homicide, 71 articles utilisent le mot « drame » dans le titre, 15 ont un titre avec le terme « suicide », dont 6 l’emploient dans l’expression « meurtre-suicide », tandis que 9 articles mentionnent le moyen utilisé pour commettre le suicide ou l’homicide dans le titre. Certains articles affichent un titre à saveur sensationnaliste en mettant l’accent sur une série d’homicides récents ou en invoquant leur multiplication. Puisque les titres constituent l’élément le plus accrocheur de l’article, ces observations méritent réflexion.

Tout comme les titres, le langage utilisé pour qualifier l’acte homicide est un élément important de la couverture médiatique des filicides et des familicides. Les termes choisis pour qualifier l’événement ne sont pas neutres et servent généralement à donner le ton de la couverture médiatique de celui-ci, soulignant le caractère inusité et stupéfiant de l’affaire, le distinguant ainsi des faits divers habituels concernant les crimes. Des termes tels que « drame » ou « tragédie », hautement caractéristiques du langage utilisé dans les articles analysés, ont une forte tonalité émotive. De plus, ils peuvent contribuer à faire oublier le caractère criminel de l’acte d’homicide et le ramener à une histoire personnelle de séparation et de litiges ou de problèmes difficiles à régler.

❖ Publications détaillées des circonstances et du moyen utilisé

Recommandation : Éviter la description détaillée de la méthode utilisée lors d’un suicide et éviter de fournir des informations détaillées sur les lieux où s’est produit le suicide.

La plupart du temps, la méthode utilisée pour commettre le suicide et l’homicide est diffusée dans les articles publiés, et ce, même si le moyen utilisé n’est pas toujours confirmé par les sources officielles (policier, rapport d’autopsie). Or, compte tenu que la littérature concernant la reproduction du suicide soulève le risque que la mention de la méthode utilisée pour commettre le suicide incite une personne vulnérable à utiliser la même méthode, on peut s’interroger sur la nécessité de détailler cet aspect, surtout en l’absence de confirmation.

❖ Réduction du suicide à une seule cause, complexité du phénomène, caractère inexplicable

Recommandation : Éviter de donner à penser que le suicide est inexplicable ou de proposer des causes simplistes du suicide.

Globalement, la couverture médiatique des filicides et des familicides commis au Québec démontre un souci de ne pas attribuer un motif unique pour expliquer les cas d’homicides commis (voir p. 127 nombre

³⁸ Association des psychiatres du Canada. (2008). Lignes directrices de couverture médiatique du suicide. Énoncé de politique. En ligne : <http://publications.cpa-apc.org/media.php?mid=735&xwm=true>.

de motifs attribués par cas). Par contre, lorsqu'on observe les articles individuellement, il arrive que la « cause » ayant mené l'auteur au filicide soit simplifiée ou que l'homicide soit présenté comme une issue aux problèmes de l'auteur. Aussi, plusieurs articles font mention de l'absence de signes annonciateurs ou mettent de l'avant des témoignages réitérant que « rien ne laissait présager » un tel geste de la part de l'auteur de l'homicide. Enfin, lorsqu'il fait mention d'un cas précédent, le cas est résumé brièvement et l'attribution des motifs de l'homicide est plus réductrice. L'exemple suivant, publié en 2009 au moment du quatrième filicide en quatre mois, illustre bien cette pratique :

« La nouvelle année a commencé sur une note tragique avec ce pacte de suicide qui s'est produit le Jour de l'An dans une résidence familiale de Saguenay, où trois jeunes enfants ont perdu la vie en raison de la détresse de leurs parents. (...) et (...), qui éprouvaient de sérieux problèmes financiers, auraient mis fin aux jours de (...) (12 ans), (...) (7ans) et (...) (4 ans). Seule survivante de cet horrible drame, la mère de 35 ans a été accusée du triple meurtre de ses enfants et d'avoir aidé au suicide de son époux. Après avoir été remise en liberté, (...) a été citée à procès le 19 mars dernier. Elle doit revenir devant le tribunal le 6 avril.

Deux autres enfants sans défense ont été victimes d'un drame familial, le 21 février, à Piedmont dans les Laurentides. (...), 5 ans, et (...), 3 ans, auraient été poignardés par leur père, un cardiologue de 36 ans qui n'a pas accepté la séparation avec sa conjointe. Cette dernière, également médecin à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, était en voyage de ski dans Charlevoix au moment du crime. (...) a été accusé du double meurtre de ses enfants. Il reviendra en cours le 30 avril.

Un chauffeur de taxi a tué sa femme de 38 ans à l'aide d'une arme à feu avant de retourner le fusil vers lui, le 24 mars, à Laval-des-Rapides. Encore une fois, l'homme d'origine libanaise de 57 ans était incapable de supporter les procédures de divorce. Les deux corps ont été retrouvés dans la résidence familiale par l'un de leurs trois enfants, âgé de 15 ans.

La communauté de St-Élie d'Orford, près de Sherbrooke, est sous le choc depuis qu'une mère a emporté dans la mort son fils (...), âgé seulement de 9 ans, le 25 mars. Propriétaire d'un salon de beauté, (...), 43 ans, était séparée de son conjoint depuis quelques mois. Des traces de violence auraient été retrouvées sur les dépouilles.

Deux fillettes de 8 et 9 ans ont été retrouvées sans vie, mardi, dans une luxueuse résidence de Laval. Les policiers ont procédé à l'arrestation de la mère, (...), qui doit être accusée. La femme dépressive était suivie psychologiquement.» 2009L10.

❖ Ressources d'aide et les stratégies de prévention

Recommandation : *Fournir des informations sur les ressources d'aide et de prévention.*

En ce qui a trait à la diffusion d'information sur les ressources d'aide, les articles analysés en présentent rarement (11 sur 233 articles). Lorsqu'il en est question, il s'agit principalement de ressources pour la prévention du suicide. Similairement, les articles font peu état des stratégies de prévention des homicides familiaux (11 sur 233 articles). Par contre, les experts et les représentants d'organismes lorsqu'interviewés par les journalistes apportent un éclairage sur les circonstances entourant la commission d'homicides familiaux et de suicide et contribuent à favoriser la reconnaissance de signes annonciateurs et à identifier les organismes d'aide disponibles au Québec.

4.2.2. Conséquences pour les familles et les communautés touchées

Certaines caractéristiques de la couverture médiatique issue de la presse écrite méritent réflexion en termes de l'impact qu'elles peuvent avoir sur les personnes touchées. Par exemple, même si en général, les articles analysés reflètent de la considération pour les personnes endeuillées, le désir d'attribuer un motif ou d'expliquer l'homicide familial donne lieu à une incursion dans la vie privée des victimes et de leurs familles. Or, les détails intimes révélés sur la vie familiale ou conjugale ne contribuent pas toujours

à une meilleure compréhension de l'homicide. De plus, une place importante est accordée aux révélations et aux réactions provenant de voisins, de membres de la communauté ou même d'inconnus, apportant souvent peu d'information factuelle sur le cas.

Dans la même veine, on peut s'interroger sur l'effet de témoignages élogieux à l'égard du parent homicide (compassion pour l'agresseur, description positive de l'auteur de l'homicide) sur la détresse vécue par la famille endeuillée. De même, une description détaillée, imagée et explicite de la méthode utilisée peut attrister davantage les proches des victimes et de l'auteur³⁹.

Au-delà des effets directs de la couverture médiatique autour des homicides familiaux sur la famille et les proches, certains articles soulèvent des questionnements quant à la pertinence de donner voix à des représentants de groupes plus radicaux, lorsque ceux-ci émettent des spéculations susceptibles de peiner inutilement la famille des victimes.

Enfin, la présentation du filicide comme l'aboutissement d'une séparation difficile ou l'issue à des litiges de garde d'enfants pour des parents qui aiment leurs enfants ne contribue pas à dénormaliser ce comportement. Chaque année, des milliers de familles se retrouvent dans des circonstances similaires, sans qu'il y ait d'homicide. Un rappel plus fréquent de cette réalité, ainsi que la présentation des ressources d'aide disponibles permettrait d'accentuer le caractère inusité des homicides familiaux et véhiculerait une information moins anecdotique auprès de la population.

4.3. LIMITES

Tout d'abord, il importe de rappeler que les résultats présentés dans ce rapport ont été obtenus dans le cadre d'une étude descriptive et exploratoire. En aucun cas, les constats présentés ne permettent de tirer des conclusions sur l'impact (causalité et reproduction) de la couverture médiatique sur l'incidence des homicides familiaux. L'analyse descriptive des articles de presse permet de dégager des caractéristiques de la couverture médiatique des homicides familiaux au Québec et de susciter des réflexions, notamment en se basant sur les connaissances scientifiques issues du domaine du suicide.

Bien que l'analyse de la couverture médiatique des cas de filicides et de familicides commis au Québec ait été réalisée de façon méthodique et rigoureuse, certaines limites de l'étude méritent d'être mentionnées. Tout d'abord, pour des raisons méthodologiques, l'analyse de contenu de la couverture médiatique des homicides familiaux s'est faite exclusivement à partir d'articles de la presse écrite et publiés dans les médias traditionnels (journaux nationaux). Malgré une place grandissante des médias sociaux dans l'espace public de l'information, des enjeux méthodologiques (accès aux commentaires non publics, archivage des données, etc.) existent quant à l'analyse des contenus diffusés sur ces sites. Sans minimiser cette limite, il demeure que les articles de presse issus des médias traditionnels sont souvent la source initiale des informations véhiculées dans d'autres médias. Ces articles sont de plus partagés et commentés sur les sites des réseaux sociaux.

Enfin, la période choisie pour réaliser l'analyse de la couverture médiatique des homicides familiaux (deux semaines) constitue une limite, puisqu'elle n'englobe pas d'autres moments hautement médiatisés, comme par exemple le procès, qui pourraient être susceptibles d'avoir un impact sur des personnes vulnérables et des conséquences sur les familles des victimes. Malgré cette limite, la période choisie permet néanmoins de mieux comprendre la couverture médiatique des cas au moment le plus important, soit lors de la révélation de l'événement au public. Il s'agit d'un des moments où il reçoit le plus d'attention de la population, d'autant plus que dans un tiers des cas de cette étude, aucun procès n'est prévu car l'auteur de l'homicide est décédé.

³⁹ PressWise. Les médias et le suicide. Guide pour les professionnels des médias. Bristol : PressWise Trust.

Grille de codification dans NVIVO

Grille de codification dans NVIVO

A. Cas

B. Caractéristiques de l'article

- Thème
 - Découverte de l'homicide
 - Circonstances de l'homicide
 - Mise en accusation, arrestation ou déroulement de l'enquête
 - Funérailles
 - Autre
- Titre
- Source
- Photos
- Date
 - Moment de la découverte (5 jours ou moins)
 - Jours suivants (six jours ou plus)

C. Information descriptive concernant l'homicide

- Caractéristiques de l'auteur de l'homicide
 - Âge
 - Sexe
 - Lien avec la / les victime(s)
 - Problèmes
- Caractéristiques de la victime / des victimes
 - Âge
 - Sexe
 - Lien avec la / les victime(s)
 - Problèmes
- Description de l'acte homicide
 - Nombre de victimes
 - Circonstances
 - Suicide ou tentatives de suicide
 - Moyen utilisé
 - Homicide
 - Suicide ou tentative de suicide

D. Couverture médiatique

- Terme utilisé pour nommer l'homicide
 - Drame
 - Meurtre
 - Homicide
 - Filicide
 - Infanticide
 - Homicide-suicide ou meurtre suivi d'un suicide
 - Autre
- Publication ou mention d'un passage d'une lettre, de messages sur les réseaux sociaux
- Attribution des motifs de l'homicide
 - Auteur de l'homicide
 - Séparation
 - Antécédents de violence
 - Problèmes physiques ou de santé mentale (dépression, etc.)
 - Problèmes personnels (emploi, argent, autre)
 - Autre motif
 - Victime (conjoint ou conjointe)
 - Antécédents de violence
 - Nouveau conjoint / infidélité
 - Problèmes physiques ou de santé mentale (dépression, etc.)
 - Problèmes personnels (emploi, argent, autre)
 - Litiges liés aux droits d'accès et de garde d'enfants
- Mention d'un cas d'homicide précédent
- Réactions, opinions, positions
 - Famille et entourage (incluant les avocats des auteurs)
 - Communauté (incluant les prêtres, maires, etc.)
 - Représentants d'association
 - Experts (incluant les policiers, les procureurs, les chercheurs)
- Conséquences
 - Famille et entourage
 - Communauté
- Référence aux médias
- Ressources d'aide
- Stratégies de prévention
 - Individuelles ou familiales
 - Communautaires ou sociétales

Extraction de résultats NVIVO

Nombre de motifs de l'homicide relatifs à l'auteur attribués par cas

	Problèmes Personnels	Problèmes de santé mentale	Antécédents violents	Séparation	Litiges garde enfants	Autre motif	Nombre de motifs
2008B							0
2008Bf		X					1
2008M							0
2009G	X	X					2
2009T		X		X	X		3
2009L	X			X	X		3
2009S	X	X					2
2009P			X		X		2
2010T	X		X				2
2010S			X			X	2
2011V			X	X	X		3
2011H	X		X	X	X		4
2011D						X	1
2011T			X	X	X		3
2011F		X					1
2012M		X	X	X	X		4
2012B		X	X	X	X		4

Utilisation du terme drame familial dans le titre, présence de photos dans l'article et termes utilisés dans les articles

	TITRE	PHOTOS	TERMES UTILISÉS DANS LES ARTICLES						
CAS	Drame familial	Photos	Meurtre - homicide	Meurtre	Infanticide	Homicide	Filicide	Drame	autre
2011V	1	1	2	2	0	0	0	8	0
2009T	12	15	2	42	4	0	1	38	13
2011T	2	3	0	11	0	0	0	12	1
2010T	1	4	8	8	0	0	0	7	1
2009S	3	7	0	16	1	2	0	14	3
2010S	1	5	0	6	0	3	0	3	0
2009P	0	1	1	1	0	0	0	0	0
2008M	0	2	0	3	0	3	0	1	0
2012M	17	21	11	3	1	1	4	39	9
2009L	6	5	7	6	0	0	0	29	0
2011H	3	2	0	0	0	0	0	12	1
2009G	11	16	6	24	1	0	0	31	2
2011D	0	0	0	0	0	6	0	2	1
2011F	1	2	0	13	0	1	0	15	1
2012B	12	23	0	30	1	6	1	39	4
2008Bf	1	0	0	11	4	0	0	2	0
2008B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	71	107	37	176	12	22	6	252	36

**Lignes directrices de couverture médiatique du suicide de l'Association
canadienne pour la prévention du suicide et des Centres de contrôle et de
prévention des maladies**

Lignes directrices de couverture médiatique du suicide de l'Association canadienne pour la prévention du suicide et des Centres de contrôle et de prévention des maladies

ÉVITER	MENTIONNER
• Les renseignements précis sur le moyen • Le mot « suicide » dans le titre • Les photos de la victime • Le ton admiratif envers la victime • De donner à penser que le suicide est inexplicable • La redondance inutile ou l'abondance de détails • La manchette à la une • Le compte rendu captivant • Les motifs exaltés de suicide • Les causes simplistes de suicide • D'approuver le suicide	• Des solutions de rechange au suicide (p. ex., le traitement) • Les ressources communautaires mises à la disposition des personnes qui ont des idées suicidaires • Des exemples d'issue favorable de la crise suicidaire (service d'écoute téléphonique, par exemple) • Les signes avant-coureurs d'un comportement suicidaire • La façon d'aborder une personne suicidaire
* Lignes directrices des CDC : http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/00031539.htm	* Lignes directrices de l'ACPS : http://casp-acps.ca/Publications/

Tiré de l' Association des psychiatres du Canada. (2008). *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide. Énoncé de politique*. En ligne : <http://publications.cpa-apc.org/media.php?mid=735&xwm=true>.

Annexe III

Analyse des informations contenues dans les dossiers au Bureau du coroner du Québec

**Suzanne Léveillé
Université du Québec à Trois-Rivières**

1. INTRODUCTION

Dans le Code criminel canadien il est mentionné qu'un individu commet un homicide lorsqu'il cause directement ou indirectement la mort d'un être humain et ce, peu importe le moyen utilisé (Cournoyer, Ouimet et Dubois, 2005). L'homicide correspond à un contrôle ultime d'un individu sur un autre le privant de sa liberté fondamentale de vivre. Comment comprendre et parler de l'homicide intrafamilial et plus spécifiquement, des caractéristiques de ces homicides et des personnes qui enlèvent la vie de leur enfant? Ce type d'homicide appelé filicide se passe dans l'intimité d'une famille ou d'un couple. Les victimes et les agresseurs éprouvent du mal à parler de leur détresse et leurs conflits. De plus, ces personnes évitent de consulter des professionnels ou d'en parler à des amis ou connaissances par peur ou crainte du jugement d'autrui; l'entourage se sent d'autant plus démuni suite à l'annonce du passage à l'acte.

Le présent travail porte sur la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux et plus spécifiquement, des filicides et des familicides. Dans cette section, nous abordons brièvement les définitions, l'ampleur du phénomène et quelques éléments de compréhension.

Le filicide est défini par l'homicide commis par un ou les deux parents de son ou ses enfants âgés entre 0 et 18 ans ; ce phénomène est complexe et le nombre de cas par année est peu élevé. Au Québec entre 1997 et 2007, il y a eu en moyenne 4 hommes et 3 femmes qui commettent un filicide et 20% des hommes se suicident après l'homicide. Ce pourcentage augmente à 80% pour le familicide. Le familicide consiste à tuer son ou ses enfants, sa conjointe ou ex-conjointe (Léveillé et Lefebvre, 2008).

Par ailleurs, dans le rapport du comité d'experts dirigé par Gilles Tremblay (2012) il est mentionné que le Ministère de la Sécurité publique rapporte une hausse des homicides intrafamiliaux autres que les homicides conjugaux, en 2011 par rapport à l'année 2010. Toutefois, le rapport ne fournit pas de détails sur les sous-types touchés par cette hausse : filicide, parricide ou avitolicide (homicide d'un grand-parent).

Selon quelques auteurs (Wilczynski, 1997) il existe différents sous-groupes permettant de mieux comprendre le filicide. Les sous-groupes identifiés sont :

1. le filicide par abus physique fatal; dans ces cas le parent est maltraitant et le décès survient dans le contexte de maltraitance; les cas de bébés secoués pourraient être inclus dans cette catégorie;
2. le filicide par mesure de représailles et associé à un contexte de rupture et de disputes entourant la garde du ou des enfants; ces individus en détresse passent à l'acte fréquemment par déplacement de leur rage sur le ou les enfants; le filicide survient après plusieurs semaines voire même des mois de conflits qui perdurent dans le temps;
3. le filicide causé par la perturbation de l'état mental; dans ce sous-groupe le parent souffre de dépression sévère (de type altruiste) ou de psychose; ces parents tuent leur enfant sous l'emprise d'un délire ou d'hallucinations;
4. certains cas de bébés non désirés forment une autre catégorie répertoriée dans la littérature; par exemple, une jeune femme tue son enfant lors d'un accouchement secret; ce type de filicide est appelé néonaticide.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans la compréhension du filicide. Cela est d'autant plus vrai pour les cas de parents en détresse qui tuent leur enfant dans un contexte de rupture amoureuse ou de conflits entourant la garde (deuxième sous-groupe). Notons la fragilité de la personnalité et l'incapacité à composer avec des événements stressants tels que la rupture amoureuse, les pertes qui suivent la rupture

et des conflits entourant la garde du ou des enfants. De plus, ils recherchent une solution à leurs conflits et leur détresse : l'homicide survient après plusieurs semaines, voire même des années de conflits entourant la rupture amoureuse et, plus spécifiquement, la garde de leur(s) enfant(s). Quant au sous-groupe de parents maltraitants (le premier sous-groupe), la littérature indique certaines caractéristiques différentes du groupe précédent. Ainsi il y a présence de difficultés sociales importantes et de difficultés financières, d'impulsivité ou d'incapacité à tolérer les pleurs du bébé.

Plusieurs causes sont donc impliquées dans le passage à l'acte. La question principale posée dans notre recherche porte sur les liens entre la couverture médiatique et les homicides intrafamiliaux et plus spécifiquement le filicide : est-ce que ces personnes pourraient s'identifier ou être influencées par la médiatisation de cas d'homicides intrafamiliaux? Peuvent-elles s'identifier à une personne vivant une détresse semblable à la leur et qui a pu se sortir de ses difficultés en étant vue comme une bonne personne aimant son enfant?

2. HOMICIDES INTRAFAMILIAUX ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux, et plus spécifiquement du filicide, est très peu documentée. Toutefois, les chercheurs s’y intéressent de plus en plus. Liem, une spécialiste internationale des homicides intrafamiliaux (plus spécifiquement des familicides et des filicides) et ses collègues mentionnent en 2010 qu’une attention devrait être portée à la couverture médiatique de ces types d’homicides et soulèvent l’importance de ne pas glorifier ou romancer ce type d’homicide intrafamilial. Étant donné la forte médiation de certains cas d’homicides intrafamiliaux, ces chercheurs ajoutent le risque d’un effet d’entraînement pour les populations à risque et suggèrent d’effectuer des études sur cette question.

D’autres chercheurs évoquent le lien entre le suicide, le filicide-suicide ou le familicide (suicide élargi) (Collins et 2001; Pirkis 2006). Étant donné l’importance de l’identification de certaines personnes fragiles et l’effet d’entraînement provoqué par la médiatisation des cas de suicide, les chercheurs soulignent l’importance d’effectuer des études portant sur la médiatisation des homicides intrafamiliaux.

De plus, l’article scientifique de Walklate et Petrie publié dans *Crime, Média, Culture* en 2013 porte spécifiquement sur la couverture médiatique des filicides en Angleterre. Les auteurs soulignent que dans ce pays, les homicides intrafamiliaux n’augmentent pas, mais la couverture médiatique a toutefois augmenté considérablement ces dernières années. Les auteurs explorent la relation entre les représentations dans les médias, la compréhension du public et les réponses dans les politiques sociales. Les résultats qui ressortent suite à l’analyse de la couverture médiatique des cas de filicide sont : la présence fréquente de commentaires sans analyse, d’une certaine simplification du passage à l’acte et d’une tendance à rechercher une cause sans bien expliquer le contexte du filicide. Les auteurs mentionnent un exemple où l’infidélité de la femme et les problèmes financiers sont présentés comme étant des explications d’un filicide-suicide.

3. PRÉSENTATION DES CAS

3.1 MÉTHODE

Dans un premier temps, il est important de préciser que les dossiers répertoriés au Bureau du coroner en chef à Québec portent sur les cas de morts violentes et se composent des documents suivants : l'enquête des policiers, les rapports psychologiques ou psychosociaux (DPJ), les analyses du pathologiste médical et le rapport synthèse d'un coroner.

Nous regrouperons certaines informations contenues dans les dossiers du Bureau du coroner pour en assurer la confidentialité, à l'exception de l'information traitée ayant été rendue publique par la suite.

Nous avons répertorié tous les dossiers de filicides et de familicides ayant été commis sur le territoire de la province de Québec entre 1997 et 2007. Pour chaque cas, les informations suivantes ont été colligées : les caractéristiques de l'homicide, les caractéristiques de l'agresseur, le motif de l'homicide, le moyen utilisé pour commettre l'homicide et les antécédents de violence. Il s'agit des mêmes informations contenues dans la grille d'analyse utilisée précédemment par Julie Laforest, pour son analyse des articles de journaux. Étant donné que l'analyse des articles de journaux a été effectuée uniquement sur les cas de filicides et de familicides, nous avons traité ces mêmes cas.

3.2 TYPES D'HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Dans le tableau 1 ci-dessous, il est possible d'observer qu'en 5 ans il y a eu 26 cas (filicides et familicides) commis entre 2007 et 2012. Parmi ces cas, notons 4 familicides, 12 filicides sans suicide et 7 filicides-suicides et 3 filicides avec une tentative de suicide. Il est important de mentionner l'écart entre le nombre de cas répertoriés dans les dossiers du coroner et dans les journaux; ainsi il y a 8 cas de plus retrouvés dans les dossiers du Bureau du coroner. Il est possible que cet écart soit causé soit par une absence de couverture médiatique ou alors ces cas ont été traités dans les journaux plusieurs mois après leur survenue.

Tableau 1 Les types de filicides et filicides et nombre d'articles de journaux

	Type de filicides - coroner									
Année	Familiicide avec ou sans tentative de suicide		Filicide sans suicide		Filicide et suicide		Filicide et tentative de suicide		Total Cas Coroner	Cas retrouvés dans les journaux
	N cas	Sexe	N cas	Sexe	N cas	Sexe	N cas	Sexe		
2007	-	-	1	F	-	-	-	-	1	0
2008	1	1 F	3	2 F et 1 H	-	-	-	-	4	3
2009	1*	F et M	2	1 H et 1 F	2	1 H et 1F	1	1 H	6	6
2010	-	-	1	1 H	2	2 H	-	-	3	2
2011	2	2 H	4	2 H et 2 F	2	2H	1	1 F	9	5
2012	-	-	1	1 HF	1	1 H	1	1 F	3	2
Total	4		12		7		3		26	18

* Pacte de suicide ayant mené au décès du père et des enfants; tentative de suicide de la mère.

3.3 CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Tel qu'indiqué dans le tableau 2, d'après les informations contenues dans les dossiers du Bureau du coroner concernant les circonstances de l'homicide, il est possible de dégager les deux sous-types de filicides correspondant aux travaux effectués dans la littérature portant sur cette thématique. D'une part le parent qui tue son enfant à cause de mauvais traitements (N=8) et d'autre part, le parent qui tue un ou plusieurs de ses enfants, en lien avec une rupture amoureuse, des conflits entourant la garde des enfants ou encore des difficultés financières (N=16). Aussi, ajoutons deux cas plus rares : un néonaticide commis en 2008 et un pacte de suicide entre le père et la mère et l'homicide de leurs trois enfants, en 2009.

À partir de ces données, trois observations peuvent être effectuées :

1. La plus grande quantité d'articles de journaux portant sur les filicides est de la deuxième catégorie (parent en détresse qui tue son enfant). Il est aussi à souligner que parmi les 8 cas non retrouvés dans les journaux figurent 5 cas de filicide par mauvais traitements.

2. Le début de l'année 2009 est marqué par deux cas ayant retenu particulièrement l'attention des médias. En 2012, on observe le retour de l'engouement pour la couverture médiatique de deux cas de filicides du groupe de parents qui tuent leurs enfants dans un contexte de séparation amoureuse ou de conflits entourant la garde des enfants.

3. En 2009, un cas a retenu particulièrement l'attention des médias (voir tableau 2 : 38 articles écrits en deux semaines). Ce cas correspond au profil du père en détresse qui tue ses enfants à la suite d'une séparation et vivant des conflits entourant la garde des enfants. Avant la couverture médiatique de ce cas, nous avons répertorié, un cas d'homme qui avait tué sa conjointe et ses enfants dans un contexte de séparation et après, nous avons répertorié 5 cas de ce même type (dans une période de temps équivalent).

Il est clair que le petit nombre de cas (le filicide est un événement relativement rare) rend impossible un traitement statistique et une analyse qualitative devient nécessaire.

Tableau 2 Caractéristiques des filicides/familicides – Bureau du coroner

Année	Type d'homicide intrafamilial	Auteur	Victime total* (n)	Victime enfant (n)	Circonstances de l'homicide	Article (n)
2007	Filicide sans suicide	Mère	1	1	• Mauvais traitements • Difficultés à s'occuper du bébé	0
2008	Filicide sans suicide	Père	1	1	• Mauvais traitements	1
2008	Filicide sans suicide	Mère	1	1	• Bébé jeté aux ordures (néonaticide) • Enfant non désiré	6
2008	Filicide sans suicide	Belle-mère	1	1	• Mauvais traitements de l'enfant de son nouveau conjoint	7
2008	Familicide sans suicide	Père	4	3	• Poignarde conjointe et enfants et se sauve • Contexte de rupture	0
2009	Familicide avec suicide du père et tentative de suicide de la mère	Père et mère	4	3	• Pacte de suicide entre le père et la mère • Le père décède et la mère survit • Problèmes financiers	30
2009	Filicide avec tentative de suicide	Père	2	2	• Père poignarde ses deux enfants et tente de se suicider • Contexte de rupture et litige entourant de garde des enfants	38
2009	Filicide avec tentative de suicide	Mère	2	2	• Mère soupçonnée d'avoir tué ses deux enfants • Se retrouve seule après la disparition de son conjoint; perte • Lien avec le crime organisé	17
2009	Filicide avec suicide	Mère	2	2	• Mère tue sa fille et se suicide • Contexte de rupture et de litige entourant la garde de sa fille	10
2009	Filicide et suicide	Père	2	2	• Père qui tue son enfant et se suicide • Contexte de litige entourant la garde de sa fille qui durait depuis des années	3
2009	Filicide sans suicide	Père	1	1	• Père tue son enfant en le frappant	2
2010	Filicide sans suicide	Père	1	1	• Père qui frappe son enfant à mort	8

Année	Type d'homicide intrafamilial	Auteur	Victime total* (n)	Victime enfant (n)	Circonstances de l'homicide	Article (n)
2010	Filicide et suicide	Père	2	2	• Accident de voiture provoqué par le père, qui décède avec son fils • Contexte de rupture et litige entourant la garde de son fils	0
2010	Filicide suicide	Père	3	2	• Père tue ses enfants et se suicide par pendaison • Contexte de rupture	5
2011	Filicide et tentative de suicide	Mère	1	1	• Mère étrangle son enfant et ingère des médicaments; la mère survit • Contexte de rupture	0
2011	Filicide suicide	Père	2	1	• Père tue son enfant et se suicide par pendaison. • Contexte de rupture et litige entourant la garde de son fils	5
2011	Filicide suicide	Père	3	2	• Père qui tue ses enfants par explosion dans sa voiture • Contexte de rupture et litige entourant la garde de ses enfants	5
2011	Filicide et tentative de suicide	Mère	1	1	• Mère tue sa fille et tente de se suicider; elle se suicide quelques semaines plus tard en détention • Contexte de rupture	7
2011	Filicide sans suicide	Père	1	1	• Mauvais traitements (bébé secoué)	5
2011	Filicide sans suicide	Mère	1	1	• Mauvais traitement (bébé secoué)	0
2011	Familicide sans suicide	Père	2	1	• Père poignarde son ex-conjointe et sa belle-fille • Contexte de rupture	9
2011	Filicide sans suicide	Mère	1	1	• Mauvais traitements (bébé secoué)	0
2011	Familicide avec suicide	Père	5	5	• Père qui provoque un accident de la route et tue sa conjointe et ses enfants • Contexte de rupture	0
2012	Filicide suicide	Père	3	2	• Père qui provoque une explosion dans son garage et décède avec ses deux enfants • Contexte de rupture	38
2012	Filicide sans suicide	Beau-père	1	1	• Mauvais traitements	0
2012	Filicide et tentative de suicide	Mère	3	3	• Mère noie ses enfants dans le bain et ingère des médicaments; elle survit • Contexte de rupture	37

* Inclus l'auteur

3.4 CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSEURS

Nous avons regroupé les caractéristiques des agresseurs en fonction des sous-groupes déjà présentés.

Groupe 1 : Les parents maltraitants (N= 9)

Ces parents tuent leur enfant lors d'un épisode de violence (enfant secoué ou battu à mort). L'homicide survient souvent en réaction aux pleurs du bébé et ces parents vivent la plupart du temps des difficultés financières et leur situation sociale est précaire. Il est à noter qu'aucun parent de ce groupe n'a tenté de se suicider ou s'est suicidé.

Groupe 2 : Les parents qui tuent en lien avec la rupture amoureuse ou les litiges entourant la garde des enfants (N=15 incluant 12 filicides et 3 familicides).

Ces individus qui tuent leurs enfants présentent quant à eux des difficultés majeures à accepter la rupture amoureuse et les litiges entourant la garde génèrent d'importantes frustrations. Dans ce groupe il y a fréquemment des tentatives de suicide (4 cas) ou un suicide complété (7 cas). De plus, il y a présence d'antécédents de violence conjugale documentés dans les dossiers pour 4 cas. Enfin, la durée des conflits est de quelques semaines à quelques mois (conflits entourant la garde et aussi le délai entre la rupture et le filicide) et pour 2 cas, les conflits se sont échelonnés sur plusieurs années.

Groupe 3 : Autres types

Dans ce groupe, nous retrouvons un néonaticide (une jeune fille accouche dans le bain d'un bébé viable et le jette aux ordures) et un familicide (un pacte suicidaire de parents en détresse avec situation financière précaire).

4. LES CAS TRAITÉS DANS LES MÉDIAS ET DANS LES DOSSIERS DU BUREAU DU CORONER : DIFFÉRENCES ET SIMILITUDES

Nous comparons les informations contenues dans les dossiers du Bureau du coroner et dans les journaux, pour trois cas. La comparaison porte sur les éléments suivants : les caractéristiques de l'homicide; les caractéristiques de l'agresseur; le motif de l'homicide (problèmes personnels ou de santé mentale, rupture amoureuse, litiges entourant la garde des enfants); le moyen pour tuer et les antécédents de violence.

Cas 1 : Filicide-suicide

Bureau du coroner

Monsieur A. et sa conjointe se séparent, dans un contexte de violence conjugale, alors que leur fille est âgée de quelques mois.

L'homme accepte difficilement la rupture amoureuse et les conflits entourant la garde de l'enfant débutent. Les conflits sont intenses et durent pendant des années après la rupture.

Monsieur A. vit plusieurs difficultés après la séparation et fait une tentative de suicide. Dix mois avant l'homicide de sa fille et son suicide, il quitte volontairement son emploi pour ne pas payer de pension alimentaire.

Un signalement à la DPJ est retenu et un début d'intervention est amorcé.

Couverture médiatique

Certaines informations se retrouvent autant dans les dossiers du Bureau du coroner que dans les articles de journaux, comme l'âge de l'individu homicide et la mention du suicide.

Toutefois, dans les journaux, il y a plusieurs témoignages (opinions) des gens de l'entourage de monsieur A. : « Il adorait sa puce »; « Il était un bon vivant qui aimait sa fille de 6 ans plus que tout ».

Il se dégage de plusieurs articles de journaux « l'incompréhension des amis et voisins ». Aussi, une amie de monsieur A. mentionne qu'il n'était aucunement dépressif. Et tous s'entendent pour dire qu'il adorait sa fille et que sa fille « capotait sur son père ».

Une personne de l'entourage de la mère souligne toutefois que le père se livrait à de la violence psychologique envers sa fille et qu'il la traitait comme une adulte.

Analyse et pistes de réflexion

Dans un premier temps, notons que la quantité d'informations portant sur les caractéristiques de l'homicide et sur la dynamique de la personne ayant commis le filicide-suicide est beaucoup plus importante dans les dossiers au Bureau du coroner que dans les articles. Il faut souligner que le rapport du coroner n'est pas achevé avant un certain temps, alors que les journalistes commencent leur couverture aussitôt qu'un cas est porté à leur connaissance.

Dans un deuxième temps, observons la différence de perspective entre les articles de journaux et les dossiers du Bureau du coroner. Dans les journaux, l'individu homicide est décrit surtout par des témoignages ou l'opinion des amis, comme « un bon vivant qui adorait sa puce », aucunement dépressif. On note par ailleurs l'étonnement général des personnes ayant commenté (amis de monsieur A.). Dans les

dossiers du Bureau du coroner, on décrit cet homme comme « un homme dépressif et en colère qui harcelait son ex-conjointe depuis des années ».

Le message véhiculé dans les journaux semble proposer une association entre adorer son enfant et la tuer : un homme qui tue son enfant par amour. Ce portrait simplifié pourrait-il susciter la sympathie, la validation d'un tel geste et aussi faciliter l'identification de parents en détresse vivant de semblables conflits?

De plus, soulignons les caractéristiques des témoignages des voisins et amis tout de suite après le délit (recueilli à chaud) qui proposent une vision simplifiée, l'incompréhension, le caractère subit du geste. Pourtant dans le dossier du Bureau du coroner, il est clair que les conflits duraient pour ce cas précis depuis des années sans diminuer en intensité. Et la plupart du temps, pour ce type de cas, les conflits durent de quelques semaines à quelques mois et ces gestes sont rarement impulsifs (des caractéristiques différentes se présentent dans les cas de mauvais traitements ou de bébés secoués). Il est important de se questionner sur cette pratique du témoignage des voisins et amis de la personne impliquée. En tenant compte de l'émotion du moment, du fait que le crime se situe dans l'intimité (peu de gens sont au courant des difficultés ou de la violence intrafamiliale présente) et aussi d'une forme de déni collectif que suscite ce type de crime intrafamilial, il est pratiquement impossible que les voisins et amis affirment avoir pressenti un tel geste.

Enfin, soulignons la tonalité émotive des titres tels que : « il adorait sa puce ».

Cas 2 : Filicide-suicide

Bureau du coroner

Monsieur M. tue ses deux enfants en provoquant un incendie, dans lequel il décède également.

La rupture amoureuse, 10 ans auparavant, a été suivie de litiges entourant la garde des enfants, qui se sont échelonnés pendant plusieurs années. Les conflits ont généré de la frustration chez monsieur M., qu'il exprime sur Internet (Facebook) : « Je me suis juré dans mon cœur de père que jamais plus mes enfants seraient maltraités; plus jamais [...] Pour les pères, bien, c'est officiel! Si tu te fais pas justice toi-même, bien tu auras jamais justice! Jamais, soyez en bien sûrs, d'où tous les drames familiaux! ».

L'homicide-suicide survient la nuit précédant un passage en cour pour la garde des enfants.

Couverture médiatique

Des informations (plusieurs faits) dans les journaux correspondent aux informations contenues dans le dossier du Bureau du coroner, comme les antécédents de conflits et de violence de l'individu homicide et les difficultés et les litiges entourant la garde des enfants qui durent depuis plus de sept ans. Dans ce cas précis, monsieur M. donnait des informations sur Internet concernant ses difficultés entourant la garde de ses enfants. Sa colère contre le système judiciaire était connue de beaucoup de gens.

Malgré ces informations connues, les témoignages des proches de monsieur M. soulignent leur impuissance : « rien ne laissait présager pareil drame » ou « il était un bon père qui aimait ses enfants », ou encore « un travailleur consciencieux qui aime ses enfants, confronté à des événements qui l'ont acculé au pied du mur ».

De plus, on retrouve dans les journaux des formulations teintées d'émotions comme celle-ci : « [Monsieur M.] avait vomi sa haine et sa rage sur le système ».

Analyse et pistes de réflexion

Pour ce cas, il y a plusieurs éléments d'informations qui convergent entre les dossiers du Bureau du coroner et les articles de journaux.

Toutefois, ce qui apparaît comme la plus grande différence porte sur les propos recueillis à partir des témoignages des amis ou collègues du parent filicide : témoignages dénotant l'impuissance, l'impossibilité de prévoir le geste et aussi projetant l'image d'un bon père acculé au pied du mur. On peut se questionner sur l'impact de ces propos sur la population générale. Le message qui semble être véhiculé est qu'un bon père devant des difficultés en arrivera à cette solution homicide.

Enfin, certains faits sont rapportés par des journalistes de manière émotive et sans analyse du comportement de monsieur, comme : « [Monsieur M.] avait vomi sa haine... ».

Fait à noter un autre filicide suivi d'une tentative de suicide très médiatisé en 2009 nous porte à faire un constat semblable. Dans ce cas, on trouve également des informations relativement conformes entre le dossier du Bureau du coroner et les articles de journaux. Toutefois, dans ce cas précis, un accent est mis sur le statut social de l'individu homicide, comme en font foi les propos des membres de l'entourage : « cet homme, un cardiologue estimé de tous, poignarde atrocement ses enfants » ou « des fils se sont touchés, un cardiologue d'aussi grande réputation, il devait vivre une grande détresse ».

Cas 3 : Filicide par mauvais traitements

Bureau du coroner

Une mère se présente à l'hôpital, car son bébé pleure beaucoup, elle est très inquiète. Le père mentionne qu'il a dû lui faire mal en la mettant dans une couverture. Des rendez-vous sont donnés, mais les parents ne se présentent pas ou annulent.

Quelques jours plus tard, un appel est fait au 911. Le père dit qu'il a trouvé la petite en arrêt cardiorespiratoire. Les policiers constatent que l'appartement est presque insalubre (déchets, couches, saletés, odeur nauséabonde). La petite est transportée en ambulance et rapidement transférée à l'hôpital Sainte-Justine, étant donné les soupçons de mauvais traitements (bébé secoué).

On dénote de multiples blessures, dont certaines plus anciennes et un signalement à la DPJ est effectué. Une atteinte irréversible au cerveau est constatée. Le père a confié à l'équipe médicale avoir secoué sa fille parce qu'elle pleurait tout le temps. Il est arrêté le soir même et est accusé d'homicide involontaire coupable.

Il découle de l'investigation du coroner que la petite était une enfant très difficile depuis sa naissance; les parents sont isolés, sans aide de leur famille ou d'amis et semblent dépassés.

Couverture médiatique

Dans les journaux, il est mentionné que « le père de [...], [...], s'en serait pris à elle parce qu'elle criait beaucoup. Il aurait d'ailleurs avoué être responsable de la fracture, affirmant qu'il s'agissait d'un accident ». De plus, il y a évocation de la pauvreté et des mauvais traitements que la fillette a subis.

Analyse et pistes de réflexion

Dans ce cas les faits sont rapportés de manière conforme aux dossiers du Bureau du coroner et les journalistes recueillent peu les opinions ou témoignages des amis ou voisins. Ils soulignent les difficultés sociales et financières de ces individus.

5. CONCLUSION

L'homicide intrafamilial est un crime qui se passe dans la sphère intime et est incompréhensible aux yeux des voisins, des collègues de travail et des amis de ces familles. Ce type de crime soulève l'indignation de tous et les dangers dans la couverture médiatique résident dans la tonalité affective qui alimente l'indignation, les informations partielles et simplifiées basées sur l'incompréhension, et aussi l'association entre amour, détresse et homicide.

Cette analyse préliminaire permet de constater l'importante couverture médiatique des cas d'individus en détresse qui tuent leur enfant à la suite d'une rupture amoureuse et qui vivent des conflits entourant la garde de leurs enfants et l'importante couverture médiatique de cas survenus en 2009. À la suite d'un cas très médiatisé cette même année, plusieurs autres cas similaires se produisent (5 nouveaux cas, en comparaison à 1 avant le cas très médiatisé).

Par ailleurs, il est possible de relever des différences dans le traitement médiatique entre les cas de filicides par mauvais traitements et les filicides impliquant une personne en détresse vivant des conflits entourant la garde de son ou ses enfants. Pour les cas de filicides de ce deuxième groupe, on note le recours fréquent aux témoignages des membres de l'entourage (voisins, collègues de travail) et de la famille. Témoignages fortement teintés d'émotions et d'un sentiment d'incompréhension.

Enfin, dans la version finale de cette section du rapport, nous poursuivrons l'analyse qualitative des cas (différences et similitudes entre les deux sources d'informations, soit les journaux et les dossiers du Bureau du coroner) pour en dégager un portrait plus complet de la situation.

RÉFÉRENCES

Cournoyer, G., Ouimet, G., & Dubois, A. (2005). *Code criminel annoté et lois connexes*. Cowwansville : Éditions Yvon Blais.

Collins, P.L., Shaugnessy, M.F. Bradley, L and Brown K (2001) Filicide-suicide: In search of meaning. *North American Journal of Psychology*, 3, 277-291.

Léveillé, S, & Lefebvre, J. (2008). *Étude des homicides intrafamiliaux commis par des personnes souffrant d'un trouble mental*. Rapport de recherche: Ministère de la santé et des services sociaux et Ministère de la sécurité publique, Gouvernement du Québec.

Léveillé, S., Marleau, J. & Dubé, M. (2007). Filicide : A comparison by sex and presence or absence of self-destructive behaviors. *Journal of Family Violence*, 22, 287-295.

Léveillé, S., Marleau, J.D. et Lefebvre, J (2010). Passage à l'acte familicide et filicide : deux réalités distinctes? *Évolution Psychiatrique*.

Léveillé, S., et Lefebvre, J. (2010). *Les hommes qui tuent leur famille : Vers une meilleure compréhension de l'homicide dans la famille : l'homicide conjugal masculin et le familicide*. Éditions Ressources.

Léveillé, S. et Lefebvre, J. (2011). *Le passage à l'acte dans la famille : perspective psychologique et sociale*. Presses de l'Université du Québec.

Liem, M. de Vet R and Koenraadt, F. (2010) Filicide followed by parasuicide : A compararison of suicidal and non suicidal child homicide. *Child Abuse and Neglect* 34 : 558-562.

Ministère de la santé et des services sociaux (2012).Rapport du comité des experts sur les homicides intrafamiliaux présidé par Gilles Tremblay, professeur à l'école de service social de l'université Laval, Québec.

Pirkis, J.E., Burgess, P.M., Francis, C., Warwick Blood R. et Jolley (2006) The relationship between media reporting of suicide ans actual reporting in Australia. *Social Science and medicine*, 62 2874-2886.

Tousignant, M., Mishara, B.L., Fortin, V. Caillot, A. St-Laurent, D. (2005). The impact of media coverage of the suicide well known Québec Reporter: Case of Gaetan Girouard. *Social Sciences and Medecine*. 60, 1919-1926.

Walklate, S. and Petrie, S. (2013). Witnessing the pain of suffering : Exploring the relationship between media representations, public understandings and policy responses to filicide-suicide. *Crime, Media, Culture* published online 9 july 2013.

Wilczynski A. (1997). *Child homicide*. London: Greenwich Medical Media Ltd.

Annexe IV

Recension internationale Guides de bonnes pratiques, ressources et formations

**Geneviève Fortin
Conseil de presse du Québec**

En marge du travail effectué par le comité d'étude qu'il a mis sur pied, le Conseil de presse du Québec (CPQ) a exploré les différentes actions entreprises ailleurs dans le monde, ainsi qu'au Canada et au Québec, pour guider la couverture des suicides et des homicides intrafamiliaux. Son analyse s'est limitée aux avis émis par les conseils de presse et les associations de journalistes, aux initiatives de groupes de recherche universitaire, ainsi qu'aux interventions législatives, le cas échéant. Les lignes directrices émises par les associations de prévention du suicide ont été déjà traitées par le comité d'étude.

Il ne s'agit pas ici d'évaluer l'efficacité des mesures énumérées, mais d'en faire la recension.

1. LÉGISLATION

La Nouvelle-Zélande est le seul pays à avoir opté pour une législation plutôt que pour la mise en place de lignes directrices volontaires. Trois articles de la *Coroners Act* de 2006 encadrent le travail des journalistes couvrant des cas de suicide.

Dans la loi en vigueur, si on suspecte qu'il s'agit d'un suicide, les journalistes ne peuvent rendre publique la façon dont il est survenu sans l'autorisation d'un coroner. Sans cette autorisation, les représentants des médias doivent se limiter à donner le nom, l'adresse, l'occupation de la personne et à mentionner que le coroner a déterminé qu'il s'agit d'un suicide. Le coroner accepte de rendre publics des détails d'un décès par suicide s'il juge que cela ne mettra pas la sécurité du public en jeu.

La loi limite la divulgation de détails et non la production de reportages sur la problématique du suicide. L'objectif est d'éviter que les journalistes enquêtent sur un décès avant que le coroner en ait déterminé la cause, d'éviter l'effet de contagion et de protéger la vie privée des proches endeuillés.

Dans le cadre d'une révision de la *Coroners Act*, le Parlement néo-zélandais a reçu, le 1^{er} avril 2014, un rapport proposant de clarifier et simplifier la loi actuelle.

2. LES CONSEILS DE PRESSE

Les sites Internet de 17 conseils de presse d'Europe, d'Océanie et d'Amérique du Nord ont été consultés. De ce nombre, aucun n'a de lignes directrices concernant la couverture des homicides intrafamiliaux.

En ce qui concerne le suicide, seul le Conseil de presse australien a publié un guide spécifique. En plus de regrouper les principes généraux de déontologie s'appliquant à la couverture d'un suicide, il comprend les considérations particulières à ce type de reportage, notamment en ce qui concerne la mention du lieu du suicide et la méthode utilisée.

Sans qu'il soit spécifiquement consacré à la couverture des suicides, le guide *Déclaration des devoirs et des droits* du Conseil suisse de la presse détaille les circonstances justifiant la publication ou la diffusion de reportages sur un suicide. Dans un document intitulé *Repères pour un journalisme responsable* présenté sous forme de question-réponse, le Conseil suisse de la presse donne des exemples tirés de sa jurisprudence afin d'éclairer les journalistes dans leur pratique.

Les codes de déontologie des conseils de presse du Royaume-Uni, du Danemark, de Suède et de Norvège comprennent des références précises sur la couverture des suicides. Au Royaume-Uni, l'article 5 mentionne simplement de ne pas donner de détails excessifs sur les moyens utilisés. Du côté du

Danemark, on recommande de ne pas faire état des suicides et des tentatives de suicide à moins que l'intérêt public ne le justifie et dans ce cas, la couverture doit être réalisée avec doigté. En Suède, on insiste sur le respect de la vie privée et on rappelle de faire attention à ce que la couverture ne heurte pas la sensibilité des proches. En Norvège, le code d'éthique incite à la prudence concernant la couverture des suicides. On suggère aux journalistes de ne rapporter que ce qui est d'intérêt public et d'éviter de décrire la méthode utilisée ou des détails qui pourraient provoquer un effet de contagion.

En Belgique, l'Association des journalistes professionnels a publié la brochure *Points de repère – Le traitement du suicide dans les médias* produite à la suite d'un atelier de débats rassemblant des journalistes et des professionnels du domaine de la prévention.

La seule référence aux homicides intrafamiliaux qu'a recensée le CPQ est une allusion formulée dans l'introduction de la section sur le suicide du guide *Presse et Justice*, produit par l'Association des journalistes professionnels de Belgique et la Fondation Roi Beaudoin. On y confirme que la couverture « des drames familiaux peut être pertinente pour la société ». Le guide met en garde contre les risques d'imitation et insiste sur le respect de la vie privée des personnes touchées et de leurs proches.

3. GUIDES DÉONTOLOGIQUES

S'il n'existe aucune balise précise pour la couverture des homicides intrafamiliaux, les journalistes peuvent trouver des réponses à leurs questionnements dans les guides et les codes de déontologie déjà existants. La plupart comportent des articles concernant la publication des photos, la façon d'agir avec les victimes d'actes violents ou d'accidents et le respect de la vie privée. Ces considérations sont pertinentes pour la couverture des homicides intrafamiliaux.

Au Québec, les journalistes peuvent se référer à l'article 2.3.2 du guide de déontologie du CPQ, *Droits et responsabilités de la presse*, qui traite de la vie privée et des drames humains. Cet article regroupe plusieurs éléments qui doivent être pris en compte par les journalistes lorsqu'ils couvrent un homicide intrafamilial, dont le respect des proches, la notion d'intérêt public, l'identification des victimes, l'identification des personnes mises en cause et la publication de photos.

Les journalistes québécois peuvent également se référer au *Guide de déontologie des journalistes du Québec*, publié par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Le Guide rappelle aux reporters de soupeser le droit à la vie privée des individus et le droit à l'information. Il encadre également l'identification des victimes et souligne que les professionnels de l'information doivent faire preuve de compassion à l'égard des personnes venant de vivre un drame et éviter de les harceler pour obtenir des informations.

4. BONNES PRATIQUES

Tout comme en matière de suicide, plusieurs associations ou organismes ont émis des lignes directrices concernant la couverture de la violence, notamment en matière de violence conjugale.

Dans un premier temps, il s'agit souvent de démystifier le phénomène, afin que les journalistes puissent en comprendre toute la complexité. Ces guides insistent sur l'importance de rappeler que l'homicide intrafamilial s'inscrit dans un contexte de violence conjugale. Ils mettent également en garde contre des

titres tels que : « Il l'aimait tellement qu'il devait l'amener avec lui ». On y explique que quelqu'un dépeint par ses voisins comme un « bon gars » n'exclut pas qu'il était contrôlant ou violent à la maison.

De tels guides ont notamment été publiés en Nouvelle-Zélande et dans plusieurs états américains.

Au Québec, l'Institut national de santé publique a publié une trousse destinée aux médias. En plus d'y déboulonner certains mythes, on rappelle que la violence conjugale est un phénomène complexe.

Des livres sont également consacrés à l'amélioration de la couverture journalistique des drames humains. S'ils ne traitent pas précisément des homicides intrafamiliaux dans leur livre *Covering Violence – A Guide to Ethical Reporting about Victims and Trauma*, Roger Simpson et William Coté détaillent la façon dont les journalistes devraient faire leur travail afin de ne pas causer davantage de tort aux victimes des événements dont ils doivent faire état. Ils expliquent notamment les précautions à prendre pour interroger une personne ayant vécu un choc.

Le Dart Center for Journalism and Trauma, associé à l'école de journalisme de l'Université Columbia, offre des formations et des guides sur la couverture de tragédie, dont les homicides.

Destiné aux journalistes, le document *En-Tête : reportage et santé mentale*, publié par le Forum du journalisme canadien sur la violence et le traumatisme, aborde entre autres la couverture des suicides. Jugeant que le tabou sur le suicide est dépassé, on ne s'oppose pas aux reportages sur des cas de suicide s'ils sont dignes d'intérêt. On recommande cependant la prudence dans la façon de les couvrir, entre autres en évitant de donner au geste une dimension romantique et de parvenir à des conclusions hâtives.

RÉFÉRENCES

« Code of Ethics for Press, Radio and Television in Sweden », *PO Allmänhetens Press*, [en ligne]. [http://po.se/english/code-of-ethics] (9 mai 2014)

« Code of Ethics of the Norwegian Press », *Norsk Presseforbund*, [en ligne]. [http://www.presseforbundet.no/Saker/CODE-OF-ETHICS-OF-THE-NORWEGIAN-PRESS] (9 mai 2014)

« Coroners Act 2006 », *Parliamentary Counsel Office*, [en ligne]. [http://www.legislation.govt.nz/act/public/2006/0038/latest/DLM377057.html] (9 mai 2014)

Dart Center for Journalism and Trauma, [en ligne]. [http://dartcenter.org] (9 mai 2014)

« Directives relatives à la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste », *Conseil suisse de la presse*, [en ligne]. [http://presserat.ch/directives.htm] (14 mai 2014)

« Domestic Violence : A Guide for Media Coverage », *Iowa Department of Public Health*, [en ligne]. [https://www.idph.state.ia.us/bh/common/pdf/domestic_violence/guide_media_coverage.pdf] (9 mai 2014)

« Droits et responsabilités de la presse », *Conseil de presse du Québec*, [en ligne]. [http://conseildepresse.qc.ca/code/responsabilites-de-la-presse/lattitude-de-la-presse-a-legard-des-personnes-et-des-groupes/] (9 mai 2014)

« Editor's Code of Practice », *Press Complaints Commission*, [en ligne]. [http://www.pcc.org.uk/cop/practice.html] (9 mai 2014)

« En-tête : Reportage et santé mentale », *Forum du journalisme canadien sur la violence et le traumatisme*, [en ligne]. [http://www.journalismforum.ca/en-tete-guide] (14 mai 2014)

« Guide de déontologie des journalistes du Québec », *Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [en ligne]. [http://www.fpqj.org/deontologie/guide-de-deontologie/] (9 mai 2014)

« Points de repère – Le traitement du suicide dans les médias », *Association des journalistes professionnels*, [en ligne]. [http://www.ajp.be/deontologie-recommandations/] (9 mai 2014)

« Presse-Justice », *Un guide pour les journalistes Presse & Justice*, [en ligne]. [http://www.presse-justice.be/document.php?document_id=136&lang=fr] (9 mai 2014)

« Repères pour un journalisme responsable », *Conseil suisse de la presse*, [en ligne]. [http://ratgeber.presserat.ch/index.php?fr_46-les-medias-peuvent-ils-rendre-compte-de-suicides-1] (9 mai 2014)

« Reporting Domestic / Family Violence », *Family Violence it's not OK*, [en ligne]. [http://www.areyouok.org.nz/working_with_the_media.php] (14 mai 2014)

SIMPSON, Roger et William Côté. *Covering Violence – A Guide to Ethical Reporting about Victims and Trauma*, New York, Columbia University Press, 2006, 295 p.

« Sound Press Ethics », *Pressenævnet*, [en ligne]. [<http://www.pressnaevnet.dk/Information-in-English/The-Press-Ethical-Rules.aspx>] (9 mai 2014)

« Standards Relating to Suicide », *Australian Press Council*, [en ligne]. [<http://www.presscouncil.org.au/specific-standards/>] (9 mai 2014)

« Suicide Reporting », *Law Commission*, [en ligne].

[http://www.lawcom.govt.nz/project/media-reporting-suicide?quicktabs_23=report] (9 mai 2014)

« Trousse médias sur la violence conjugale », *Institut national de santé publique du Québec*, [en ligne]. [<http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/accueil>] (14 mai 2014)

Annexe V

Rapport synthèse - forum de discussion La couverture médiatique des homicides intrafamiliaux : mieux en comprendre les effets

**Nathalie Villeneuve
Conseil de presse du Québec**

Cette publication a été réalisée par le Conseil de presse du Québec. Elle peut être consultée en ligne sur le site Internet du Conseil de presse du Québec, à l'adresse :

conseildepresse.qc.ca

Pour tout renseignement au sujet de son contenu :

Conseil de presse du Québec
1000, rue Fullum, bureau A.208
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : 514 529-2818
Télec. : 514 873-4434

Chargée de projet et rédaction

Nathalie Villeneuve, chargée de projets et analyste, Conseil de presse du Québec.

Confidentialité

Dans le cadre d'une entente de confidentialité avec les participants, le Conseil de presse s'est engagé à ne pas associer le nom d'un participant à une citation dans le rapport final. Cet engagement a été pris afin de favoriser des échanges francs et libres lors du forum.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le phénomène des homicides intrafamiliaux prend un aspect différent selon qui l'observe : événement d'intérêt public pour le journaliste; enquête à résoudre pour les policiers; question de santé publique complexe pour les experts ainsi que pour les intervenants du réseau de la santé et des organismes communautaires; événement traumatisant pour les proches des victimes.

Le Conseil de presse du Québec (CPQ) a réuni des représentants de ces quatre univers, le 9 avril 2014, lors d'un forum de discussion tenu à Montréal. Cette initiative s'inscrit dans la foulée d'une étude initiée au printemps 2013 par le CPQ, à la suggestion du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le mandat confié à un comité de chercheurs consistait à explorer les effets de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux sur les personnes vulnérables et la population. Le CPQ s'est engagé dans ce projet dans une perspective de sensibilisation des journalistes et des médias et de réflexion au sujet de la couverture de ces drames humains.

Pour que cette réflexion ait un sens, elle doit s'ancrer dans la réalité vécue par les professionnels de l'information sur le terrain. Mais les journalistes ne travaillent pas en vase clos : lorsque se produit un homicide intrafamilial, ils interagissent avec d'autres personnes appelées à intervenir ou touchées de près par le drame.

Dans une situation de crise, cette interaction peut se résumer à une collision. Dans d'autres circonstances, plus favorables à la réflexion, des enseignements peuvent découler du choc des idées.

Le forum a servi de laboratoire, le temps d'une journée, pour provoquer la rencontre de ces différents univers dans une atmosphère propice à l'échange et la réflexion. Autour d'une même table se sont retrouvés : huit journalistes; six experts, pour la plupart issus du milieu académique; quatre intervenants d'organismes communautaires; une proche de victimes et un policier. L'expérience a été fructueuse. Le produit de cette rencontre est résumé dans ce rapport synthèse, suivant le déroulement de la journée du 9 avril.

Dans un premier temps, chacun a pu présenter les réflexes, pratiques, contraintes et questionnements provoqués par les homicides intrafamiliaux. Dans un deuxième temps, les participants ont été invités à échanger sur trois grandes thématiques : la couverture d'une réalité complexe; le respect des personnes vulnérables; le rôle social des médias.

FAITS SAILLANTS

UN PHÉNOMÈNE, QUATRE PERSPECTIVES

Les journalistes

Ils doivent produire rapidement une information adaptée à diverses plateformes et « nourrir la bête » de la nouvelle en continu. Les médias électroniques et numériques produisant de la vidéo font face à une contrainte supplémentaire : pas de reportage sans images. Or, le caractère intrusif de la caméra nuit au contact avec les personnes touchées par le drame.

L'information est récoltée auprès de diverses sources : policiers, écoles, réseaux sociaux, voisins, proches de victimes, experts et intervenants. Malgré l'esprit critique des journalistes sur la valeur des témoignages des voisins et d'autres sources éloignées du drame, il arrive qu'on se rabatte sur ces derniers, quand l'information se fait rare.

L'obligation de cogner aux portes des proches de victimes rebute plusieurs journalistes. Certains patrons exercent une pression en ce sens; d'autres sont ouverts à une approche plus respectueuse.

La cueillette des informations suit le principe de l'entonnoir : on en accumule une grande quantité, pour éliminer ensuite ce qui n'est pas pertinent ou d'intérêt public.

Dans le processus, des questionnements éthiques peuvent surgir. Les journalistes se réfèrent alors à leurs supérieurs. Certains médias mettent à leur disposition un guide de pratiques, des normes ou de la formation.

Les policiers

Leur objectif principal est de protéger l'enquête et le processus judiciaire, particulièrement au cours des 48 heures suivant l'événement. Pour ce faire, ils contrôlent l'information divulguée aux journalistes. Les enquêtes parallèles menées par les représentants des médias peuvent leur être nuisibles. Les policiers tissent néanmoins des liens de confiance avec certains d'entre eux, ce qui favorise la circulation de l'information « off the record ».

Les intervenants en santé publique et les experts

En gestion de crise, les intervenants visent à protéger les proches des victimes, les personnes vulnérables susceptibles de poser un geste tragique, la communauté et le public en général. Ils voient les médias comme un amplificateur de la détresse des personnes au coeur de l'événement et un possible déclencheur, pour le passage à l'acte.

Ils s'abstiennent de fournir des explications en lien avec un cas particulier, mais peuvent fournir aux journalistes des éléments de compréhension générale du phénomène.

Des ressources d'aide existent et il est souhaitable que les médias les mentionnent. L'homicide intrafamilial est un phénomène complexe, mais qu'on peut prévenir, soulignent intervenants et experts. Selon eux, la responsabilité sociale des médias dans la prévention de ces drames ne fait pas de doute.

Les proches de victimes

Leur vulnérabilité est extrême, leur fardeau multiple et lourd à porter. La fragilité des femmes qui survivent à la mort de leurs enfants (et souvent de leur conjoint auteur du ou des meurtres) est accentuée par un historique de violence conjugale et un sentiment de culpabilité qui en découle.

Ils entretiennent avec les médias une relation amour-haine. Les journalistes aident à véhiculer leur message et à pérenniser la mémoire des disparus, mais peuvent les blesser par les mots qu'ils choisissent ou un angle de couverture axé sur la recherche de coupables. Un accompagnement dans le cadre de leurs relations avec les médias leur serait utile.

RAPPORTER UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Les homicides intrafamiliaux traduisent des réalités, des problématiques et des enjeux sociaux d'intérêt public. La liberté de presse dicte que l'information à ce sujet soit livrée au public. Cependant, les journalistes ont la responsabilité, dans leur recherche de vérité, de respecter le processus judiciaire, de refléter la complexité du sujet, de faire preuve d'exactitude et de bien soupeser quels détails sont d'intérêt public. La discussion entre les participants a mis en lumière :

- la vitesse à laquelle sont astreints les journalistes, incompatible avec la compréhension d'un sujet complexe;
- leur difficulté à accéder à une information fiable;
- l'exercice périlleux de l'équilibre entre les différents témoignages de personnes vulnérables et émotives;
- la mince frontière entre le détail de trop et le détail utile à la compréhension.

RESPECT DES PERSONNES

Ces événements laissent dans leur sillage des personnes extrêmement vulnérables, des communautés bouleversées et un public ébranlé. Alors que les intervenants du milieu de la santé ont la mission de protéger ces personnes, les journalistes doivent les respecter. La discussion a mis en lumière :

- la nécessité d'une approche sensible, pour les journalistes qui abordent les personnes vulnérables;
- la dose de retenue prescrite par le milieu de la santé, dans les premières heures du drame, afin de protéger les personnes en état de choc;
- l'antagonisme entre la protection des personnes vulnérables et le besoin des journalistes de raconter une histoire;
- la notion de consentement libre et éclairé;
- Le choix des mots et leur possible effet d'amplification de la détresse des proches de victimes.

RÔLE SOCIAL DES MÉDIAS

Tout en reconnaissant l'importance de la liberté de presse, les participants du monde de la santé et les experts plaident pour une couverture médiatique responsable. Mais les journalistes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention des homicides intrafamiliaux? Ont-ils même à se préoccuper de l'impact social de leur travail?

La discussion a mis en lumière :

- la notion du principe de précaution appliquée à la médiatisation des homicides intrafamiliaux;
- la difficile conciliation entre le message de prévention d'une part, et la liberté de presse, les contraintes de production des journalistes et la nature d'un média d'information, d'autre part;
- le rapport entre la norme sociale et les médias.

1. UN PHÉNOMÈNE, QUATRE PERSPECTIVES

1.1. LE POINT DE VUE DES JOURNALISTES

Leurs contraintes de production

Le « magic 10 »

Dès que la nouvelle d'un drame est connue, une course contre la montre s'impose. Un journaliste évoque le principe du « magic 10 », soit la nécessité de rassembler le plus d'informations possible, idéalement dans les 10 premières minutes. Et ce, pour tous les supports : audio, vidéo, photo, texte. Passé ce délai, le périmètre de sécurité est établi par les policiers et l'information se raréfie. Les badauds investissent les environs de la scène et leur témoignage a peu de valeur.

La rapidité est d'autant plus nécessaire pour obtenir le témoignage des proches de victimes. Quand les journalistes se succèdent à la même adresse, les portes se ferment.

Nourrir la bête

Les impératifs du direct et de la couverture en continu incitent également à agir rapidement et à assurer un suivi sans relâche. Les journalistes des médias écrits n'y échappent pas : « c'est de pire en pire, parce que maintenant, il faut nourrir la bête. On a le Web qui en demande constamment, il faut toujours rafraîchir l'histoire », dit une journaliste.

Cela favorise également la diffusion d'entrevues qui apportent peu sur le plan informatif, avec des personnes éloignées du cercle de la famille touchée par le drame.

Les incontournables images

Les médias électroniques ou numériques qui offrent de la vidéo font face à une contrainte supplémentaire : pas d'images, pas de reportage. « L'image est mon premier critère », dit un journaliste. Cela peut avoir un impact sur le choix de l'angle de couverture, des personnes interviewées, etc. Par ailleurs, le caractère intrusif de la caméra ne favorise pas le contact avec des personnes vulnérables.

Les sources

La collecte d'information « à chaud » s'appuie sur quatre sources principales : les policiers, le voisinage, les réseaux sociaux et les proches. Les directions d'école sont également sollicitées, quand des enfants sont impliqués dans un drame. Les experts ou les intervenants des milieux de la santé et des organismes communautaires sont contactés dans un deuxième temps, afin d'enrichir la compréhension de l'événement.

Les policiers

Les policiers représentent la source la plus fiable : on s'y fie pour obtenir les éléments factuels qui aident à construire la trame de base de l'histoire. Une relation de confiance peut s'installer entre la police et un

journaliste. L'objectif, pour ce dernier, n'est pas nécessairement de citer des informations, mais de s'en servir pour « orienter les recherches », explique un journaliste.

Les voisins

Les voisins sont à la fois des témoins privilégiés et très disponibles. Ils peuvent fournir des détails factuels et descriptifs utiles pour reconstituer les événements.

Cependant, ces sources ne peuvent, à elles seules, fournir un portrait complet et apportent souvent des informations superficielles, voire non pertinentes, car elles ne connaissent pas intimement les victimes et le contexte familial. Malgré leur esprit critique face à la valeur des propos des voisins, les représentants des médias admettent que lorsque les informations manquent, « on fait parler n'importe qui ».

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, notamment Facebook, sont désormais une ressource incontournable, qui permet de corroborer des faits et faire ressortir des pistes à explorer, par l'accès important qu'ils ouvrent à des informations sur la vie privée des acteurs du drame. Ces informations ne seront pas nécessairement toutes publiées, mais utilisées pour orienter les recherches.

Les proches des victimes

Pour remettre les faits dans leur contexte, les proches des victimes sont les interlocuteurs les plus convoités, en raison de leur proximité avec le drame. Ces témoins sont toutefois vulnérables et les approcher peut être plus ardu. Si certains s'empressent d'accorder des entrevues aux médias, d'autres refusent et il est important de respecter leur droit au silence.

Un témoignage livré sous le choc de l'émotion encore fraîche, même issu d'une personne consentante, doit faire l'objet de prudence, fait valoir une journaliste qui a déjà refusé de réaliser une entrevue avec une femme qui venait de perdre son enfant.

« Elle insistait pour nous donner une entrevue. J'ai vu qu'elle n'était pas en état de le faire et je lui ai dit : "je pense que vous devriez attendre un peu". Ce qu'elle disait n'était pas cohérent, elle était démunie, n'avait personne, pas de ressources. On a fait une entrevue, mais deux jours plus tard. »

Les experts et les intervenants

Les experts peuvent fournir des explications au phénomène. Mais ils ne sont pas toujours faciles à trouver ou disponibles sur-le-champ. À ces difficultés s'ajoutent les contraintes des médias électroniques : trouver un expert télévisé, bon communicateur, qui a le sens de la formule.

Avant de consulter les experts, toutefois, les journalistes préfèrent nettement se tourner vers des intervenants en contact direct avec l'événement, qui peuvent rapporter des interventions concrètes sur le terrain.

Rapport du journaliste avec l'événement

Cogner à la porte

Les journalistes sont des professionnels, mais aussi des humains. Plusieurs soulignent le malaise qu'ils ressentent face à l'obligation d'aller « cogner à la porte » des proches au cœur du drame. Un inconfort qui semble plus fort chez les journalistes des médias locaux, qui demeurent sur place après un drame, alors que les médias nationaux repartent.

« Dans les régions [on a toujours accès à] quelqu'un à proximité des familles. Il y a une double précaution à prendre, parce que ces gens-là, tu les recroises à l'épicerie, à l'aréna... », fait remarquer l'un d'eux.

Quand les camions-satellites sont installés au même endroit depuis des heures, que les médias font du sur place et qu'on obtient une information privilégiée menant à une autre adresse, ne pas aller cogner à cette porte est impensable, fait valoir un autre journaliste : « c'est un mauvais moment à passer, parce qu'on sait que ces gens vivent un drame. Sauf qu'entre ça et rester sur place dans la rue à répéter la même histoire que mes collègues... Je ne me pose même pas la question ».

Il décrit ce « passage obligé » comme une quête de sens inévitable. « On va s'acharner, c'est sûr, tant qu'on n'aura pas d'explication. À partir du moment où le parent [survivant] décide de s'adresser aux médias, souvent on se retire puis on arrête d'en parler ou on couvre l'histoire différemment. »

Patrons insistants

Lorsque personne ne parle, certains patrons poussent pour faire « sortir » la nouvelle. Une journaliste témoigne avoir vu des collègues fouiller dans les poubelles d'une famille touchée par un homicide intrafamilial.

« Les patrons mettent énormément de pression pour qu'on trouve la source la plus proche du drame », ajoute un de ses collègues. Les jeunes, soucieux de ne pas revenir les mains vides, ont plus tendance à « faire parler n'importe qui », du commis de dépanneur au parfait inconnu. Les plus expérimentés vont demander plus de temps à leurs supérieurs et ont plus de chance d'être entendus que les nouveaux venus.

La pression exercée par les dirigeants des salles de presse est exacerbée si la concurrence obtient une information en premier, explique une journaliste. « On peut se faire dire : "comment ça se fait que tu ne savais pas ça?" ou "comment ça se fait que tu n'es pas arrivé sur place à temps?" ou "pourquoi tu n'es pas parti plus tôt?" »

Patrons compréhensifs

Les patrons ne sont pas pour autant insensibles au sens du discernement de leurs journalistes. Plusieurs font preuve de compréhension, lorsqu'on leur fait valoir qu'il faut du temps et user de délicatesse.

« Beaucoup de gens en mettent large sur le dos des patrons, dit un journaliste. J'ai toujours senti beaucoup de respect de la part des gens avec qui je travaillais... ils comprenaient que pendant une heure ou deux, mon cellulaire était fermé, parce que j'étais avec des gens et que je pouvais en ressortir avec rien ».

Contenu

L'entonnoir

Lors de la cueillette des informations, les journalistes appliquent le principe de l'entonnoir, en accumulant le plus d'éléments possible, pour éliminer ensuite ce qui n'est pas pertinent ou d'intérêt public. À travers le processus, on espère toujours mettre la main sur une nouvelle exclusive.

Faits, émotion, analyse

Dans un premier temps, toute l'importance est accordée aux faits répondant aux questions de base : qui, quoi, quand, où, comment? Les émotions viennent ensuite, de façon naturelle. On recherche des réponses au pourquoi du drame plus tard, avec le concours des experts et des intervenants du milieu de la santé.

Processus décisionnel

Pas en vase clos

Les journalistes ne prennent pas de décisions sensibles en vase clos; ils font appel à leurs supérieurs lorsqu'un questionnement déontologique ou éthique survient. Ici aussi, la vitesse joue et le mécanisme de réflexion est fait en accéléré. Le niveau d'intérêt public, ainsi que le respect sont énumérés comme des variables importantes dans la prise de décision.

Normes, guides

Certains médias ont des guides portant sur les normes et les pratiques journalistiques. Ces ressources sont des garde-fous utiles dans la pratique au quotidien des journalistes. À Radio-Canada, le document *Normes et pratiques journalistiques* comporte une section sur la couverture des faits divers.

1.2. LE POINT DE VUE DES POLICIERS

Protéger l'enquête

48 heures cruciales

Tout comme les journalistes, les policiers sont engagés, surtout dans les premières 48 heures, dans une course contre la montre. Mais leurs préoccupations sont tout autre : la protection de la scène de crime, de l'enquête et de l'intégrité de l'ensemble du processus judiciaire.

Pour ce faire, on contrôle l'information : nom d'un suspect avant qu'il soit accusé (présomption d'innocence), noms de victimes mineures (lois protégeant les renseignements personnels des mineurs), certains détails liés à la stratégie opérationnelle, etc.

L'enquête est la priorité, mais les policiers ont également le rôle d'assister les victimes dans le processus judiciaire et de les référer aux ressources existantes.

Enquêtes parallèles

Les « enquêtes parallèles » menées par les journalistes peuvent nuire à l'enquête policière. Les faits rapportés par les médias peuvent être utilisés par la défense, lors d'un procès. « Ça nuit à l'intégrité de l'enquête et du processus judiciaire et éventuellement au sentiment de justice pour les proches des victimes », explique un policier participant au forum.

Parfois, les enquêtes des journalistes progressent plus rapidement que celle des policiers. Les policiers ne peuvent suivre le rythme des médias : en raison du fardeau de la preuve, les informations ne sont divulguées que si elles ont fait l'objet de vérifications extensives.

Accès à l'information

Dans le cadre d'une relation de confiance entre la police et un journaliste, des informations peuvent s'échanger de façon informelle. Il devrait toutefois exister un processus de transmission de l'information plus rapide que celui prévu par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un processus qui serait « l'équivalent d'une saisie sans mandat », illustre le policier.

Confiance policiers/journalistes

Le lien de confiance entre journalistes et policiers est fragile et bâti sur le long terme. Certains journalistes semblent plus soucieux de maintenir ce lien, d'autres moins.

« Tout dépend de l'expérience », remarque un autre policier interviewé par le CPQ avant le forum. Les plus expérimentés comprennent qu'entre le droit à l'information et l'arrestation d'un suspect, la mission des policiers est orientée vers l'arrestation et ils agissent en respectant cette mission. Les jeunes sont plus téméraires et avides de détails.

1.3. LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS EN SANTÉ PUBLIQUE ET DES EXPERTS

Gestion de crise

Quand un drame éclate, il s'agit, pour les divers intervenants du système de la santé ou des organismes spécialisés, de minimiser l'impact sur les proches, les personnes vulnérables et le public.

Les proches

Les proches sont fragiles, démunis. Du point de vue des experts et des intervenants, les médias sont susceptibles d'accentuer leur détresse.

Pour une personne en état de choc, accorder une entrevue peut être néfaste. Un accompagnement serait nécessaire, dans ses relations avec les médias. Ce type de ressource n'existe pas actuellement.

Certains témoignages recueillis par des journalistes peuvent également avoir des effets négatifs : les voisins ou d'autres membres de la famille peuvent tenir des propos menant à la recherche de coupables.

Les personnes vulnérables

En matière de suicide, une personne vulnérable peut s'identifier à quelqu'un qui est passé à l'acte. Publier la photo ou une lettre de la personne qui s'est enlevé la vie exacerbe le phénomène d'identification.

Bien qu'il soit impossible d'établir un lien de cause à effet entre la couverture médiatique et le passage à l'acte dans le cas des homicides intrafamiliaux, la simplification de la problématique par les médias pourrait théoriquement provoquer un phénomène d'identification.

Associer le passage à l'acte à une cause unique comme une rupture amoureuse, des problèmes financiers ou des difficultés liées à la garde des enfants est un exemple de simplification. Des personnes éloignées du cercle de la famille touchée, comme les voisins, peuvent fournir de tels témoignages réducteurs qui sont jugés néfastes pour les personnes vulnérables, lorsque rapportés par les médias.

Parfois, la détresse touche une communauté entière. Peu après le suicide de la jeune Marjorie Raymond, présenté par les médias comme une conséquence de l'intimidation, les demandes d'aide d'adultes auprès d'organismes ont grimpé en flèche, relate une intervenante du réseau public de la santé.

Relations avec les médias

Explications générales

Traiter d'un sujet aussi complexe que les homicides intrafamiliaux n'est pas chose facile. Alors que les journalistes visent à obtenir le plus de détails possible, les intervenants en santé peuvent fournir des explications générales, mais sont tenus au secret professionnel ou ne veulent pas s'avancer relativement à un cas particulier.

La vitesse

L'impératif de vitesse est perçu comme un élément négatif de la couverture journalistique. La compréhension d'un cas requiert du temps, ce que n'ont pas les journalistes. Ce manque de temps peut mener à une présentation réductrice du processus menant à un homicide intrafamilial. « Je pense qu'il est prétentieux de rechercher la vérité en 48 heures. C'est un événement extrêmement complexe. Le coroner rend sa version six mois après; il a eu le temps et encore, elle est très partielle », a illustré un chercheur.

La prévention

Mention des ressources d'aide

L'homicide intrafamilial est le résultat d'un long processus qui s'installe dans le temps. Des facteurs de risque peuvent être décelés à l'avance. La mention des ressources d'aide disponibles, par les médias, serait donc très utile.

Phénomène inexplicable?

Plusieurs intervenants ont insisté sur le caractère néfaste d'une couverture médiatique qui suggère la fatalité du geste et son caractère inexplicable. Un intervenant d'un organisme illustre ce fait par le cas d'un homme qui serait dépeint comme « un bon gars » qui a posé un geste incompréhensible, que personne n'a

vu venir. Cette façon de présenter l'acte laisse entendre qu'on ne peut le prévenir, alors qu'un processus s'est enclenché chez cet homme et que des outils pour le détecter existaient.

Responsabilité sociale

Le sens éthique des journalistes est important, car « il y a des titres et des commentaires qui restent et qui marquent des communautés », dit un chercheur. Ce dernier note que les journalistes ont adopté, au fil du temps, un comportement responsable vis-à-vis du suicide et suggère qu'il peut en être de même pour les homicides intrafamiliaux.

1.4. LE POINT DE VUE DES PROCHES

Vulnérabilité extrême

Lourd fardeau, violence conjugale et culpabilité

Tous les proches de victimes sont dans un état de vulnérabilité extrême. Ils portent le triple fardeau du deuil, du rôle de subsidiaire des victimes dans le processus judiciaire et du rôle de représenter ces dernières dans les médias. Leur aptitude à accorder une entrevue à un journaliste, au moment du drame, est très faible.

Pour les femmes survivant à l'homicide de leurs enfants, un passé de violence conjugale et une séparation difficile s'ajoutent. Elles sont rongées par un sentiment de culpabilité.

Catapultés dans la sphère publique

Les familles touchées par un tel drame sont catapultées dans la sphère publique quand le malheur les frappe, explique une chercheuse. « La violence conjugale ne peut pas se construire sans isolement. Les médias [avec les policiers ou les pompiers] sont les premiers à crever cette bulle de l'isolement quand ils arrivent. Vous faites tout à coup débarquer le Québec entier dans leur maison », dit-elle en s'adressant aux journalistes.

Relation avec les médias

Amour-haine

Les proches des victimes entretiennent un rapport ambigu avec les journalistes. D'une part, les représentants des médias contribuent à porter leur message et à pérenniser la mémoire de leurs chers disparus. D'autre part, la médiatisation de leur drame peut être un facteur qui s'ajoute à leur souffrance.

Le choix des mots

Le choix des mots peut blesser, particulièrement l'utilisation d'euphémismes ou d'un ton romancé pour dépeindre l'auteur de l'homicide. Une proche de victimes donne l'exemple d'un titre : « il tue sa princesse par amour ».

La recherche de coupables

Le choix des personnes interviewées peut également causer du tort aux proches. Les voisins « ne savent pas ce qui se passe dans la maison » et la famille de l'auteur de l'homicide (dans le cas où il s'agit d'un homme) « essaie de sauver l'honneur de son fils », estime une proche de victimes. Interviewer ces personnes peut mener à la recherche de coupables, ce qui alimentera les sentiments de culpabilité et d'injustice.

Baromètres de l'isolement

Une chercheuse souligne toutefois un élément de pertinence des témoignages de voisins, qui font office de baromètres sociaux de l'isolement des familles touchées par ces drames. « Le jour du drame, ils prennent une énorme claque, parce que ça fait 10 ans qu'ils auraient pu voir quelque chose et qu'ils ne l'ont pas vu ».

2. RAPPORTER UNE RÉALITÉ COMPLEXE - Discussion générale

Comprendre rapidement, en un clip...

Les homicides intrafamiliaux sont des problèmes complexes, mettant en interaction de nombreux facteurs. Comment rendre compte de cette complexité alors que les journalistes ont des contraintes de temps et d'espace? Cette question est restée sans réponse.

Cependant, divers participants de la sphère de la santé ont à nouveau souligné l'incompatibilité entre vitesse et compréhension d'un phénomène complexe.

Experts et intervenants à la rescousse

Les experts sont des intervenants de choix pour donner un éclairage sur la complexité du phénomène. Mais les journalistes estiment qu'ils sont peu accessibles. Un bottin d'experts serait-il utile? L'idée est lancée et en général bien accueillie par les journalistes.

Les intervenants sur le terrain ont quant à eux la capacité d'apporter une dimension plus « sentie » des événements. Cependant, « ceux qui sont sur le terrain n'ont pas le temps de répondre, souligne une intervenante du réseau public de la santé. L'urgence, c'est de répondre à la détresse des gens. Les médias deviennent secondaires ».

Qui interviewer?

Le problème reste entier, pour les journalistes, qui veulent refléter la complexité du phénomène en offrant une diversité de points de vue. Les experts peuvent aider à la compréhension, mais ne peuvent commenter un cas particulier. Les intervenants sont débordés. Les policiers doivent limiter les informations qu'ils divulguent. Restent les voisins et les proches.

Or, les voisins offrent-ils un point de vue pertinent? « On n'a pas le choix, il faut regarder toutes les sources. Après, c'est à nous d'avoir un esprit critique et de juger si c'est bon ou pas de le mettre dans le journal », répond une journaliste.

Difficile équilibre

Selon une mère de jeunes victimes, les journalistes devraient éviter d'exploiter les querelles familiales, notamment en interviewant les proches des auteurs d'un homicide intrafamilial. Elle estime que les familles « sont dans une trop grande émotion ».

Les journalistes soulignent qu'il est malgré tout de leur devoir de chercher un équilibre dans les témoignages. « Un journal, ce n'est que ça : mettre en opposition des idées qui s'affrontent. C'est ça, notre métier. Je ne peux pas prendre le témoignage d'une victime et ne pas prendre le témoignage d'autres personnes qui voient différemment », fait observer l'un d'eux.

Droit de regard sur le processus judiciaire

Les médias modulent le degré de détails par le critère de l'intérêt public. Lors de la couverture d'un procès, ils doivent fournir au public les informations nécessaires pour leur compréhension du processus judiciaire et de l'état psychologique de la personne accusée.

« En théorie, le citoyen a un droit de regard total parce que c'est lui qui a dessiné le Code criminel, estime une chercheuse. La censure du journaliste, c'est la censure de la société. »

Cependant, des détails horribles, même s'ils sont nécessaires à la compréhension d'une cause, peuvent être mal reçus par le public. Une journaliste donne l'exemple du cas de Guy Turcotte.

« Quand il a témoigné, il a raconté comment il a tué ses enfants, il y avait beaucoup de détails. [...] La plupart des journalistes les ont donnés, c'était très important pour la cause, c'était l'enjeu. C'était tellement effrayant, ce qu'il avait fait à ses enfants, que ça expliquait sa folie. Est-ce qu'il faut cacher ces détails? Moi, comme journaliste, je ne veux pas les cacher. Mais je peux vous dire que j'ai reçu au moins 50 courriels de gens qui étaient horrifiés de ce que j'écrivais. » En réaction à ces courriels, un avertissement au lecteur a été ajouté au début des articles.

3. RESPECT DES PERSONNES - Discussion générale

Approche sensible

Approcher les personnes touchées par un homicide intrafamilial nécessite une approche respectueuse. Il arrive que des journalistes, notamment ceux ayant peu d'expérience, ne sachent pas comment intervenir dans ces situations. Une formation en ce sens serait souhaitable, souligne un journaliste, « autant pour bien faire notre travail que pour respecter ces gens-là [proches de victimes] ».

« Tu arrives au cœur de l'horreur. Tu arrives dans la vie de ces gens au pire moment de leur vie. Si tu ne veux pas rajouter à leur fardeau, il faut vraiment arriver avec une méthode particulière. »

Pour les médias électroniques ou numériques qui utilisent une caméra, le défi est d'autant plus grand. « C'est horrible de faire ça. Aller cogner à une porte avec une caméra, on fait ça pour des fraudeurs... » Une solution consiste à aborder les gens d'abord sans la caméra ou, de façon générale, sans micro, voire sans calepin. La délicatesse et la sensibilité sont des vertus « payantes », témoignent les journalistes : un proche abordé de façon humaine a tendance à se confier.

Annonce des décès

Les policiers se préoccupent de communiquer la nouvelle d'un décès aux proches, avant qu'ils ne l'apprennent par les médias. De façon générale, les journalistes respectent les consignes données par les policiers à cet égard. Tous reconnaissent qu'il est important d'attendre ce feu vert, mais il arrive parfois que l'information soit mal relayée.

Attention, fragile

Toutes ces précautions ne sont pas suffisantes, selon des intervenants du milieu de la santé, du moins au cours des premières 48 heures après l'événement. « Quand la personne est en état de choc, ce n'est pas le temps qu'elle se raconte; on nuit à son processus de rétablissement », insiste une intervenante du réseau public de la santé.

Une chercheuse renchérit et rappelle l'inaptitude d'une personne en état de choc à donner une entrevue. Elle admet cependant qu'il y a des différences, d'une personne à l'autre. Quoi qu'il en soit, un proche qui se confie à un journaliste peut le regretter ensuite. « La personne a toute une vie à faire après », souligne la chercheuse.

Qu'en est-il des intervenants communautaires et des policiers, qui interrogent les proches dans les 48 heures suivant le drame? « Se raconter à un intervenant, c'est une chose. Se raconter à un média et à l'ensemble du Québec, c'est une autre affaire », répond un chercheur. Quant aux enquêteurs, ils sont formés pour interroger « sans revictimiser », mentionne un policier.

Tant que la porte n'est pas fermée

Malgré tout, l'essence du travail des journalistes les pousse à interviewer les proches afin de raconter l'histoire du drame. « Tant que la porte n'est pas fermée, on va essayer », dit l'un d'eux. Pour ce faire, beaucoup font le pied de grue devant leur maison.

Le cas d'un père qui a tenu une conférence de presse, après l'homicide de ses enfants par la mère, est cité en exemple. Après la conférence, les journalistes sont passés à autre chose.

Une proche de victimes réagit en précisant que l'homme qui a donné une conférence n'était pas victime de violence conjugale, contrairement à beaucoup de femmes vivant l'homicide de leurs enfants par le conjoint. Cet élément ajoute à leur vulnérabilité. « Personnellement, je n'aurais pas réussi à donner une conférence de presse », dit-elle.

Consentement libre et éclairé

Bien que certains proches semblent confortables à l'idée de parler aux médias, le fait qu'il soit possible qu'ils ne soient pas en mesure de le faire remet en question la valeur de leur consentement. L'idée de les accompagner lors de leurs contacts avec les médias prend alors tout son sens. Les accompagnateurs pourraient fournir des photos et des informations aux journalistes et servir d'interface entre eux et les proches.

Les journalistes expriment qu'ils désirent tout de même obtenir l'information à la source, en interviewant les proches. Un intervenant peut en effet avoir le réflexe de surprotéger la personne et de parler à sa place.

L'accompagnement « n'empêcherait pas la personne de faire l'entrevue elle-même », mentionne une chercheuse. Le soutien d'un intervenant « permet d'être accompagné, d'être protégé. Parfois, c'est juste d'avoir une épaule ou quelqu'un pour débriefing [après avoir rencontré les médias]. C'est pas toujours ce qu'on va dire dans le témoignage qui est pénible, c'est aussi le fait de témoigner et de se retrouver tout seul après, quand tout le monde est parti avec l'information ».

Les détails : jusqu'où aller?

Après la collecte d'information et les entrevues, la question du respect de la vie privée se pose. « Les gens vont toujours en vouloir plus, mentionne une journaliste. Les gens nous appellent pour avoir des détails. On doit faire la distinction entre ce qui intéresse les gens et l'intérêt public. »

Elle raconte que son photographe est arrivé sur les lieux d'un drame avant les policiers. Sur la photo, « on voyait des bottines d'enfant. On a préféré ne pas la diffuser, parce que c'est des enfants qui ont péri. [On s'est demandé :] est-ce que cette photo est nécessaire? Est-ce qu'elle apporte quelque chose à la nouvelle? On a finalement pris une photo globale de la scène ».

Certaines balises sont évidentes et largement reconnues, notamment la protection de l'identité des mineurs. « Quand c'est des enfants, il y a une dimension particulière, explique un journaliste. Je pense en père de famille, je fais plus attention. On n'a pas besoin d'aller dans le fin détail. »

Les mots qui blessent

Si le fait d'accorder une entrevue à un journaliste peut être néfaste pour un proche, lire ou regarder un reportage évoquant le drame qu'il vit peut aussi accentuer sa détresse. À ce chapitre, certains détails qui semblent de prime abord inconvenants ne sont pas ce que les proches redoutent le plus.

Une chercheuse illustre que le détail portant sur le nombre de coups de couteau, par exemple, « ce n'est pas toujours les proches des victimes que ça embête le plus. C'est souvent le citoyen qui est choqué par le

détail, alors que la mère de la victime va être choquée qu'on ne reprononce pas ce détail parce qu'elle voudrait, pour la mémoire du défunt, qu'il soit rappelé ».

Une mère de jeunes victimes renchérit, en s'adressant aux journalistes : « nous, on le connaît le nombre de coups de couteau. » Elle maintient que le choix des mots, la recherche de coupables et le fait de mettre les chicanes de famille sur la place publique sont les éléments qui causent plus de tort aux proches.

4. RÔLE SOCIAL DES MÉDIAS - Discussion générale

Effet sur le passage à l'acte

Selon une recommandation de l'OMS, il faut éviter de dévoiler des détails tels que le moyen utilisé, relativement à un suicide. Le faire pourrait créer un effet d'entraînement, chez des personnes vulnérables. Un parallèle peut être fait avec les homicides intrafamiliaux, estime une chercheuse, qui souligne que « la médiatisation de la violence en général explique à peu près 10% de la conduite violente au sein de la population ».

Il faut user de prudence, avant de faire un parallèle entre le suicide et l'homicide intrafamilial, tempère une autre chercheuse. « Il y a beaucoup plus de suicides que d'homicides. On travaille avec des petits "n" [petits échantillons], et il est difficile de dire quel est le facteur déterminant [dans le passage à l'acte]. » Dans l'incertitude, le principe de précaution peut cependant être appliqué.

Médias : véhicules de prévention?

La mention des ressources d'aide par les médias est très utile, estiment les experts et les intervenants en santé. Mais l'application du principe de précaution peut-elle aller jusqu'à transformer les médias en véhicules de prévention? Les journalistes réagissent avec beaucoup de réticence à cette idée.

« On ne veut pas se faire contrôler, objecte une journaliste, en montrant néanmoins une ouverture. Si vous innovez, c'est sûr qu'on va faire une couverture; par exemple, si c'est visuellement intéressant pour la télé, ça joue beaucoup ». Les journalistes audiovisuels doivent en effet toujours se demander : « est-ce que j'ai des images? »

Les médias ne sont pas, par leur nature, disposés à être des instruments de prévention, ajoute un journaliste. « Pour faire passer ce genre de message, c'est la répétition qui fait que ça fonctionne. » Or, les médias recherchent la nouveauté. « On ne fera pas deux fois la même histoire. Aidez-nous peut-être à trouver une façon différente de la raconter », suggère-t-il aux intervenants du milieu de la santé.

Le format des dossiers, qui abordent une problématique en profondeur, est mieux adapté aux messages de prévention. « Ces dossiers, c'est quelque chose de très demandant en terme de temps et ça prend une histoire, un témoignage, quelque chose d'un peu inédit », bémolise un journaliste.

Normes sociales et médias

L'idée du rôle de prévention des médias génère deux questions : les médias ont-ils un ascendant profond sur le public et si oui, doivent-ils s'en préoccuper?

Les médias constituent une des variables capables d'influencer la norme sociale, assure un intervenant du réseau public de la santé. « Dans le quotidien, dans la façon de traiter la nouvelle, on peut agir sur la norme sociale ». Il illustre son propos : « La façon de commenter une bataille au hockey par les gens des médias peut avoir un effet très anti violence ou très pro violence. »

« Ce n'est pas aux médias de statuer sur les normes sociales, objecte un journaliste. On informe la population pour qu'elle décide elle-même de ce que sont les normes sociales. Moi, comme journaliste qui ne fait pas d'opinion, je ne suis pas en train de vendre un "package" de normes sociales. »

Une chercheuse croit au contraire que les médias contribuent à la construction de cette norme. Elle donne l'exemple de la mise au ban social du tabagisme. « On le construit comme un message et on le véhicule. Il y a une espèce de rationalisation de société et à un moment donné, tout le monde accepte la pensée du moment. Et si quelqu'un fait l'apologie [de la cigarette], en direct à la radio, vous avez systématiquement un journaliste qui reprend et qui tempère. »

Responsabilité sociale

Accepter l'idée que les médias créent la norme sociale, c'est accepter l'idée qu'ils ont une responsabilité. Un chercheur pose la question : « quels sont nos implicites sans même qu'on s'en rende compte et quels effets peuvent-ils avoir? » Il se réfère à l'exemple du suicide, qui a chuté de manière significative au Québec, après un travail de sensibilisation auprès des médias, afin que le suicide ne soit pas présenté comme une solution acceptable. « Ça, maintenant, c'est devenu une norme », assure-t-il.

De la même manière, en matière d'homicides intrafamiliaux, les mots choisis par les médias véhiculent un message qui a un impact. « Quand on met un titre du genre "il [l'auteur d'un filicide] aimait sa petite puce", le message implicite est : "j'aime mon enfant et je peux donc la tuer parce que je l'aime". On doit se poser la question : est-ce qu'on veut véhiculer ce genre de message? Comment les personnes vulnérables comprennent ça? Ça ne veut pas dire qu'il n'aimait pas son enfant, mais ce n'est pas la question fondamentale. »

Une journaliste rétorque qu'un tel titre « montre que cette personne aimait son enfant, mais est passé à l'acte dans un moment de folie, de façon inexplicable, inattendue ». Un intervenant lui rappelle qu'il ne s'agit jamais d'un « moment de folie », mais bien de l'aboutissement d'un long processus. Des outils existent pour le détecter et la prévention est possible. Il témoigne que les hommes qu'il rencontre sont sensibles aux messages véhiculés dans les médias. « Des hommes vont acheter ce discours et se dire : "s'il m'arrive quelque chose avec ma conjointe, je vais emmener les enfants". Tout peut se dire, mais tout dépend de la manière de le traiter. »

5. CONCLUSION

Formation

Au terme de la journée, un consensus se dégage parmi les participants : il serait pertinent et utile d'offrir de la formation aux journalistes appelés à couvrir des homicides intrafamiliaux ou la violence en général.

Cette formation, que le CPQ serait disposé à mettre sur pied, toucherait aux aspects déontologiques et éthiques en jeu : respect de la vie privée et des personnes vulnérables, notions d'intérêt public et de consentement libre et éclairé, présomption d'innocence, respect du processus judiciaire, droit à l'oubli, etc.

L'idée est accueillie par les journalistes. Il est mentionné que les jeunes en début de carrière sont particulièrement susceptibles d'être affectés aux faits divers et qu'ils constituent un groupe cible important. Une formation pourrait également être conçue pour les patrons de presse.

L'utilité d'une formation en ligne est soulignée, en raison de son accessibilité pour les journalistes des différentes régions de la province.

Forum

Le CPQ constate par ailleurs que la formule d'un forum est facilement adaptable à de nombreux sujets de réflexion dans son champ de compétence, lesquels présentent souvent de multiples facettes.

Ce type de rencontre entre journalistes et intervenants de divers horizons permet de décroisonner les pratiques et d'engager un dialogue enrichissant. Il offre également aux représentants des médias une rare occasion, dans leur quotidien dominé par la vitesse, de réfléchir aux enjeux déontologiques et éthiques de leur profession.

